

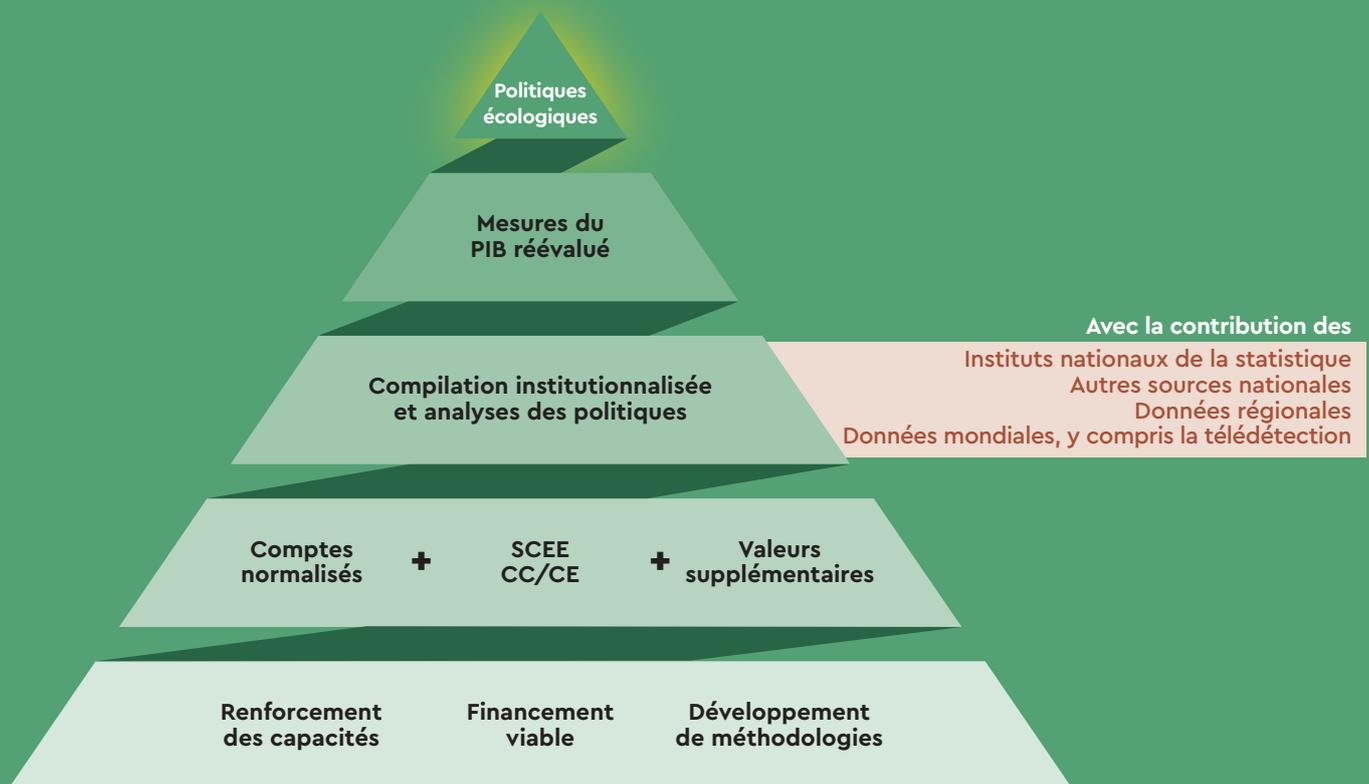


AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT



# Mesurer la richesse verte des nations

Capital naturel et productivité  
économique en Afrique



Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

© 2024 Banque africaine de développement

ISBN: 979-8-9893891-3-1

Voir le rapport sur <https://www.afdb.org/fr/node/74307>.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>iii</b>
<b>Remerciements</b>	<b>iv</b>
<b>Abréviations</b>	<b>v</b>
<b>Faits marquants</b>	<b>1</b>
<b>Résumé analytique</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre 1 Raison pour laquelle l'Afrique doit prendre en compte son capital naturel et « verdir » son PIB</b>	<b>18</b>
Les besoins analytiques d'un continent riche en ressources	19
Limites du PIB conventionnel et mesures alternatives du bien-être	22
Comptabilisation du capital naturel dans le système de comptabilité nationale	24
<b>Chapitre 2 Exemples d'utilisations de la comptabilité du capital naturel dans les politiques</b>	<b>30</b>
Comptabilité des ressources naturelles en Éthiopie	31
Prise en compte des forêts zambiennes	32
Utilisation de la comptabilité du capital naturel en Ouganda	32
<b>Chapitre 3 Richesse actuelle du capital naturel en Afrique</b>	<b>34</b>
Dotations en capital naturel en Afrique	35
Tendances du capital naturel	37
Implications de la richesse naturelle pour les notations de crédit	39
Une application potentielle : la valeur des forêts africaines en tant que puits de carbone, en particulier dans le bassin du Congo	39
<b>Chapitre 4 Comptabilité du capital naturel en Afrique : engagements et interventions</b>	<b>48</b>
Engagements	49
Interventions	49
Statut des comptes de capital naturel en Afrique	50
Statut du système de comptabilité nationale en Afrique	52
Statut du rebasage du PIB en Afrique	52
Soutenir les capacités des institutions internationales et régionales	53
Communauté de pratique pour la comptabilité du capital naturel en Afrique	56
<b>Chapitre 5 Un agenda pour des politiques et des comptes nationaux verts en Afrique</b>	<b>60</b>
Enseignements tirés et réorientation des politiques	61
Un programme d'action pour l'intégration de la comptabilité du capital naturel et des politiques vertes en Afrique	62
Modalités de mise en œuvre et rôle de la BAD	69
<b>Chapitre 6 Conclusion et prochaines étapes</b>	<b>72</b>
<b>Notes</b>	<b>80</b>
<b>Références</b>	<b>84</b>

**ANNEXES**

1	État d'avancement et plan d'action de la mise en œuvre du SCN en Afrique	74
2	Plan d'action pour accélérer la mise en conformité des PMR avec le cadre du SCN 2008	77
3	Abréviations des noms de pays	79

**ENCADRÉ**

5.1	Dix leçons tirées de la mise en œuvre de WAVES	61
-----	--	----

**FIGURES**

1.1	Rentes totales issues des ressources naturelles, 2021 (% du PIB)	20
1.2	Ventilation des exportations des pays africains (%)	21
1.3	Contexte économique et environnemental de la comptabilité du capital naturel	22
1.4	Calcul de l'épargne nette ajustée (% du RNB)	28
2.1	Théorie du changement de la CCN de l'Éthiopie	31
2.2	Cadre conceptuel des services d'approvisionnement forestier	33
3.1	Évolution de l'indice de richesse inclusive agrégé par pays, 1992–2019 (\$ milliards)	35
3.2	Exportations des produits de base en pourcentage des exportations totales de marchandises	36
3.3	Répartition du capital naturel par région, 1990–2019 (% de la valeur de 1990)	37
3.4	Richesse inclusive totale en Afrique, 1992–2019 (\$ milliards)	37
3.5	Évolution de la richesse en capital naturel par habitant, par actif foncier et par région, 1995–2018 (%)	38
3.6	Évolution de la richesse par habitant, par actif, dans six pays d'Afrique subsaharienne, 1995–2018 (\$ constant de 2018)	38
3.7	Scores ESG souverains et biais de revenu enraciné	39
3.8	Prix des réductions d'émissions dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE et sur les marchés volontaires, 2016–2021 (\$/tonne CO <sub>2</sub> e)	40
3.9	Stock total de carbone de la végétation forestière de l'Afrique, 2020 (milliards de tonnes)	41
3.10	Flux net annuel des gaz à effet de serre par pays (milliards de tonnes de CO <sub>2</sub> e)	42
3.11	Valeur du flux net de carbone (\$ milliards)	44
3.12	Flux nets du carbone en pourcentage du PIB pour 2022, à \$70/tonne de CO <sub>2</sub> e	45
4.1	États signataires de la déclaration de Gaborone pour le développement durable en Afrique	49
4.2	Cinq types de capital	56
5.1	Éléments constitutifs d'un programme d'action pour l'intégration de la comptabilité du capital naturel et des politiques vertes en Afrique	63
5.2	Cycle de la politique de comptabilité du capital naturel et système d'information	64

**TABLEAUX**

3.1	PIB des pays africains ajusté à la séquestration, 2022 (milliards de \$ courants)	46
4.1	Pays africains et stades de mise en œuvre du SCEE, 2024	51
5.1	Théorie du changement de WAVES	62
5.2	Transition de l'accent mis sur l'offre à l'accent mis sur la demande dans la comptabilité du capital naturel	62
5.3	Les 10 principes vivants de la comptabilité du capital naturel	63
A1.1	Résultats de l'enquête menée par la BAD sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du SCN	74
A3.1	Abréviations des noms de pays utilisés dans la figure 3.2	79

## Avant-propos

«... Dans un monde où l'accent est mis sur l'écologisation des économies, l'utilisation continue du PIB ne tenant pas compte de la valeur considérable des services environnementaux fournis par les vastes forêts africaines sous-estime considérablement la richesse verte de l'Afrique.

Il n'y a aucune raison pour que l'Afrique soit verte et pauvre. Elle devrait être verte et riche si l'on évaluait correctement ses vastes contributions aux services environnementaux mondiaux, qui sont essentiels à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

### **L'Afrique ne peut donc être riche en nature et pauvre en argent.**

Lorsque la valeur des vastes services forestiers et environnementaux de l'Afrique sera correctement évaluée et incluse dans le calcul de son produit intérieur brut (PIB), celui-ci devrait refléter la valeur nette de ces services. Lorsque cette dernière est positive, le PIB pourrait être beaucoup plus élevé que les estimations actuelles. De même, des valeurs négatives des services environnementaux dégraderont le PIB de l'équivalent de la perte des services environnementaux. Ainsi, la dette de l'Afrique par rapport au PIB réindexé sur l'environnement (richesse écologique) sera nettement plus faible selon que la valeur des services écosystémiques est plus élevée ou non, et vice versa.

Une évaluation adéquate de la richesse de l'Afrique présente donc plusieurs avantages. Elle permettra d'identifier plus précisément la richesse réelle des économies africaines, ce qui est crucial pour des efforts efficaces en matière d'investissement et d'enrichissement. Révéler le véritable potentiel des richesses du continent peut changer la donne en présentant

les pays africains comme des destinations d'investissement viables et en facilitant ainsi l'accès aux flux financiers, en partie parce que les notations de crédit intégreront la valeur réelle des actifs globaux de l'Afrique, ce qui, à son tour, pourrait améliorer son profil de risque. L'augmentation de la valeur des actifs signifie que les pays africains peuvent disposer d'une plus large marge de manœuvre pour financer davantage d'investissements dans l'écologisation de leurs économies ainsi que dans la construction d'autres formes de capital productif, favorisant ainsi une expansion de leurs économies et créant des occasions de croissance partagée.

Il est donc essentiel que la richesse écologique de l'Afrique soit correctement évaluée et prise en compte dans le calcul de la viabilité de la dette de l'Afrique. À titre de comparaison, la valeur totale des obligations vertes mondiales est de 2200 milliards de dollars US, dont l'Afrique ne perçoit que moins de 1%. Une évaluation appropriée de l'immense richesse écologique de l'Afrique et l'inclusion de celle-ci dans la réévaluation du PIB du continent pourraient améliorer l'accès de l'Afrique au marché des obligations vertes et lui permettre de lever des ressources pour l'investissement dans les technologies vertes et les infrastructures écologiques résilientes au changement climatique. Ainsi, une évaluation adéquate des actifs verts de l'Afrique offre donc la possibilité de modifier le paysage de l'investissement et du développement du continent, avec des implications pour la prospérité mondiale.»

**Dr. Akinwumi A. ADESINA,**

Président du Groupe de la Banque  
africaine de développement  
Au 37<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine,  
Addis-Abeba, 16 février 2024

## Remerciements

Ce document de politique a été préparé au sein de la vice-présidence pour la gouvernance économique et la gestion des connaissances (ECVP), sous la direction générale et la supervision du professeur Kevin Chika Urama, économiste en chef et vice-président du complexe ECVP. La préparation de ce document a été réalisée par une équipe interdépartementale placée sous la direction d'Abdoulaye Coulibaly, directeur (Département de la gouvernance et des réformes économiques) et directeur (responsable du Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche – ECMR), et composée d'Anthony Simpasa (chef de division, ECMR.1), Hammed Amusa, Francis Leni Anguyo, Alexandre Kopoin, Adamon Mukasa, Lacina Balma, Martin Nandelenga, Assi Okara, et Kebba Jammeh. Orieta Covi et Mamadou Bah de l'ECMR.2 faisaient également partie de l'équipe technique de l'ECMR. Les autres départements comprenaient le Département de l'économie nationale (ECCE) dirigé par Désiré Vencatachellum (directeur principal) et une équipe composée de Hervé Lohoues, Bernice Savy, Godwill Tange Kan, Aladji Idrissa Aya, et Miguel Bahosi Luba; l'Institut africain de développement

(ECAD) composé d'Eric Ogunleye (directeur) et de Cornelius Sebutsoe; Innocent Onah du Centre de gestion et d'investissement des ressources naturelles africaines (ECNR); et le Département des statistiques (ECST) composé de Babatunde Samson Omotosho (directeur), Louis Kouakou (chef de division), et Charles Sessede. Amadou Boly, assistant en chef de l'économiste en chef et vice-président, a également contribué à la préparation de ce rapport. Gunnar Köhlin (Université de Göteborg), qui a codirigé la préparation du rapport, avec le soutien du Dr Obrian Ndhlovu (Université du Cap). Sofia Ahlroth (Banque mondiale), Livia Bizikova (IISD), Bram Edens (OCDE), Diego Herrera (Banque mondiale), Peter Katanisa (Banque mondiale), Amin Karimu (Université du Cap), Glenn-Marie Lange (ex-Banque mondiale), Anil Markandya (Centre basque pour le changement climatique), Dawit Mulatu (Banque mondiale), Stefanie Onder (*American University*), Bekele Shiferaw (Banque mondiale), Robert Smith (*Midsummer Analytics*), Jane Turpie (Université du Cap), Pushpam Kumar (PNUE), Nancy Harris (responsable, *Global Forest Watch*) et Collessio Bulckaen (Centre basque pour le changement climatique).

# Abréviations

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BA	Biomasse aérienne
BS	Biomasse souterraine
CC SCEE	Cadre central du système de comptabilité économique et environnementale
CCN	Comptabilité du capital naturel
CdP CCN	Communauté de pratique pour la comptabilisation du capital naturel
CE SCEE	Comptabilité des écosystèmes du système de comptabilité économique et environnementale
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CO <sub>2</sub> e	Équivalent dioxyde de carbone
COMESA	Marché commun de l'Afrique australe et orientale
CWON	Évolution des richesses des nations ( <i>Changing Wealth of Nations</i> )
ECCE	Département de l'économie nationale, BAD
ECMR	Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche
ECNR	Centre africain de gestion des ressources naturelles et d'investissement
ECST	Département des statistiques, BAD
ENA	Épargne nette ajustée
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
GBAD	Groupe de la Banque africaine de développement
GPS	<i>Global Program on Sustainability</i> (programme phare de la Banque mondiale sur la CCN)
ESG	Environnement, société et gouvernance (cadre ou indicateur)
ARIES	<i>Artificial Intelligence for Environment and Sustainability</i> (l'intelligence artificielle au service de l'environnement et du développement durable)
IDH	Indice de développement humain
IISD	Institut international du développement durable ( <i>International Institute for Sustainable Development</i> )
IWI	Indice de richesse inclusive ( <i>Inclusive Wealth Index</i> )
MtCO <sub>2</sub>	Millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone
MVC	Marché volontaire du carbone
NC4-ADF	Intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique
NCAVES	Comptabilisation du capital naturel et valorisation des services écosystémiques (Natural Capital Accounting and Valuation of Ecosystem Services)
NIS	Instituts nationaux de statistique
NPD	Produit intérieur net
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
ONUCEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
ONUCS	Commission statistique des Nations Unies
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Pays membre régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut
RNNA	Revenu national net ajusté
SCN	Système de comptabilité nationale
SCN 2025	Mise à jour du système de comptabilité nationale 2008
TEEB	L'économie des écosystèmes et de la biodiversité
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNSD	Division de la statistique des Nations Unies ( <i>United Nations Statistics Division</i> )
WAVES	Comptabilisation des richesses naturelles et valorisation des services d'écosystèmes ( <i>Global Partnership for Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services</i> ) (programme de la Banque mondiale)
WWF	<i>World Wide Fund for Nature</i> (le Fonds mondial pour la nature)

# Faits marquants



## Raison pour laquelle l'Afrique doit prendre en compte son capital naturel et «écologiser» son PIB

**Les dirigeants politiques et la communauté scientifique mondiale s'accordent de plus en plus sur le fait qu'il est temps d'aller au-delà du produit intérieur brut (PIB)**

*Le consensus mondial en faveur des mesures allant «au-delà du PIB» est illustré par les récents sommets et déclarations des dirigeants mondiaux. Lors de leur sommet de 2018 au Canada, les chefs d'État du G7 ont reconnu les limites de la seule production économique comme mesure de la réussite économique et ont «reconnu l'importance de suivre d'autres indicateurs sociétaux et économiques mesurant la prospérité et le bien-être». Dans le même ordre d'idées, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) a également clairement suggéré dans Notre programme commun la nécessité d'améliorer les mesures nationales du progrès «au-delà du PIB». Cela a conduit à la commande du rapport «Valoriser ce qui compte» en tant qu'étape vers le Sommet de l'avenir, qui s'est tenu en septembre 2024.*

*Le Sommet de l'avenir a été l'occasion pour les dirigeants africains de plaider en faveur d'une évaluation complète et obligatoire des actifs naturels du continent et des services écosystémiques qu'ils fournissent. Le Sommet de l'avenir a adopté le Pacte pour l'avenir, qui façonnera l'interaction mondiale, en se concentrant, entre autres, sur le développement durable et le financement du développement. Le Pacte pour l'avenir s'efforcera également de relancer la dynamique et les progrès du cadre «Au-delà du PIB» et invitera les membres à s'associer à «l'élaboration d'un cadre de mesure des progrès en matière de développement durable, qui irait au-delà du PIB ou le compléterait».*

**L'Afrique a des raisons impérieuses d'être à la tête des efforts mondiaux en faveur d'une évaluation complète et obligatoire des actifs naturels du continent et des services écosystémiques qu'ils fournissent**

*L'Afrique est richement dotée en capital naturel par rapport à d'autres régions. Par exemple, le continent abrite la forêt tropicale du bassin du Congo, la deuxième plus grande forêt tropicale du monde (surnommée le deuxième «poumon» de la planète) après l'Amazonie, qui représente*

*25% de la biodiversité mondiale. L'Afrique contribue aussi largement à la production annuelle mondiale de minéraux clés: 80% du platine, 77% du cobalt, 51% du manganèse, 46% des diamants, 39% du chrome et 22% de l'or. Toutes ces ressources naturelles sont essentielles pour les économies de nombreux pays africains, constituant souvent une source majeure de revenus d'exportation et de recettes publiques.*

*La dépendance des économies africaines aux ressources naturelles se manifeste également par la prédominance continue des matières premières dans les exportations africaines. La majorité des exportations africaines est encore constituée de produits non transformés ou semi-transformés. Et dans de nombreux cas, la forte dépendance aux ressources naturelles a conduit à une extraction non durable, à la fois directement et indirectement, par le biais d'externalités provenant d'autres activités économiques – production et consommation – et conduisant à un déclin ou à une dégradation du stock de capital naturel et de sa valeur. En restant exportateurs de produits primaires, dont les prix réels ont baissé, les pays africains ratent des occasions d'ajouter de la valeur à leurs ressources naturelles, ce qui les rend en fait plus pauvres pour la même quantité d'exportations.*

*La dégradation des ressources naturelles qui en résulte en Afrique affecte déjà la durabilité économique à long terme, la santé environnementale et le bien-être social du continent. L'expansion des terres agricoles, les mauvaises pratiques agricoles, l'exploitation forestière non durable et l'urbanisation ont toutes contribué à la déforestation et à la dégradation des forêts, tandis que la pollution due au ruissellement agricole et aux rejets miniers, les pratiques de pêche non durables et la destruction des habitats ont contribué à la dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques. Les externalités négatives de ces activités ont une incidence négative sur la qualité des économies et le bien-être social, et doivent être reflétées dans les indicateurs économiques rendant compte de l'état général de la richesse d'un pays.*

**La comptabilité du capital naturel (CCN) est une première étape vers une évaluation plus complète de la richesse d'une nation par l'incorporation des actifs naturels**

*L'évaluation et la comptabilisation correctes du riche capital naturel de l'Afrique (CCN)*

peuvent améliorer le profil de richesse, en particulier des pays riches en ressources et donc leur solvabilité, qui à son tour peut débloquer des ressources financières substantielles pour le développement. Le capital naturel peut également être utilisé pour réduire le profil de risque d'un pays afin d'obtenir des taux d'intérêt compétitifs pour la dette sur les marchés financiers internationaux. L'Afrique peut également tirer parti de la valeur de son vaste capital naturel pour obtenir des financements supplémentaires destinés à des investissements dans des infrastructures vertes et d'autres actifs productifs résistants au climat, ainsi qu'à la préservation de ses actifs naturels.

Cependant, l'absence de prise en compte des vastes ressources naturelles et de leurs services, tels que la séquestration du carbone, signifie que les chiffres du PIB des pays africains dotés de telles ressources sont sous-évalués. La cote de crédit d'un pays peut donc être affectée, car elle dépend, entre autres facteurs, de l'importance de son PIB. Conscient de cette situation, le président kenyan William Ruto a, au cours des assemblées annuelles 2024 du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) à Nairobi, imploré la BAD d'adopter des mesures capables de garantir une évaluation précise des économies africaines, soulignant que la sous-évaluation a désavantagé les pays africains sur les marchés financiers internationaux.

Les pays peuvent mettre à jour leur PIB en incluant les bénéfices et les externalités négatives du capital naturel et des services écosystémiques, ce qui permet d'obtenir une mesure du PIB réévaluée, ou « plus écologique », reflétant mieux la valeur réelle de leur économie. Une telle mesure constituerait une meilleure base pour les décisions politiques que les mesures traditionnelles rapportées dans le système de comptabilité nationale (SCN). Les contributions du capital naturel et des services écosystémiques peuvent être reflétées dans le SCN à l'aide du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE).

### **Les mesures conventionnelles actuelles du PIB et les mesures alternatives du bien-être présentent de nombreuses limites qui justifient la mise en place d'une CCN**

Le SCN actuel s'intéresse principalement aux performances économiques et ne prend pas en compte les autres dimensions du bien-être. En particulier, il ne tient pas directement compte des facteurs sociaux, environnementaux et

non économiques qui affectent le bien-être et la qualité de vie, tels que la cohésion sociale, la stabilité politique, le bonheur ou la qualité de l'environnement (y compris l'eau). Le PIB et d'autres indicateurs conventionnels d'activité économique et de bien-être conduisent les décideurs à privilégier à tort les politiques présentant des avantages à court terme au détriment de celles axées sur la durabilité à long terme.

Des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'utilisation du PIB pour évaluer le développement national. Par exemple, les Nations unies (2022) affirment que si le PIB mesure la production de biens et de services, il ne rend pas compte de la manière dont ceux-ci sont produits et distribués au sein de la société. Cela soulève de sérieuses questions quant au degré auquel le PIB peut être appliqué pour comprendre d'autres dimensions du développement, telles que l'égalité et une répartition équitable des ressources. La communauté internationale du développement s'accorde à dire qu'à lui seul, le PIB ne suffit pas à rendre compte d'un développement économique durable, juste et inclusif.

Des mesures alternatives construites pour appréhender divers aspects de la durabilité et du bien-être humain présentent également des limites. Il s'agit notamment de l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations unies pour le développement, de l'indice de richesse inclusive du Programme des Nations unies pour l'environnement, et de l'Évolution des richesses des nations (CWON – *Changing Wealth of Nations*) de la Banque mondiale. À bien des égards, ces indicateurs souffrent de la même faiblesse que le PIB, à savoir qu'ils ne parviennent pas à fournir un scénario complet des performances et du développement d'un pays au fil du temps. Par exemple, l'indice de développement humain a été critiqué pour sa simplicité et son incapacité à saisir toute la complexité du développement humain ou les aspects qualitatifs du développement, tels que la liberté politique, la sécurité ou la durabilité environnementale.

### **Il est donc essentiel d'intégrer la CCN dans la version actuelle du SCN**

Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer les mesures du PIB en intégrant des valeurs environnementales, avec un accent mis sur l'ajout au SCN de comptes satellites et d'indicateurs de durabilité pour l'élaboration des

politiques économiques. Le SCN 2008 mettait déjà l'accent sur l'intégration des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans les comptes nationaux, dans le but de refléter de manière plus complète les questions de durabilité et d'environnement. Cet aspect est développé par le SCEE, qui étend l'analyse économique du SCN en y intégrant des données environnementales.

*Ainsi, le cadre central du SCEE (CC SCEE) répond aux limites des SCN conventionnels en intégrant les données environnementales et économiques, essentielles pour comprendre l'interaction entre les écosystèmes et les activités économiques. Il couvre des aspects tels que l'eau, l'énergie et la biodiversité afin d'offrir une vue d'ensemble des interrelations environnementales et économiques. Il soutient des analyses approfondies, aide à développer des tendances et des indicateurs pertinents et donne un aperçu de l'utilisation des ressources naturelles et des impacts environnementaux des activités économiques. Le cadre se concentre principalement sur les flux physiques, les actifs environnementaux et les activités économiques liées à l'environnement.*

*La comptabilité des écosystèmes du SCEE (CE SCEE) a été développée pour répondre aux limites du CC SCEE, notamment les lacunes dans la manière dont celui-ci couvre les questions environnementales, qui peuvent varier d'un pays à l'autre, ou dans sa capacité à mesurer correctement les avantages de certaines ressources naturelles, telles que les services écosystémiques. La CE SCEE étend le CC SCEE en élargissant l'horizon de la comptabilité économique et environnementale pour englober les services et les conditions des écosystèmes. Il se penche sur des domaines de ressources spécifiques, couvre tous les types d'écosystèmes et établit un lien entre les données écologiques et les activités économiques et humaines. La CE SCEE s'aligne sur la comptabilité économique standard en utilisant des valeurs d'échange pour les évaluations monétaires, ce qui facilite les comparaisons avec les données économiques traditionnelles.*

*Malgré les avancées considérables réalisées dans le domaine de la comptabilité économique et environnementale, la CE SCEE et ses diverses extensions thématiques présentent des faiblesses. Par exemple, son champ de mesure ne couvre pas encore toutes les interactions entre les écosystèmes, et ne reconnaît pas pleinement la valeur intrinsèque des écosystèmes ou l'ensemble des liens culturels et*

*spirituels de l'homme avec la nature. L'évaluation économique des écosystèmes peut ne pas refléter leurs avantages sociaux plus larges, et la compilation des comptes monétaires se heurte à des difficultés en raison des importantes exigences en matière de données et de méthodologie. L'accent est donc mis sur l'élaboration de comptes hautement pertinents pour la prise de décision à l'aide de données et de techniques d'estimation avancées.*

*Le système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025), actuellement en cours d'élaboration, représentera donc un changement radical dans la comptabilité nationale, essentielle pour la compilation et l'analyse des activités économiques. Une différence notable entre le SCN 2008 et le SCN 2025 est l'amélioration de la reconnaissance et de l'évaluation des actifs et des activités économiques. Le SCN 2025 inclura la durabilité environnementale en prenant en compte la dégradation des ressources et le traitement des énergies renouvelables et des ressources biologiques, reflétant ainsi les préoccupations environnementales contemporaines; cette durabilité s'étend au-delà de la couverture du SCN 2008. En outre, le changement proposé dans l'enregistrement de l'épuisement des ressources naturelles en tant que coût de production devrait avoir un impact notable sur le produit intérieur net dans les pays riches en ressources.*

## Exemples d'utilisations politiques de la comptabilité du capital naturel

**Avec le soutien de la communauté internationale, plusieurs pays d'Afrique ont lancé une initiative de comptabilité du capital naturel afin d'éclairer les politiques gouvernementales**

*Plusieurs pays africains ont lancé une initiative de CCN, avec le soutien de la communauté internationale. L'Éthiopie, par exemple, un pays largement tributaire du secteur agricole, a bénéficié de l'appui de la Banque mondiale. Son secteur agricole a continué à enregistrer des taux de croissance supérieurs à 10 % par an et dépend fortement des ressources naturelles, principalement de la terre et de l'eau. Le secteur contribue à 42 % du PIB du pays et à environ 90 % de ses exportations. Les chocs démographiques et climatiques contribuent toutefois à une dégradation des terres, dont le coût est estimé entre 2 et 6,75 % du PIB agricole et qui touche environ 20 % de la population totale.*

Les premières étapes de l'initiative comprenaient la mise en place d'un comité de pilotage pour la CCN et l'élaboration d'un outil de priorisation des investissements, sous la direction du ministère éthiopien de la Planification et du Développement et du Groupe de travail technique interministériel pour la CCN, avec le soutien de la Banque mondiale. D'autres étapes concernaient cinq formations à la CCN, au SCEE, à l'utilisation de l'outil de priorisation des investissements, à l'évaluation des données et des institutions, ainsi qu'une voie pour l'institutionnalisation de la CCN et pour l'élaboration d'une classification préliminaire de l'occupation des sols et d'une version préliminaire d'un système de comptabilité foncière.

Une fois pleinement mise en œuvre, la CCN de l'Éthiopie devrait éclairer les politiques. Il s'agit notamment du cadre d'investissement stratégique de l'Éthiopie pour la gestion durable des terres, du plan de développement décennal, du cadre de gestion durable des terres, du programme d'action climatique par la gestion des paysages, et des politiques et programmes de paiement pour les services écosystémiques.

En Zambie, un pays doté d'une couverture forestière étendue, essentielle pour le bien-être économique et écologique, un soutien international a été fourni pour développer des comptes forestiers et fonciers complets afin de combler les lacunes en matière de données sur les ressources naturelles. On estime que les forêts en Zambie fournissent plus d'un million d'emplois et constituent une source supplémentaire de revenus pour les communautés rurales, qui dépendent des ressources naturelles. Pourtant, ces services écosystémiques restent largement non comptabilisés, ce qui sous-évalue la contribution des forêts à l'économie nationale et, par conséquent, entraîne des investissements sous-optimaux dans la conservation des forêts. Le PIB de la Zambie ajusté avec la valeur de ces externalités négatives serait donc beaucoup plus faible que ne le suggère son estimation conventionnelle. Le corollaire est qu'un investissement optimal dans la conservation des forêts zambiennes et dans l'extraction et la valorisation de ses minéraux augmenterait de manière significative la valeur et la contribution du capital naturel à l'économie, offrant ainsi au pays une marge de manœuvre indispensable pour faire face à ses problèmes d'endettement actuels, tout en lui permettant de retrouver une « santé budgétaire » et de mobiliser des ressources supplémentaires pour financer son programme de développement.

La CCN a éclairé la politique nationale en matière de changement climatique ainsi que la Vision 2030 de la Zambie. D'autres impacts politiques incluent l'information de la stratégie nationale apicole (impliquant le miel et la cire) dépendant du ministère des Terres et des Ressources naturelles, et l'inclusion d'un poste pour les comptes forestiers et touristiques dans le budget national de 2021. Ces comptes ont également été utilisés pour mettre au point de nombreux indicateurs pour le rapport national volontaire sur les ODD, qui ont été présentés lors du Forum politique de haut niveau à New York en juillet 2023.

La CCN s'est également avérée utile en Ouganda pour gérer les divers écosystèmes du pays, notamment les forêts, les zones humides et les savanes. L'Ouganda est l'un des rares pays d'Afrique à avoir publié un ensemble complet de comptes écosystémiques. Par l'intermédiaire du Bureau des statistiques de l'Ouganda, il a lancé, en octobre 2019, le Plan national pour l'avancement de la comptabilité économique et environnementale. Ce plan oriente l'élaboration d'un ensemble de comptes de capital naturel et l'intégration de la comptabilité de la richesse dans les données macroéconomiques du pays. Deux de ces comptes de capital naturel – pour la terre et l'eau – ont été lancés en novembre 2019, et les comptes des actifs ligneux et des ressources forestières ont été lancés en novembre 2020.

Ces comptes ont influencé la formulation de la politique de développement en Ouganda. Par exemple, le Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services (WAVES – Comptabilisation des richesses naturelles et valorisation des services d'écosystèmes) et le Global Program on Sustainability (GPS – programme phare de la Banque mondiale sur la CCN) ont contribué à la fois au Plan de développement national III de l'Ouganda, finalisé en 2020, et à la planification de la reprise post-COVID-19. Les comptes écosystémiques ont également entraîné des changements importants, tels que l'interdiction de couper le *Prunus africana*, également connu sous le nom de cerisier africain, et un quota sur l'exportation de son écorce. En Ouganda, le *Prunus africana* est reconnu pour sa valeur économique et médicinale et sa demande a explosé, au niveau tant local qu'international, entraînant une surexploitation et une forte diminution de sa population sauvage.

Les trois exemples de pays ci-dessus concernant l'utilisation de la CCN montrent qu'il est possible de tirer parti du capital naturel pour éclairer les politiques vertes et l'agenda de développement

plus large en Afrique. En comblant les lacunes dans les données sur le capital naturel et en utilisant les informations, l'Afrique peut considérablement améliorer la compréhension et l'étendue de la valeur réelle de sa richesse naturelle.

## Richesse actuelle du capital naturel en Afrique

**Le capital naturel de l'Afrique a été estimé à 6 200 milliards de dollars US en 2018, ce qui peut être sous-estimé étant donné que les récentes découvertes de minéraux et d'autres ressources extractives n'ont pas été prises en compte, de même que les services écosystémiques non comptabilisés**

Il existe toutefois des variations notables dans la dotation en richesses inclusives au niveau national. La nature des actifs est également diverse et variable d'un pays à l'autre. En Afrique, la richesse inclusive est concentrée dans quelques pays, tandis que de nombreux autres sont faiblement dotés. L'évolution de la richesse des grandes économies a été principalement dominée par la croissance du capital humain et du capital naturel renouvelable, le capital humain représentant une part nettement plus importante. L'Afrique du Sud a enregistré la plus forte augmentation de la richesse inclusive, soit plus de 4 500 milliards de dollars US, en grande partie grâce à des augmentations substantielles du capital humain. C'est également le cas de pays tels que l'Égypte, le Kenya et la Tunisie, où la croissance du capital inclusif est presque entièrement due à la croissance du capital humain.

D'autres pays, tels que l'Afrique du Sud, le Gabon et la République démocratique du Congo ont également connu une croissance substantielle du capital naturel renouvelable. Toutes les économies africaines ont en commun une expansion limitée du capital produit, qui reflète la faible valeur ajoutée et le peu de valorisation des actifs naturels du continent. De nombreux pays africains sont donc très dépendants du capital naturel par rapport à d'autres régions du monde, les combustibles fossiles, les minéraux et les produits agricoles étant des caractéristiques communes à de nombreux pays africains.

**La valeur du capital naturel de l'Afrique a diminué en termes absolus au cours des 30 dernières années, tandis que celle du capital humain a augmenté**

La richesse inclusive totale des pays africains s'élevait à 500 milliards de dollars US en 2019,

dont 54 % de capital humain, contre 419 milliards de dollars US en 1992, soit une augmentation de 27 %. Le capital renouvelable a diminué de 24 %, passant de 229 milliards de dollars US en 1992 à 175 milliards de dollars US en 2019, tandis que la valeur des actifs naturels non renouvelables a diminué de 37 %, passant de 72 milliards de dollars US à 45 milliards de dollars US au cours de la même période. Le capital naturel africain renouvelable et non renouvelable a donc diminué en moyenne annuelle de 0,8 % et de 1,3 %, respectivement, au cours de cette période.

Alors que dans toutes les autres régions, au moins certains actifs ont enregistré une substantielle croissance par habitant, c'est l'inverse qui s'est produit en Afrique. Même si certains actifs fonciers – bois forestier, services écosystémiques forestiers, zones protégées, terres cultivées ou pâturages – ont augmenté en valeur absolue, cette augmentation n'a pas été suffisante pour compenser la croissance moyenne de la population africaine. Par exemple, la valeur des terres cultivées par habitant s'est contractée de plus de 50 %, et celle du bois forestier et des services écosystémiques forestiers d'environ 40 %. Les principales causes de cette forte baisse sont la perte d'actifs forestiers et la réduction de la valeur des terres cultivées résultant des externalités négatives de l'agriculture et d'autres activités économiques telles que l'exploitation minière.

Les résultats de la recherche suggèrent qu'une augmentation de la valeur du capital naturel réduit les coûts d'emprunt. En particulier, la croissance des ressources renouvelables diminue les coûts d'emprunt pour les pays notés B. Cette constatation est particulièrement intéressante et pertinente pour de nombreux pays africains possédant d'énormes réserves d'actifs renouvelables, mais confrontés à des coûts d'emprunt élevés, exacerbés par les effets des multiples chocs qui ont affaibli leurs monnaies par rapport au dollar US. Les inquiétudes soulevées à propos de la méthodologie utilisée par les principales agences de notation pour évaluer le risque souverain des pays africains sont donc fondées. Cette méthodologie ne tient pas compte de l'importance de la richesse totale de l'Afrique, pour se concentrer sur les mesures conventionnelles de la performance économique, telles que la croissance du PIB, dont la couverture est étroite. Il est donc important que la communauté internationale prévoie l'évaluation obligatoire du capital naturel et l'incorporation de cette valeur dans les mesures du revenu national, afin de contribuer à renforcer

le profil de risque des pays et d'améliorer leur cote de crédit.

**La comptabilisation de la valeur du carbone séquestré par les forêts africaines pourrait contribuer à stimuler l'investissement dans la préservation des forêts, mais nécessitera de relever les défis liés à l'estimation des stocks et des flux des services écosystémiques associés**

*Les dernières données mondiales disponibles sur la séquestration du CO<sub>2</sub> montrent qu'en 2018, l'Afrique représentait environ 26 % de la totalité du carbone séquestré dans les forêts du monde entier.* Cette contribution est significative, surtout quand on sait que le continent ne représente qu'environ 4 % des émissions mondiales de combustibles fossiles. Ce « service public mondial » reste néanmoins largement méconnu, car les services écosystémiques, y compris la séquestration du carbone, fournis par les ressources naturelles telles que les forêts ne sont pas pris en compte dans les mesures standard des activités économiques telles que le PIB. Par exemple, la valeur estimée du service climatique de la forêt du bassin du Congo est supérieure à 30 milliards de dollars US, déduction faite de la déforestation, alors que l'aide publique au développement pour les forêts d'Afrique reste faible, avec une moyenne de 0,17 milliard de dollars US. Par conséquent, le sous-investissement actuel dans les efforts de préservation des vastes forêts contribue aux taux élevés de déforestation et de dégradation des forêts observés ou à l'exploitation sous-optimale des produits forestiers.

*Une des préoccupations de l'Afrique est l'écart croissant entre le marché volontaire du carbone (MVC), qui offre aux acteurs africains des prix très bas pour les compensations carbone, et les marchés de conformité tels que le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE), où les prix sont considérablement plus élevés.* C'est pourquoi la BAD a lancé l'Initiative pour les marchés du carbone en Afrique au cours de la COP 27 à Charm el Cheikh en décembre 2022. Selon cette initiative, le potentiel des crédits carbone africains est estimé à environ 2400 MtCO<sub>2</sub> en 2030, pour une valeur pouvant atteindre 50 milliards de dollars US.

*L'estimation des stocks et des flux de rétention du carbone présente néanmoins plusieurs défis.* Ils concernent notamment la quantification des stocks de carbone – ce qu'il faut prendre en compte et ce qu'il faut exclure. Dans le secteur

forestier, par exemple, le type, la nature et la densité des forêts à inclure et la quantification du carbone séquestré par les forêts font l'objet d'un débat permanent. Les données compilées à l'aide du modèle ARIES (*Artificial Intelligence for Environment and Sustainability*) pour produire des cartes des stocks de carbone pour chaque année de la période 2001-2020 montrent que la République démocratique du Congo, qui abrite la majeure partie des forêts du bassin du Congo, représente plus de 20 milliards de tonnes de carbone dans la biomasse aérienne (BA), soit 41% de la BA totale de l'Afrique. (ARIES est une plateforme de modélisation intégrée et open-source, spécialement conçue pour faciliter la comptabilité des écosystèmes.) D'autres pays – le Cameroun, la République centrafricaine, le Gabon, la République du Congo et l'Angola – représentent collectivement environ 73 % du stock de carbone du continent africain.

*La valeur de la séquestration du carbone serait plus élevée sur des marchés appliquant des règles, tels que le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, plutôt que dans le cadre d'accords de gestion volontaire du carbone.* L'utilisation du prix du SEQE-UE pourrait donner une valeur nette de séquestration du carbone d'environ 20 milliards de dollars US pour la République démocratique du Congo et d'environ 8 milliards de dollars US pour la République centrafricaine, soit plus de trois fois le PIB de ce pays en 2022. La forêt du bassin du Congo, où l'absorption brute de carbone est estimée à 1,1 gigatonne, aurait une valeur de séquestration pouvant atteindre 77 milliards de dollars US par an au prix du SCEQE, contre 5,5 milliards de dollars US au prix du MVC. Les autres pays ayant une proportion relativement élevée de flux nets de carbone par rapport au PIB sont la Guinée-Bissau (35%), la République du Congo (31%), la République démocratique du Congo (30 %) et le Gabon (22 %).

*Malgré certaines faiblesses méthodologiques, les estimations calculées pour la valeur de la séquestration du carbone montrent comment pourrait évoluer le PIB des pays africains si le capital naturel était entièrement pris en compte.* Sur la base d'estimations et hypothèses préliminaires, une fois ajusté à la séquestration du carbone, le PIB nominal de l'Afrique en 2022 aurait pu augmenter de 63,53 milliards de dollars US, soit une expansion potentielle d'environ 2,2 % (voir le tableau 1 dans le document principal). Les pays du bassin du Congo – Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo – représentent 65,8 %

de l'augmentation estimée du PIB ajusté à la séquestration.

*Cette démonstration devrait déclencher un engagement mondial renouvelé en faveur de la CCN et donner aux pays africains l'impulsion nécessaire pour poursuivre leurs efforts en vue d'élaborer des plans d'action pour la réévaluation de leurs estimations du PIB. Cela permettra non seulement aux pays africains de reconnaître la valeur économique de leurs ressources naturelles et d'intégrer ces valeurs dans la planification économique nationale, mais aussi d'attirer des financements internationaux et des investissements dans l'évaluation obligatoire des services écosystémiques.*

*L'augmentation potentielle prévue du PIB des pays africains donne l'occasion de soutenir le plaidoyer du continent en faveur de la mise en œuvre d'exigences imposant aux pays d'adopter des politiques d'écologisation de leur PIB. Une mise à jour obligatoire des méthodologies de mesure de la richesse des pays devrait être introduite et appliquée pour inclure leur richesse écologique. Cette approche permettra à l'Afrique de tirer parti de son capital naturel pour développer son économie et d'améliorer son profil de risque afin de mobiliser des ressources sur les marchés internationaux des capitaux pour financer sa transformation structurelle. L'évaluation correcte du capital naturel et des écosystèmes associés doit permettre d'attirer les investissements dans la valorisation et la conservation du capital naturel. Les estimations présentées dans ce document de politique correspondent à l'effort initial de la BAD pour souligner l'importance d'une évaluation et d'une valorisation correctes.*

## Comptabilité du capital naturel en Afrique : engagements et interventions

**Les engagements politiques en faveur de la CCN en Afrique se poursuivent depuis au moins deux décennies et plusieurs interventions ont été mises en œuvre.**

*L'engagement politique en faveur du SCEE en Afrique a débuté avec la Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique adoptée en 2012 par 10 pays africains – l'Afrique du Sud, le Botswana, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Liberia, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda et la Tanzanie. Ils se sont notamment engagés à « intégrer la valeur de la nature dans leurs politiques et programmes nationaux, en*

*reconnaissant que la nature est nécessaire à la croissance économique et à la durabilité ». En mars 2015, la déclaration de Gaborone a été approuvée en tant qu'instrument de mise en œuvre du programme phare régional de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement concernant le partenariat de l'Afrique pour l'économie verte. La déclaration de Nairobi sur le changement climatique et l'appel à l'action émise au cours du premier sommet africain sur le climat en septembre 2023 constitue un autre engagement au niveau continental en faveur du « PIB vert ».*

*Plusieurs interventions ont été mises en œuvre pour soutenir le déploiement du SCEE, comme WAVES, lancé en 2010, et le programme NCAVES (Natural Capital Accounting and Valuation of Ecosystem Services – Comptabilisation du capital naturel et valorisation des services écosystémiques), initié en 2017. D'autres initiatives comprennent la cartographie et l'évaluation des écosystèmes et de leurs services et le système intégré de comptabilisation du capital naturel et des services écosystémiques sur le territoire de l'UE. Parmi les autres plateformes visant à promouvoir la comptabilité du capital naturel en Afrique figure la communauté de pratique pour la comptabilité du capital naturel en Afrique (CdP CCN Afrique), mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2020.*

*La BAD, aux côtés du Partenariat pour la connaissance de la croissance verte, du Fonds mondial pour la nature (WWF) et d'Economics for Nature, a lancé en 2020 l'initiative Intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique (NC4-ADF – Natural Capital for African Development Finance). Cette initiative vise à jeter les bases de l'intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique, en couvrant les opérations de la BAD ainsi que des banques multilatérales de développement homologues. L'objectif du projet est d'intégrer le capital naturel dans les opérations de la BAD et dans les processus de ses pays membres régionaux, de maintenir le capital naturel de l'Afrique et de l'utiliser de manière durable au profit des générations actuelles et futures.*

**Malgré les engagements et les interventions, l'Afrique reste à la traîne dans la mise en œuvre du SCEE par rapport à d'autres régions**

*L'évaluation mondiale de la mise en œuvre du SCEE en 2023 révèle que la part des pays mettant en œuvre le SCEE en Afrique est la plus faible de toutes les régions. Seuls 38 % des pays*

africains (16 pays sur 42 ayant répondu) mettaient en œuvre le SCEE, contre 93 % en Europe et en Amérique du Nord, 60 % en Asie occidentale et 57 % en Asie centrale, orientale, méridionale et du Sud-Est. Sur les 16 pays mettant en œuvre le SCEE, 8 en sont encore au stade I de la mise en œuvre (compilation des comptes), 3 au stade II (diffusion des comptes) et 5 au stade III (compilation et diffusion régulières). Il est toutefois possible d'accélérer le rythme, puisque 23 pays africains supplémentaires ont indiqué leur intention de mettre en œuvre le SCEE.

*Plusieurs pays africains ont déjà mis en place des cadres institutionnels leur permettant de créer des comptes environnementaux.* Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud (le seul pays africain membre de NCAVES), du Botswana, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de Madagascar, du Maroc, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Zambie, tous membres des programmes WAVES, WAVES Plus ou GPS de la Banque mondiale.

*En outre, il existe des disparités entre les pays africains en ce qui concerne le degré de mise en œuvre du SCN et du SCEE.* Ainsi, 38 pays africains sur 54 (70 %) utilisent le SCN 2008, tandis que 13 (24 %) travaillent encore avec le SCN 1993, qui est dépassé. D'autres pays, tels que la Libye et le Soudan du Sud, utilisent un système encore plus ancien et abandonné, basé sur le SCN 1968. (Les limites de la mise à jour du SCN vers la dernière version disponible rendent plus difficile l'introduction du SCEE, et les mesures qui en résultent sont moins utiles, crédibles et comparables entre les pays.) En outre, la mise en œuvre du SCN 2025 exigera des pays qu'ils consentent les efforts et les investissements nécessaires au renforcement des capacités requises pour intégrer les comptes des SCN précédents et pour que le SCEE dispose de comptes nationaux incorporant la dimension du capital naturel.

**La plupart des pays africains ne respectent pas la périodicité de cinq ans recommandée dans le SCN 2008 pour la mise à jour de l'année de base du PIB afin de s'assurer que l'évolution des structures de leurs économies est correctement prise en compte**

*Une enquête de la BAD réalisée en juin 2023 a montré que seuls quatre pays (Afrique du Sud, Kenya, Ouganda et Rwanda) respectent la mise à jour de l'année de base tous les 5 ans recommandée au niveau international;*

*38 pays utilisent une année de base vieille de 5 à 15 ans ; 11 pays une année de base vieille de plus de 15 ans ; et un pays effectue des compilations ad hoc.* L'un des obstacles à l'adoption de cette méthode est le coût élevé des enquêtes ; un autre est le manque de capacités institutionnelles et techniques.

*La fiabilité des estimations actuelles du PIB en Afrique est ainsi entravée par les problèmes associés à la méthodologie adoptée et à l'année de base utilisée.* Cela a des conséquences significatives pour les agendas de développement nationaux, continentaux et mondiaux : i) une sous-estimation des chiffres du PIB, comme l'a révélé l'enquête de la BAD qui a montré que le rebasage du PIB augmente la valeur du PIB d'en moyenne 15 % avec, exceptionnellement, 90 % au Nigeria, 52 % en Gambie et 72 % aux Comores ; ii) une représentation erronée des secteurs dans les chiffres publiés, provoquant des erreurs dans l'évaluation et les prévisions de la performance économique, des décisions d'investissement malavisées, une mauvaise orientation des politiques, et une allocation sous-optimale des ressources ; et iii) un affaiblissement de la perception et de la crédibilité internationales causé par le fait que l'absence de rebasage régulier suscite des inquiétudes à propos de la qualité et de la fiabilité globales du système statistique d'un pays, qui pourraient à leur tour affecter le classement économique mondial de celui-ci.

## Définir un agenda pour des politiques et des comptes nationaux verts en Afrique

**Un programme d'action concerté est justifié pour inclure pleinement les valeurs du capital naturel et des services écosystémiques dans les paramètres utilisés pour l'analyse des politiques et les décisions stratégiques**

*De nombreux enseignements peuvent être tirés des précédentes interventions de CCN.* Par exemple, un soutien continu à haut niveau au développement et à l'utilisation de la CCN s'est avéré essentiel pour garantir le mandat de la CCN et pour ouvrir les points d'entrée les plus stratégiques pour son intégration. Les programmes nationaux ont connu le plus grand succès lorsqu'ils ont combiné une analyse fondée sur des données probantes pour soutenir les décisions avec le développement à plus long terme de la CCN. Soutenu par des groupes

de travail techniques, un comité de pilotage national composé de producteurs, utilisateurs et responsables de la qualité dans le domaine de la CCN peut faciliter le développement, l'utilisation et l'intégration de la CCN dans les cadres nationaux des politiques.

*Le programme d'action concertée proposé pour la CCN requiert une approche sur plusieurs fronts. Avant toute intervention politique, l'engagement et les ambitions de haut niveau de chaque pays doivent être évalués. L'étape suivante consiste à déterminer le niveau actuel d'adoption et à identifier les lacunes existant dans les cadres institutionnels, juridiques et politiques, les capacités et la disponibilité des données. Il est également nécessaire de soutenir la mise en place ou le renforcement d'unités dédiées à la CCN dans les bureaux nationaux de statistiques et dans les ministères concernés, tels que ceux des Finances, de l'Environnement, du Changement climatique et de l'Économie verte.*

*En outre, il est essentiel d'encourager l'intégration des résultats de la CCN dans les plans de développement nationaux, les politiques sectorielles et les stratégies afin de garantir une utilisation durable des ressources naturelles et une planification économique tenant compte de la valeur des écosystèmes. Une intégration réussie des politiques nécessite l'implication d'un plus grand nombre de parties prenantes et des principaux utilisateurs des politiques, tels que les ministères susmentionnés, et pas uniquement des bureaux de statistiques, par exemple. Des équipes analytiques spécialisées pourraient également collaborer avec les décideurs politiques et les fonctionnaires pour formuler de nouvelles politiques ou réviser celles qui existent, tandis que des mécanismes devraient être mis en place pour le suivi et l'évaluation des principales interventions, en particulier leurs impacts sur les services écosystémiques.*

*La coordination et le soutien régionaux seront également nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la CCN en Afrique. De nombreux pays africains bénéficient déjà d'un soutien international pour la mise en œuvre du SCEE. Une évaluation mondiale réalisée en 2023 par la Division des statistiques des Nations Unies indique que 25 pays africains ont bénéficié d'une assistance technique à la mise en œuvre des activités liées à la CCN. Ce nombre devrait augmenter rapidement, car 23 des 27 pays qui n'ont pas encore mis en œuvre le système*

*prévoient de le faire, ce qui nécessitera une coordination régionale du soutien international pour éviter la duplication des efforts. Une facilité régionale pourrait également organiser des ateliers, des conférences et des voyages d'étude régionaux pour promouvoir le partage des expériences et des connaissances ainsi que l'apprentissage mutuel par les pairs entre les pays africains.*

*L'expansion de la CdP CCN Afrique sera également cruciale. Elle peut être mise à profit pour assurer une mise en œuvre durable de la CCN sur l'ensemble du continent. Elle peut également constituer un instrument idéal de dialogue entre les parties prenantes appelées à participer à la mise en œuvre, telles que les organismes publics, la société civile et les entreprises. Cela nécessitera un renforcement de la capacité opérationnelle de la CdP CCN Afrique à l'aide d'un financement, d'un soutien technique et d'un développement du leadership, avec la BAD en tant qu'hôte privilégié. Le développement d'une plateforme de gestion des connaissances sera également nécessaire pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences, et le partage des ressources entre les membres de la CdP CCN Afrique, tandis que des programmes de formation et une assistance technique garantiront la réussite de la mise en œuvre du SCEE.*

### **Il existe encore un grand besoin de développement de la méthodologie NCA pour améliorer l'évaluation des services écosystémiques africains**

*La rétention du carbone et les multiples aspects de la biodiversité font partie des services écosystémiques les plus importants pour les politiques, mais les pays africains ont du mal à les évaluer. Il est particulièrement important pour l'Afrique d'évaluer correctement les réserves de combustibles fossiles (et le coût social du carbone si elles sont exploitées) ainsi que les possibilités de séquestration du carbone, telles que les forêts, les tourbières et les systèmes agricoles séquestrant le carbone. L'évaluation des services écosystémiques en Afrique peut être lancée grâce à une combinaison de télédétection et d'intelligence artificielle, telle qu'ARIES.*

*Le renforcement de la CCN devrait améliorer les notations de crédit des économies africaines riches en ressources naturelles. La BAD a appelé à une approche à deux volets pour les pays africains : l'approche actuelle de notation*

du crédit devrait refléter le capital naturel dans les méthodologies de notation du crédit souverain, et soutenir les pays membres régionaux dans l'amélioration de leurs profils de risque de crédit en intégrant la valeur réelle de leur capital naturel.

*De robustes méthodologies de collecte, de gestion et d'analyse des données sont donc nécessaires pour soutenir la CCN. Il s'agit notamment de protocoles normalisés pour la collecte de données sur les actifs et les flux de capital naturel afin de garantir une comparabilité entre les pays, de bases de données pour stocker et gérer les données, et d'outils informatiques pour analyser et diffuser les résultats. Il est particulièrement important de combler les lacunes flagrantes existant actuellement au niveau de la disponibilité et de la qualité des données dans les pays disposant de ressources limitées, en particulier en capital humain. Les méthodologies proposées doivent toutefois pouvoir être adaptées aux divers contextes des pays africains, en tenant compte des différentes échelles – nationale, régionale, locale – et de la complexité des actifs de capital naturel.*

*La réussite de la mise en œuvre des programmes de CCN sur l'ensemble du continent nécessitera un soutien financier et technique. Une stratégie globale de financement des initiatives de CCN doit être élaborée pour couvrir à la fois les coûts communs (qui peuvent être considérés comme un bien public pour le continent) et les coûts spécifiques liés à la mise en œuvre dans les pays africains. D'après les expériences passées, il sera probablement très coûteux de repousser les limites de l'évaluation des services écosystémiques et d'intégrer une comptabilité plus ambitieuse dans les pays africains.*

*La première étape de la stratégie de financement consistera à évaluer le coût de la mise en œuvre des initiatives de CCN. Après avoir fixé l'objectif de financement, la stratégie devra identifier les sources de soutien international et de financement national, des mécanismes de financement innovants, et une combinaison du Fonds africain de développement (FAD), de fonds autres, de fonds fiduciaires de la Banque et de cofinancement provenant de donateurs et de sources nationales. Compte tenu du coût potentiellement élevé des initiatives, il sera essentiel d'établir des partenariats non seulement avec les organisations internationales déjà impliquées dans le soutien à la mise en œuvre*

de la CCN, mais aussi avec les institutions financières et le secteur privé, afin de garantir un financement et un soutien durables pour la CCN. La stratégie de financement devrait également rechercher des opportunités sur des marchés connexes, tels que les marchés du carbone et le financement de la biodiversité.

**La BAD est bien placée pour jouer un rôle central dans la mobilisation des pays africains en faveur de la mesure du capital naturel et de l'intégration de ces valeurs dans les estimations du PIB**

*Forte de son mandat, de son expertise et de son pouvoir de mobilisation, la BAD est particulièrement bien placée pour répondre à l'appel en faveur d'une évaluation correcte des services écosystémiques. La BAD peut être le leader institutionnel naturel en Afrique dans le domaine du développement d'indicateurs économiques améliorés et de la conception de politiques durables et écologiques. Elle peut aider à mobiliser des ressources en faveur de projets pilotes dans certains pays africains pour démontrer les applications pratiques et les avantages de l'intégration complète des actifs de capital naturel dans leurs comptes nationaux. En tirant parti de sa plateforme d'apprentissage virtuelle, soutenue par l'Académie virtuelle du capital naturel, la BAD peut contribuer à améliorer les compétences des fonctionnaires des ministères et organismes concernés sur tout le continent à l'aide d'un renforcement ciblé des capacités.*

*En tant que première institution financière de développement en Afrique, la BAD s'est engagée à œuvrer avec ses pays membres régionaux et ses partenaires à surmonter les obstacles à la valorisation du capital naturel de l'Afrique. Avec une forte présence dans 41 pays ou bureaux de liaison et six centres régionaux, elle est équipée pour fournir un soutien à travers le dialogue sur les politiques, le travail analytique et le partage des connaissances. La BAD soutient les initiatives nationales visant à valoriser la nature, et cette étude démontre son engagement à tirer parti d'un travail analytique fondé sur des données probantes pour éclairer la conception des politiques macroéconomiques et de transition écologique. Grâce à des initiatives telles que NC4-ADF et la codirection du comité de pilotage de la CdP CCN Afrique, la BAD a renforcé son leadership et son engagement en faveur de l'intégration des considérations de capital naturel dans le financement du*

développement. Ses efforts comprennent le soutien à des programmes tels que le diagnostic environnemental durable du Botswana, le programme de comptabilité du capital naturel en Éthiopie, et le programme de conformité à la durabilité environnementale en Afrique du Sud. En étant à la tête de ces initiatives et en

encourageant la collaboration, la BAD vise à catalyser la transformation du capital naturel de l'Afrique en capital financier afin de stimuler le développement durable et la croissance économique, dans le but ultime d'atteindre des taux de croissance annuels du PIB de 7 % et plus.

# Résumé analytique



Ce document d'orientation souligne l'importance cruciale de l'évaluation du capital naturel africain dans le cadre actuel du Système de comptabilité nationale (SCN) et au-delà, afin d'élaborer des politiques de transition écologique et d'obtenir une mesure plus globale de la richesse écologique du continent, au-delà du produit intérieur brut (PIB) conventionnel. L'analyse souligne le principe selon lequel une évaluation plus précise des ressources naturelles et des services écosystémiques de l'Afrique, y compris les biens publics mondiaux que le continent fournit à la planète, pourrait augmenter le PIB de l'Afrique – en particulier celui de certains pays africains disposant d'une valeur nette pour ces services – et ainsi renforcer la marge de manœuvre budgétaire et la viabilité de la dette, améliorer les notations de crédit et attirer les investissements, plus spécialement dans les projets verts et d'autres domaines de l'adaptation au climat et de l'atténuation de ses effets. Pour les pays où la valeur nette de la richesse écologique est négative, c'est l'inverse qui se produira et constituera un signal important en faveur de l'amélioration de la politique de gouvernance des ressources naturelles. Ainsi, la taille des économies africaines pourrait soit augmenter, soit diminuer, en fonction de la valeur nette de leur capital naturel et des services écosystémiques. Étant donné l'abondance du capital naturel en Afrique, l'évaluation de ces formes de capital est susceptible d'être positive en termes nets et, par conséquent, le PIB ajusté en fonction de l'environnement sera plus élevé.

Toutefois, l'augmentation du PIB ne suffira toutefois pas à résoudre les problèmes structurels de l'Afrique, notamment la pauvreté endémique. Le taux de pauvreté élevé du continent est en partie dû à l'incapacité des politiques à tirer pleinement parti de la valeur économique de son riche capital naturel, qui comprend des parts importantes des minéraux précieux et de la biodiversité existant au niveau mondial. La plupart des politiques ne sont pas orientées vers l'utilisation et la gestion durables des ressources, ce qui a empêché des pans entiers de la population africaine de profiter pleinement de toute la richesse du continent.

La norme SCN, initialement publiée en 1953 sous les auspices de la Commission statistique des Nations Unies (ONU-CS), n'a pas été conçue comme une mesure du bien-être, mais comme une métrique systématique destinée à évaluer

les activités économiques commercialisées. Les limites de la mesure traditionnelle du PIB ont conduit à une série d'initiatives visant à saisir les valeurs qui lui échappent. Ces initiatives comprennent l'indice de développement humain produit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'indice de richesse inclusive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Évolution des richesses des nations (*Changing Wealth of Nations* – CWON) de la Banque mondiale, et l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (*The Economics of Ecosystems and Biodiversity* – TEEB). Le discours « Au-delà du PIB » a également été abordé par le secrétaire général des Nations Unies et constitue un élément clé du « Sommet de l'avenir » des Nations Unies qui se tiendra en septembre 2024.

Au cours des dernières décennies, la Commission statistique des Nations Unies a fait de grands progrès dans l'inclusion de la valeur des ressources naturelles et des services écosystémiques dans le SCN. Dans un premier temps, l'environnement a été traité dans des comptes satellites, puis les principales ressources ont été incluses dans le cadre central du système de comptabilité économique et environnementale. Ce travail a maintenant progressé pour inclure également la comptabilisation des services écosystémiques tels que la valeur de la séquestration du carbone. Bon nombre de ces avancées font partie du système de comptabilité nationale 2025 sur le point d'être lancé. Toutefois, en Afrique, plusieurs pays sont à la traîne : si la majorité d'entre eux utilisent le SCN 2008, certains sont loin derrière et utilisent encore le cadre du SCN 1993 pour estimer leur PIB.

La comptabilité du capital naturel (CCN) a déjà fait l'objet d'engagements politiques et d'interventions internationales en Afrique. La Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique (2012) appelle à l'intégration de la valeur de la nature dans les politiques et programmes nationaux et reconnaît que la nature est essentielle à la croissance économique et à la durabilité. La mise en œuvre de la CCN a également été soutenue par des programmes tels que le programme Comptabilisation des richesses naturelles et valorisation des services d'écosystèmes (*Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services* – WAVES) et son successeur, le Programme mondial pour la durabilité, tous deux financés et mis en œuvre par la Banque mondiale. Ces programmes ont permis de créer des expériences pertinentes dans de

nombreux pays et d'alimenter une communauté de pratique dynamique autour de la comptabilité du capital naturel en Afrique (*Africa NCA CoP*). Cette initiative a été soutenue par la Banque mondiale. La fin de l'appui de la Banque mondiale à la *NCA CoP* en 2024 sera pour la Banque africaine de développement (BAD) une occasion d'exercer son pouvoir fédérateur sur le continent, pour mettre en œuvre son expérience dans l'organisation d'activités similaires et accroître son engagement en faveur de ce programme. Sous la direction de la BAD, la *NCA CoP* pourrait faire avancer les travaux sur la mesure de la richesse écologique des nations et garantir l'adoption de politiques vertes dans les pays africains.

L'engagement politique pris à Gaborone a été réitéré en septembre 2023, dans la section 59 de la Déclaration des dirigeants africains de Nairobi sur le changement climatique et l'appel à l'action: «Nous appelons à la réévaluation du produit intérieur brut de l'Afrique par l'évaluation correcte de son abondant capital naturel et des services écosystémiques y compris, mais sans toutefois s'y limiter, de ses vastes forêts qui séquestrent le carbone, afin de libérer de nouvelles sources de richesse pour l'Afrique. Cela impliquera l'utilisation de la comptabilité des ressources naturelles et le développement de normes comptables nationales».<sup>1</sup>

Il existe à ce jour de nombreux exemples d'utilisation de la CCN en Afrique. Ce document montre comment elle a été utilisée pour éclairer les politiques dans des pays tels que l'Éthiopie, l'Ouganda et la Zambie, en soulignant les contributions significatives des ressources naturelles à leurs économies et l'importance d'incorporer ces valeurs dans la planification nationale du développement durable. Ces exemples montrent toutefois également que la CCN n'est pas une solution miracle, mais qu'elle fournit des informations très utiles qui pourraient aider les pays à mieux gérer leurs ressources et à en tirer le meilleur parti pour une croissance plus forte et un développement durable accru.

Les mesures de flux, telles que le PIB, doivent s'appuyer sur des mesures de stock (d'actifs) correctement établies et inclusives. De tels comptes de richesses ont été mis au point par le PNUE (*Inclusive Wealth*) et le CWON de la Banque mondiale. Ces initiatives ont souligné la forte dépendance de l'Afrique à l'égard de son capital naturel par rapport aux autres continents. Cependant, alors que la valeur du capital humain a augmenté au cours des 30 dernières années, passant de 41 milliards de dollars US à 215 milliards de dollars US, celle du capital naturel a diminué en valeur absolue.<sup>2</sup> En 2019,

la richesse inclusive totale des pays africains s'élevait à 500 milliards de dollars US, dont 54 % de capital humain. La valeur du capital renouvelable a diminué de 229 milliards de dollars US en 1992 à 175 milliards de dollars US en 2019, soit une baisse de 24 %, tandis que la valeur du capital non renouvelable est passée de 72 milliards de dollars US en 1992 à 45 milliards de dollars US en 2019.<sup>3</sup> Par habitant, la réduction du capital naturel est encore plus importante. L'Afrique est la seule région où la valeur de tous les actifs fonciers a diminué par habitant entre 1995 et 2018. Par exemple, la valeur des terres cultivées par habitant en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord) s'est contractée de plus de 50 %, tandis que celle du bois forestier et des services écosystémiques forestiers a diminué d'environ 40 %.<sup>4</sup>

Le déclin du capital naturel est préoccupant compte tenu des preuves empiriques suggérant que l'augmentation du capital naturel diminue les coûts d'emprunt. En particulier, la croissance des ressources renouvelables réduit les coûts d'emprunt pour les pays notés B.<sup>5</sup> Ces faits concernent de nombreux pays africains confrontés à des coûts d'emprunt élevés sur les marchés financiers internationaux, en partie à cause de l'injuste perception d'un risque élevé et de la sous-évaluation de leurs économies. Selon une étude du Fonds monétaire international, le rendement moyen des euro-obligations souveraines africaines en 2021 était supérieur à 5 %, contre environ 1 % pour l'encours de la dette souveraine dans les économies avancées.<sup>6</sup> La comptabilité des richesses peut contribuer à améliorer la qualité de la partie environnementale des scores environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ce qui pourrait renforcer les conditions de crédit sur les marchés financiers internationaux où les risques ESG sont devenus importants dans l'évaluation du profil de risque d'un pays. Par exemple, des recherches ont montré qu'il existe une forte corrélation positive entre le risque ESG au niveau d'un pays et la note de crédit souveraine moyenne.<sup>7</sup> Étant donné l'importance croissante des scores ESG, la réalisation du potentiel du capital naturel de l'Afrique nécessitera que la comptabilité des richesses soit effectuée de manière transparente, et de préférence annuellement, sans trop de décalage avant la publication des résultats.<sup>8</sup>

La séquestration et la rétention du carbone sont deux services écosystémiques publics importants que l'Afrique fournit au monde. Près de 70 % du stockage de carbone en Afrique est concentré dans quatre des six pays du bassin du Congo, à savoir la République centrafricaine, la

République démocratique du Congo, la République du Congo et le Gabon. La forêt du bassin du Congo couvre une superficie de 298 millions d'hectares et s'étend sur six pays (les quatre susmentionnés, plus le Cameroun et la Guinée équatoriale). C'est également là qu'intervient la majeure partie de la séquestration annuelle du carbone.

Malgré le développement des marchés du carbone et la possibilité d'échanger des crédits carbone sur les marchés internationaux en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, la séquestration nette du carbone a considérablement diminué en Afrique au cours des dernières décennies. Les pays africains sont toutefois principalement actifs sur les marchés volontaires du carbone, où les prix des crédits carbone sont nettement inférieurs à ceux des marchés de conformité, et cet «écart» entre les marchés volontaires et les marchés de conformité ne cesse de se creuser. En 2017, il n'était que de 3,41 dollars US par tonne d'émissions de carbone, contre 52 dollars US en 2021.<sup>9</sup> Par conséquent, si la séquestration du carbone en Afrique était échangée sur les marchés de conformité avec des prix aussi élevés que dans le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU ETS), le continent pourrait générer quelque 77 milliards de dollars US par an pour le bassin du Congo, la République démocratique du Congo bénéficiant à elle seule de plus d'un quart de ce montant (20 milliards de dollars US). Par rapport au PIB actuel, c'est la République centrafricaine qui en bénéficierait le plus, car la valeur de la séquestration du carbone (évaluée aux prix de l'EU ETS) serait supérieure de 340 % à son PIB nominal de 2022. En valeur absolue, après son ajustement pour séquestration du carbone, c'est le PIB de la République démocratique du Congo qui enregistrerait la plus forte augmentation (19 milliards de dollars US) par rapport au PIB traditionnel. Cette augmentation serait la plus faible au Gabon, avec 4,6 milliards de dollars US.

Les estimations de la valeur du carbone séquestré effectuées dans ce document présentent plusieurs défis qui nécessitent une interprétation prudente, notamment en raison des limites inhérentes et des imprécisions potentielles des approches choisies. L'une des principales faiblesses est la complexité et la variabilité inhérentes aux systèmes naturels, qui rendent difficile la quantification précise de la séquestration. Il est donc difficile de quantifier objectivement les stocks et les flux de carbone, qui impliquent des interactions complexes au sein des systèmes naturels et entre ces systèmes et les activités humaines. L'un des

plus grands défis est le fait qu'il n'existe aucun marché de conformité du carbone global pour l'Afrique où des prix raisonnables pourraient être fixés à cette échelle pour les compensations carbone africaines. Malgré ces faiblesses, les estimations calculées de la valeur de la séquestration du carbone mettent en évidence la variation potentielle du PIB des pays africains si le capital naturel était entièrement pris en compte, sur la base de méthodologies testées et universellement acceptées.

Néanmoins, les estimations de la séquestration du carbone et du PIB ajusté à celle-ci qui en découle soulignent l'importance d'une évaluation et d'une valorisation adéquates du capital naturel de l'Afrique pour les efforts de développement du continent. La BAD est bien placée pour soutenir l'agenda de l'Union africaine à travers le travail du C-15, un comité de 15 pays africains<sup>10</sup> constitué pour mener le plaidoyer régional et mondial du continent en faveur d'une évaluation correcte du capital naturel de l'Afrique et de son intégration dans le PIB, ainsi que de l'adoption et de la mise en œuvre de politiques d'écologisation de leur PIB par les pays africains. Un effort concerté est maintenant nécessaire pour intégrer l'évaluation du capital naturel dans les cadres économiques et politiques de l'Afrique, ce qui permettra de réévaluer le PIB afin d'y inclure la valeur totale des ressources naturelles et des services rendus par les écosystèmes. L'amélioration et l'augmentation de l'évaluation des ressources et des services écosystémiques de l'Afrique, ainsi que l'inclusion de ces valeurs dans les politiques clés et les considérations de crédit, sont des conditions préalables à la réalisation du développement durable et de la croissance verte en Afrique.

La BAD pourrait tirer parti de sa vaste expérience, de son pouvoir de rassemblement et de sa capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour rendre opérationnels le cadre d'évaluation du capital naturel et l'incorporation de ces valeurs dans le PIB sur l'ensemble du continent. Il est donc important que la BAD continue de plaider en faveur de l'adoption du système de comptabilité économique et environnementale, qui fournit un cadre normalisé à l'intégration des données environnementales dans les comptes économiques. En outre, les bureaux nationaux de statistiques ont besoin de développer leurs capacités pour pouvoir collecter des données sur les actifs de capital naturel et les analyser avec précision. Cette approche permettra à l'Afrique de tirer avantage de son capital naturel pour accroître la taille de son économie et améliorer son profil de risque

afin de mobiliser des ressources sur les marchés internationaux des capitaux pour financer sa transformation structurelle.<sup>11</sup> L'évaluation correcte du capital naturel et des services écosystémiques associés attirera davantage d'investissements dans la valorisation et la conservation de la CCN.

Ce document d'orientation propose donc un agenda pour la mise en œuvre complète des politiques et comptes verts nationaux dans les pays africains, en décrivant un plan d'action ambitieux et complet pour intégrer la CCN et les politiques écologiques. Cet agenda souligne i) l'importance d'un soutien de haut niveau pour garantir un mandat de CCN durable; ii) le rôle

vital d'un engagement fort des parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques de CCN; iii) que l'accent reste mis sur la pertinence et la cohérence des politiques et sur l'intégration des valeurs et des analyses des politiques dans les processus de prise de décision; et iv) l'importance de continuer à plaider pour l'inclusion obligatoire de ces valeurs clés dans le PIB. Enfin, étant donné que le document jette les bases d'un programme complet de réévaluation du PIB dans les pays africains, un engagement financier de haut niveau et une appropriation institutionnelle sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre complète et durable des politiques et stratégies.



# 1

**Raison pour laquelle l'Afrique doit  
prendre en compte son capital  
naturel et « verdir » son PIB**



## Les besoins analytiques d'un continent riche en ressources

Les dirigeants politiques et la communauté scientifique s'accordent de plus en plus à dire qu'il est temps d'aller au-delà du produit intérieur brut (PIB). Lors de leur sommet de 2018 au Canada,<sup>12</sup> les chefs d'État du G7 ont reconnu qu'«à elle seule, la production économique est insuffisante pour mesurer le succès» et ils ont reconnu «l'importance de suivre d'autres indicateurs sociétaux et économiques mesurant la prospérité et le bien-être». Le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a également clairement suggéré, dans «Notre programme commun», la nécessité d'améliorer les mesures nationales du progrès au-delà du PIB, en déclarant: «J'invite instamment les États membres et les autres parties prenantes à commencer à mettre en œuvre le récent système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), le système de comptabilité des écosystèmes et le système relatif à la population et aux conditions sociales, et à envisager des compléments ou des alternatives au PIB, tels que l'indice de développement humain et l'indice de richesse inclusive<sup>13</sup>».

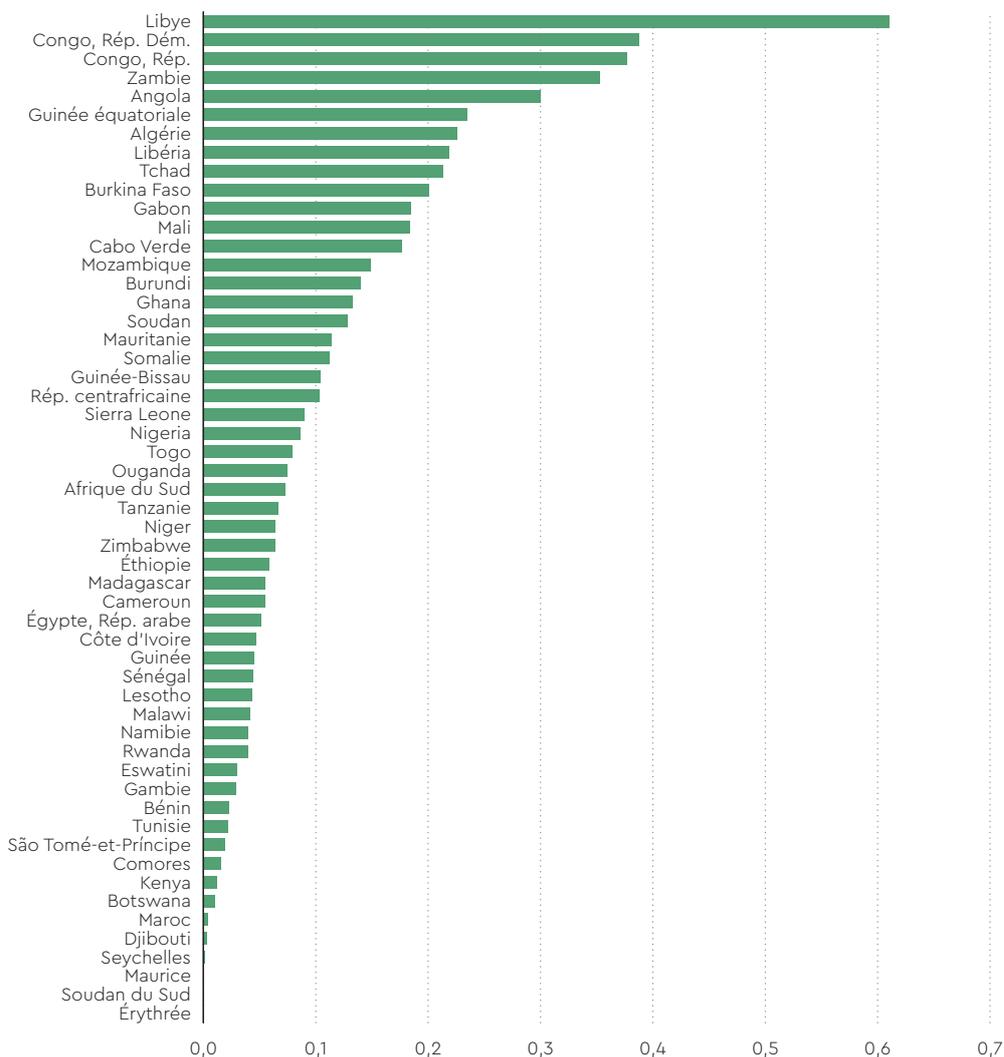
«Notre programme commun» fournit des raisons convaincantes pour justifier la nécessité de compléter l'utilisation du PIB et a conduit à la commande du rapport «Valoriser ce qui compte» en vue du «Sommet de l'avenir», qui se tiendra en septembre 2024.<sup>14</sup> De nombreuses suggestions ont été formulées pour remédier aux limites du PIB, sous la bannière «Au-delà du PIB».<sup>15</sup> Elles ont également été motivées par l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui cherche à aborder non seulement la croissance économique, mais aussi la durabilité environnementale et les aspects du bien-être humain. Selon l'ONU (2022), il existe deux voies pour améliorer les mesures «au-delà du PIB». La première consiste à améliorer les cadres statistiques existants, par exemple en mettant en œuvre le SCEE. La seconde consiste à tirer les leçons des succès et des critiques du PIB et à identifier d'autres indicateurs – existants ou nouveaux – pour compléter les mesures actuelles. La conclusion est que «le bien-être et la durabilité sont des phénomènes multidimensionnels complexes qui ne peuvent être appréhendés par un unique indicateur synthétique, tel que le PIB».<sup>16</sup> Le système des Nations Unies propose donc une combinaison de 10 à 20 indicateurs.<sup>17</sup>

Le Sommet de l'avenir est donc l'occasion pour les dirigeants africains de plaider en faveur d'une évaluation complète et obligatoire des ressources naturelles du continent et des services qu'elles fournissent. Parmi les principaux résultats attendus du sommet figure le Pacte pour l'avenir, qui façonnera l'interaction mondiale future en se concentrant, entre autres, sur le développement durable et le financement du développement. Le pacte cherchera également à relancer la dynamique et les progrès du cadre «Au-delà du PIB». En particulier, le pacte devrait appeler les membres à s'associer à «l'élaboration d'un cadre de mesure des progrès en matière de développement durable, qui irait au-delà du PIB ou le compléterait».<sup>18</sup>

Un engagement politique de haut niveau plus clair et plus audacieux en faveur de l'Afrique a été pris en septembre 2023, dans la Déclaration de Nairobi sur le changement climatique et l'appel à l'action des dirigeants africains. La section 59 de la Déclaration des dirigeants africains de Nairobi sur le changement climatique et l'appel à l'action déclare: «Nous appelons à la réévaluation du produit intérieur brut de l'Afrique par l'évaluation correcte de son abondant capital naturel et des services écosystémiques, y compris, sans toutefois s'y limiter, de ses vastes forêts qui séquestrent le carbone, afin de libérer de nouvelles sources de richesse pour l'Afrique. Cela impliquera l'utilisation de la comptabilité des ressources naturelles et le développement de normes comptables nationales».<sup>19</sup>

L'Afrique a des raisons fondamentales d'être à la tête de ce processus. Elle est riche en capital naturel par rapport à d'autres régions. Par exemple, elle abrite la forêt tropicale du bassin du Congo,<sup>20</sup> la deuxième plus grande forêt tropicale du monde – le deuxième «poumon» de la planète – après l'Amazonie, et elle représente 25 % de la biodiversité mondiale. L'Afrique contribue aussi largement à la production annuelle mondiale de minéraux clés: 80 % du platine, 77 % du cobalt, 51 % du manganèse, 46 % des diamants, 39 % du chrome et 22 % de l'or.<sup>21</sup> Ces ressources naturelles sont essentielles pour les économies de nombreux pays africains, constituant souvent une source majeure de revenus d'exportation et de recettes publiques. La figure 1.1 montre les rentes issues des ressources naturelles, y compris le pétrole, le gaz naturel, les minéraux, les forêts et le charbon, en tant que part du PIB pour chaque pays africain en 2021.

FIGURE 1.1 Rentes totales issues des ressources naturelles, 2021 (% du PIB)



Source : Calculs des auteurs fondés sur les données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

La figure 1.1 met en évidence la très forte dépendance de nombreux pays africains à l'égard des ressources naturelles, notamment la Libye (61%), la République démocratique du Congo (39%), la République du Congo (38%), la Zambie (35%) et l'Angola (30%). Les ressources naturelles dominantes sont le pétrole – qui représente environ 56% du PIB de la Libye, 34% de celui de la République du Congo et 28% de celui de l'Angola – et les minéraux, plus présents en République démocratique du Congo (29% du PIB) et en Zambie (28%) et constituant 16% du PIB au Burkina Faso et au Mali.

La valeur et la contribution des ressources marines sont également considérables, en particulier dans les 38 pays côtiers d'Afrique. Les ressources marines de Madagascar, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, ainsi que celles du golfe de Guinée, contribuent grandement non seulement à l'économie nationale grâce à la pêche, au tourisme et aux ports, mais aussi à

la sécurité alimentaire et à la conservation de la biodiversité. À Madagascar, par exemple, Cooke et coll. (2022) estiment la contribution des zones marines protégées à 200 millions de dollars US par an grâce aux services écosystémiques d'approvisionnement (pêche) et culturels (tourisme).

Les rentes forestières sont plus répandues dans de nombreux pays, mais sont plus marquées dans quatre d'entre eux : Liberia, Burundi, Somalie et Guinée-Bissau, où la contribution allait de 10 à 16,5% du PIB en 2021. Ces chiffres peuvent toutefois sous-estimer la contribution totale des rentes forestières qui, outre les produits ligneux et non ligneux habituels, fournissent d'importants services écosystémiques, y compris la séquestration du carbone, qui restent largement non comptabilisés. Il existe également des variations d'une année à l'autre. Par exemple, la dépendance du Burundi à l'égard des forêts a été supérieure à 30%

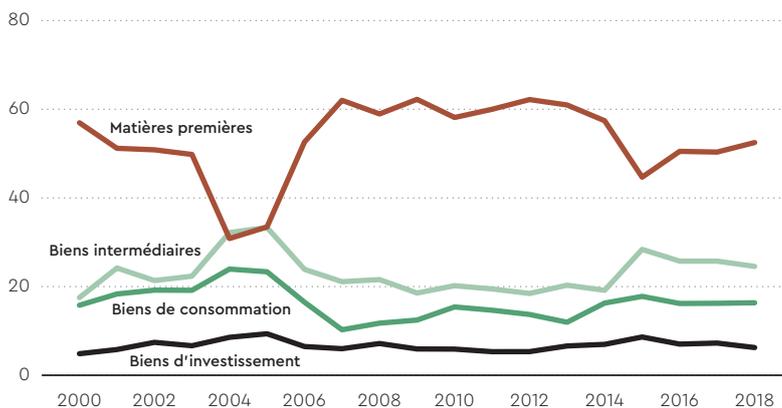
pendant trois années consécutives, de 2007 à 2009, mais a diminué depuis pour s'établir à 14 % en 2021. D'autres pays, tels que la République démocratique du Congo et le Liberia, ont également dépassé les 20 % au cours de ces trois mêmes années. Avec une telle dépendance aux ressources naturelles et aux services écosystémiques associés, la quantification et la monétisation de ces actifs en Afrique et leur inclusion dans les comptes nationaux des pays garantiront une utilisation plus efficace des ressources. Ces informations sont également essentielles pour concevoir des politiques visant une transformation écologique et une augmentation de la richesse sur le continent.

La dépendance des économies africaines aux ressources naturelles se manifeste également par la prédominance continue des matières premières dans les exportations africaines.<sup>22</sup> Dans de nombreux cas, la forte dépendance aux ressources naturelles a conduit à une extraction non durable, à la fois directement et indirectement par le biais des externalités d'autres activités économiques, ce qui a entraîné un déclin ou une dégradation du stock de capital naturel, et donc de sa valeur. La figure 1.2 montre que la majorité des exportations africaines sont encore constituées de matières premières à l'état primaire. Les pays africains ne peuvent pas rester exportateurs de produits primaires, dont les prix réels ont baissé au fil du temps, ce qui les rend en fait plus pauvres pour la même quantité d'exportations.

La dégradation des ressources naturelles en Afrique affecte déjà la durabilité économique à long terme, la santé environnementale et le bien-être social du continent. L'expansion des terres agricoles, les médiocres pratiques agricoles, l'exploitation forestière non durable et l'urbanisation ont toutes contribué à la déforestation et à la dégradation des forêts, tandis que la pollution due au ruissellement agricole et aux rejets miniers, les pratiques de pêche non durables et la destruction des habitats ont contribué à la dégradation des écosystèmes tant terrestres qu'aquatiques. Les externalités négatives de ces activités ont une incidence négative sur la qualité des économies et le bien-être social, et doivent être reflétées dans les indicateurs économiques rendant compte de la richesse d'un pays. Ou, pour reprendre les termes du rapport Dasgupta (2021) :

De nombreux écosystèmes, allant des forêts tropicales aux récifs coralliens, ont déjà été dégradés au point d'être irréparables, ou risquent d'atteindre un « point de basculement ». Ces points de basculement pourraient avoir des conséquences catastrophiques pour

FIGURE 1.2 Ventilation des exportations des pays africains (%)



Source : Usman et Landry, 2021.

nos économies et notre bien-être ; et il est coûteux et difficile, voire impossible, de ramener un écosystème à la santé une fois qu'il a basculé dans un nouvel état. Les pays qui risquent le plus d'y perdre sont ceux à faible revenu, dont les économies dépendent plus des biens et services de la nature à l'intérieur de leurs frontières que celles des pays à revenu élevé.

Ainsi, une prise en compte adéquate de la valeur de cette dégradation pourrait encourager une gestion plus durable de ces ressources à mesure que les gouvernements et les sociétés prendront conscience de leur véritable valeur, qui reflète le coût économique de cette dégradation. En outre, la comptabilisation de la valeur des actifs naturels et des services écosystémiques tels que la séquestration du carbone dans le bassin du Congo et dans d'autres forêts incite à protéger ces écosystèmes, car leur dégradation entraînerait une perte de revenus ou de richesses, ou une atteinte aux biens publics mondiaux.

Une comptabilité complète du capital naturel et des services écosystémiques est donc essentielle, en particulier pour les économies africaines dotées de vastes actifs naturels et où les économies formelles et les moyens de subsistance informels dépendent encore fortement de ces ressources. Les comptes nationaux qui ignorent ces valeurs sous-estiment leur base de capital et risquent de mal orienter les politiques.

Les *Perspectives économiques en Afrique 2023* soulignent que les pays africains devraient pleinement tirer parti de la valeur ajoutée des actifs naturels du continent afin de favoriser les transformations écologiques pour des économies plus dynamiques, plus inclusives et plus durables.<sup>23</sup> Toutefois, pour que les citoyens des pays africains apprécient pleinement la valeur de la gestion durable de ces actifs naturels, ils doivent voir les avantages directs qui leur

reviennent en matière de création d'emplois et d'amélioration des moyens de subsistance. Les ressources générées par l'évaluation et la valorisation des actifs naturels devraient donc être investies dans des secteurs améliorant le bien-être humain.

La comptabilité du capital naturel (CCN) est une première étape vers une évaluation plus complète de la richesse nationale incluant les actifs naturels. Avec le SCEE, les contributions du capital naturel et des services écosystémiques peuvent être reflétées dans le système de comptabilité nationale (SCN), qui fournit des mesures telles que le PIB (voir section 1.3.1). À mesure que les pays mettent à jour leur PIB en incluant les bénéfices et les externalités négatives du capital naturel et des services écosystémiques, une mesure du PIB réévaluée, ou « plus écologique », émergera, reflétant mieux la valeur réelle des économies africaines. Une telle mesure constituerait une meilleure base pour les décisions politiques que les mesures traditionnelles rapportées dans le SCN (figure 1.3).

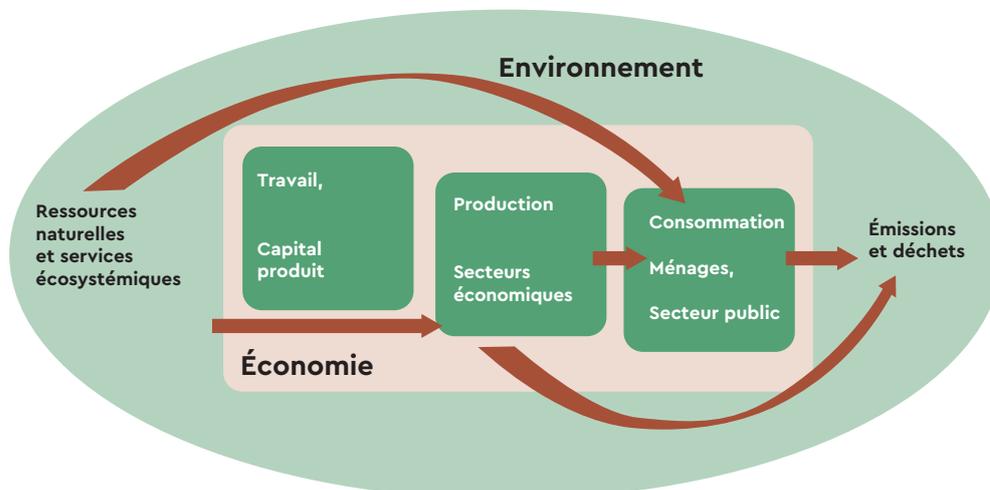
La prise en compte de la richesse du capital naturel du continent peut améliorer le profil de richesse des pays riches en ressources, et donc leur solvabilité, ce qui à son tour peut débloquer des ressources financières substantielles pour le développement.<sup>24</sup> Elle peut également être utilisée pour réduire le profil de risque afin d'obtenir des taux d'intérêt compétitifs pour la dette sur les marchés financiers internationaux. L'Afrique peut également tirer parti de la valeur de son vaste capital naturel pour obtenir des financements supplémentaires destinés à des investissements dans des infrastructures vertes et d'autres actifs productifs résistants au climat, ainsi qu'à la préservation de ses actifs naturels.

L'absence de prise en compte des vastes ressources naturelles et de leurs services, tels que la séquestration du carbone, implique que le PIB des pays dotés de telles ressources est sous-évalué. En revanche, en prenant en compte la valeur de ces actifs, de nombreux pays africains verraient la valeur de leur PIB augmenter, ce qui pourrait également améliorer leur score de crédit, un indicateur qui dépend souvent fortement du PIB. C'est dans ce contexte que, au cours des assemblées annuelles 2024 de la BAD à Nairobi, le président kenyan William Ruto a exhorté la BAD d'adopter des mesures capables de garantir une évaluation précise des économies africaines, soulignant que la sous-évaluation a désavantagé les pays africains sur les marchés financiers internationaux.<sup>25</sup>

### Limites du PIB conventionnel et mesures alternatives du bien-être

Le SCN est un cadre statistique conçu pour présenter une image complète des activités économiques commercialisées dans l'économie d'un pays. Il comprend des comptes couvrant la distribution et l'utilisation des revenus, les actifs financiers et non financiers d'une économie et la somme finale de la valeur de tous les biens et services produits et commercialisés – le PIB. La première norme de comptabilité nationale a été publiée en 1953 sous les auspices de la Commission statistique des Nations Unies (ONUCS) et consistait en un ensemble de six comptes standard et un ensemble de 12 tableaux normalisés présentant des détails et des classifications alternatives des flux dans l'économie.<sup>26</sup> Des mises à jour ont été effectuées en 1968, 1993 et 2008.<sup>27</sup> Le SCN est un outil fondamental

FIGURE 1.3 Contexte économique et environnemental de la comptabilité du capital naturel



Source : Banque mondiale, 2021a, p. 16.

pour l'analyse économique et l'élaboration des politiques, car il fournit une représentation systématique et détaillée des performances, de la structure et du développement d'une économie au fil du temps.

Le SCN s'intéresse principalement aux performances économiques et ne prend pas en compte les autres dimensions du bien-être – ou ne cherche pas à le faire. En particulier, il ne tient pas directement compte des facteurs sociaux, environnementaux et non économiques qui affectent le bien-être et la qualité de vie, tels que la cohésion sociale, la stabilité politique, le bonheur ou la qualité de l'environnement (y compris de l'eau). Ou, comme l'indique le message principal du rapport Dasgupta (2021) : « En tant que mesure de l'activité économique, le produit intérieur brut (PIB) est essentiel à l'analyse et à la gestion macro-économiques à court terme. Toutefois, le PIB ne tient pas compte de la dépréciation des actifs, y compris de l'environnement naturel. En tant que principale mesure de la réussite économique, il nous encourage donc à poursuivre une croissance et un développement économiques non durables ». En résumé, le PIB et d'autres indicateurs conventionnels conduisent les décideurs à privilégier les politiques présentant des avantages à court terme au détriment de celles axées sur la durabilité à long terme.

Des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'utilisation du PIB pour évaluer le développement national. Les Nations Unies (2022) affirment que si le PIB mesure la production de biens et de services, il ne rend pas compte de la manière dont ceux-ci sont produits et distribués dans la société. Cela soulève des questions quant au degré auquel le PIB peut être appliqué pour comprendre d'autres dimensions du développement, telles que l'égalité et la juste répartition des ressources. La communauté internationale du développement s'accorde à dire qu'à lui seul, le PIB ne suffit pas à rendre compte d'un développement économique durable, juste et inclusif. Le discours « au-delà du PIB » a donc été proposé comme remède pour compléter le PIB dans le but de changer l'orientation de l'élaboration des politiques en faveur d'un tel développement économique.<sup>28</sup> Selon le secrétaire général des Nations Unies, les États membres doivent aller au-delà du PIB conventionnel pour évaluer les progrès nationaux, notamment en mettant en œuvre des mesures élargies ou globales de la richesse.<sup>29</sup>

D'autres indicateurs permettent d'appréhender divers aspects de la durabilité et du bien-être humain (voir la liste ci-dessous). Mais à bien des égards, ils souffrent de la même faiblesse

que le PIB, à savoir qu'ils ne parviennent pas à fournir un scénario complet des performances et du développement d'un pays au fil du temps. Il est donc nécessaire de trouver des moyens de combiner ces indicateurs.

L'indice de développement humain (IDH) du PNUD est un indice composite qui évalue le niveau de développement économique et social des pays. Il englobe trois dimensions essentielles du développement humain : i) l'espérance de vie à la naissance, qui reflète la santé globale et la longévité d'une population ; ii) le niveau d'éducation, qui évalue l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci dans un pays, reflétant les compétences cognitives et sociales dont dispose sa population ; et iii) le revenu national brut (RNB) par habitant, qui constitue une variable de remplacement pour le niveau de vie et le bien-être économique.<sup>30</sup> L'IDH a été critiqué pour sa simplicité et son incapacité à saisir toute la complexité du développement humain ou les aspects qualitatifs du développement, tels que la liberté politique, la sécurité ou la durabilité environnementale.

L'indice de richesse inclusive (IWI – *Inclusive Wealth Index*) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été élaboré en réponse au mouvement « Au-delà du PIB », dans le but de mesurer les actifs sous-tendant les flux de revenus d'une nation.<sup>31</sup> Une série de « rapports sur la richesse inclusive » a été publiée en 2012, 2014, 2018 et 2023 en tant que base de données de l'IWI sur la richesse mondiale. L'originalité de l'IWI réside dans son approche de la mesure de la richesse nationale basée sur les stocks (capital), qui constitue une base pour le flux de biens et services importants pour le bien-être de la population d'un pays. Cette approche s'oppose – tout en la complétant – à la mesure des performances économiques basée sur les flux, c'est-à-dire le PIB, car l'IWI mesure le stock de capital permettant de produire des résultats économiques. Outre le capital produit ou manufacturé, l'IWI mesure également le capital naturel et humain, y compris la santé, l'éducation et les ressources renouvelables et non renouvelables. La somme totale de chaque valeur de capital au sein d'une nation est sa « richesse inclusive » et est basée sur la théorie de l'économie du bien-être. La croissance de l'IWI par habitant indique une trajectoire de développement durable.<sup>32</sup>

L'IWI suggère que le PIB d'une nation n'est pas produit de l'extérieur, mais dépend des quantités et de la santé de la base de capital, notamment i) le capital produit tel que l'infrastructure physique ; ii) le capital humain retraçant la santé humaine, les compétences

et l'éducation; et iii) le capital naturel tel que la terre, les forêts, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes. En prenant en compte les aspects du capital productif sous-jacent, l'indice mesure le bien-être intergénérationnel. Le dernier rapport sur la richesse inclusive 2023 a évalué la richesse inclusive – produite, humaine et naturelle – de 163 pays sur la période 1992–2018. Le rapport conclut que l'exploitation du capital naturel est l'un des principaux facteurs d'inégalité dans le monde. Pour garantir leur participation aux chaînes de valeur mondiales, les pressions du marché obligent les zones riches en ressources – rurales en particulier – des pays à revenu faible et intermédiaire, à utiliser et à épuiser leur capital naturel beaucoup plus rapidement que ne le permettent leur capacité institutionnelle et leur taux de renouvellement naturel. Par conséquent, la sous-évaluation et l'exploitation extrême du capital naturel favorisent les inégalités de richesse dans de nombreux pays riches en ressources naturelles. Ces inégalités ont un impact disproportionné sur les plus pauvres.<sup>33</sup>

L'Évolution des richesses des nations (CWON – *Changing Wealth of Nations*) de la Banque mondiale est une initiative de la Banque mondiale (2021c) qui mesure la richesse d'une nation à l'aide d'une approche globale reprenant une série d'actifs contribuant à la richesse nationale et au bien-être des citoyens. Elle va au-delà des indicateurs économiques traditionnels pour inclure le capital naturel, humain et produit.<sup>34</sup> En tenant compte, la CWON offre une vision plus holistique de la santé économique et de la durabilité d'une nation, et permet de comprendre comment la richesse peut être gérée pour les générations futures, ce qui est particulièrement important pour les pays à faible revenu, où le capital naturel représente près de la moitié de la richesse nationale.<sup>35</sup>

L'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) est une initiative internationale visant à attirer l'attention sur les avantages économiques mondiaux de la biodiversité. Lors de la réunion des ministres de l'Environnement du G8+5 à Potsdam en 2007, un appel a été lancé en faveur d'une analyse globale de l'importance économique de la biodiversité, des coûts de la perte de biodiversité et de l'absence de mesures de protection par rapport aux coûts d'une conservation efficace. L'initiative TEEB, lancée à la suite de cette réunion,<sup>36</sup> met l'accent sur les coûts croissants de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, ainsi que sur l'importance de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité pour assurer un développement durable. La TEEB fournit des cadres permettant d'intégrer la valeur de la

nature dans la prise de décision dans tous les secteurs de la société, depuis les gouvernements jusqu'aux entreprises en passant par les communautés locales et les individus.

L'approche de la TEEB consiste à i) reconnaître le large éventail des services écosystémiques et de la biodiversité en tant qu'éléments essentiels du maintien de la vie sur terre, indispensable au bien-être humain et à la prospérité économique; ii) démontrer la valeur des écosystèmes et de la biodiversité à l'aide d'études de cas et d'exemples illustrant comment les services écosystémiques contribuent à l'économie, comment la perte de biodiversité entraîne des coûts, et comment la conservation peut générer des avantages économiques; iii) prendre en compte la valeur des services écosystémiques dans les processus de prise de décision, y compris les outils économiques et les cadres des politiques facilitant l'utilisation durable et la conservation des ressources naturelles; et iv) encourager l'intégration de l'évaluation du capital naturel dans les systèmes de comptabilité nationale, les pratiques commerciales et l'élaboration des politiques afin de refléter la valeur réelle de la nature dans la planification économique et les stratégies de développement. Le travail de la TEEB souligne l'interdépendance de la santé économique, de la biodiversité et des services écosystémiques, tout en plaidant pour leur préservation non seulement en tant qu'impératif environnemental, mais aussi en tant que nécessité socioéconomique.

Toutes ces mesures contribuent de manière importante à notre compréhension du bien-être et de la durabilité, et en particulier du rôle de l'environnement et des ressources naturelles dans la réalisation des objectifs sociétaux, mais elles ne sont généralement qu'à un ou deux pas d'une contribution directe à la mesure politique la plus importante, le PIB. C'est pourquoi nous allons maintenant examiner de plus près comment le capital naturel et les services écosystémiques peuvent être directement inclus dans une mesure du PIB plus «écologique» offrant une meilleure base pour les décisions de politiques.

### Comptabilisation du capital naturel dans le système de comptabilité nationale

Malgré les limites inhérentes au PIB conventionnel, celui-ci reste la seule mesure de la performance économique comparable au niveau international. C'est pourquoi des efforts sont actuellement déployés pour améliorer les mesures du PIB en intégrant des valeurs

environnementales, avec un accent mis sur l'ajout au SCN de comptes satellites et d'indicateurs de durabilité pour l'élaboration des politiques économiques. Le SCN 2008 mettait déjà l'accent sur l'intégration des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans les comptes nationaux, dans le but de refléter de manière plus complète les questions de durabilité et d'environnement. Cet aspect est développé par le SCEE, qui étend l'analyse économique du SCN en y intégrant des données environnementales. Cette section explore les cadres clés, en commençant par le SCEE lancé en 2012 et ses extensions ultérieures. En outre, des cadres tels que l'épargne nette ajustée et la comptabilité des richesses qui intègrent le capital naturel pour évaluer la durabilité nationale, sont également examinés. La révision du SCN 2025, qui vise à refléter la dynamique économique et le bien-être de manière plus complète, est également examinée.

### Le système de comptabilité économique et environnementale

Le cadre central du SCEE (CC SCEE) intègre les données environnementales et économiques, essentielles pour comprendre l'interaction entre les écosystèmes et les activités économiques. Cette approche systémique organise les données conformément aux principes comptables du SCN, couvrant des aspects tels que l'eau, l'énergie et la biodiversité, afin d'offrir une vue d'ensemble des interrelations environnementales et économiques. Elle soutient des analyses approfondies, aide à développer des indicateurs et des tendances pertinents et donne un aperçu de l'utilisation des ressources naturelles et des impacts environnementaux des activités économiques.<sup>37</sup>

Le développement du CC SCEE peut être attribué à des initiatives telles que la Commission Brundtland de 1987 et l'Agenda 21 de 1992, soulignant l'interconnexion de la durabilité économique, sociale et environnementale. En passant d'un manuel à une norme statistique internationale, le CC SCEE a démontré sa large applicabilité dans divers contextes économiques et environnementaux, en particulier dans des domaines tels que l'eau et l'énergie.

Grâce à son approche systémique, le SCEE harmonise la comptabilité économique avec des données environnementales détaillées, assurant ainsi la compatibilité avec le SCN. Il se concentre sur trois domaines principaux :

- ▶ Flux physiques : Quantification des matériaux et de l'énergie au sein de l'économie et de

l'environnement, y compris les intrants naturels, les flux de produits, et les résidus, dans des tableaux rassemblant l'offre et l'utilisation physiques.

- ▶ Actifs environnementaux : Évaluation des actifs du point de vue physique et monétaire, en tenant compte des ressources économiques directes et des services écosystémiques plus larges, et en reconnaissant leurs avantages immédiats et à long terme.
- ▶ Activités économiques liées à l'environnement : Examen des transactions économiques liées à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources et à la production de biens et services environnementaux.

L'évolution des premières versions du SCEE-2003 vers le CC SCEE marque une progression des pratiques comptables environnementales et économiques, avec des améliorations dans le traitement de la dégradation de l'environnement, l'applicabilité universelle, la mise à jour de la terminologie et l'alignement sur le SCN 2008. Ces améliorations ont permis d'accroître la clarté, l'applicabilité et la cohérence du cadre avec les normes comptables contemporaines et les besoins en matière de politique environnementale.

En tant qu'approche structurée de la comptabilité économique et environnementale, le CC SCEE est essentiel pour aborder l'interaction complexe entre les activités humaines, l'environnement et le développement économique. Elle soutient la formulation des politiques, l'évaluation et les processus de prise de décision en fournissant des données essentielles sur l'extraction des ressources, la pollution et leurs implications économiques. Les connaissances tirées du SCEE facilitent la modélisation et l'évaluation de divers scénarios de politiques, notamment en matière de développement durable et de gestion des ressources, ce qui souligne son importance pour l'élaboration de politiques environnementales et économiques éclairées.

Le CC SCEE n'est pas sans limites. Il présente certaines lacunes dans la manière dont il couvre les questions environnementales, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Certains pays peuvent être confrontés à des problèmes environnementaux particuliers qu'un cadre uniforme ne permet pas de bien appréhender. Le CC SCEE ne mesure pas non plus correctement les avantages de certaines ressources naturelles telles que les services écosystémiques. C'est ce qui a conduit à l'étape suivante de l'évolution du SCEE.

La comptabilité des écosystèmes du SCEE (CE SCEE) s'appuie sur les principes fondamentaux du CC SCEE et apparaît comme une

extension essentielle élargissant l'horizon de la comptabilité économique et environnementale pour englober les services et les conditions des écosystèmes. Améliorée par des éditions ciblées telles que le SCEE-Eau et le SCEE-Énergie, la CE SCEE se penche sur des domaines de ressources spécifiques, reconnaissant la nature fluide de la comptabilité des écosystèmes et son besoin d'affinement continu. Il couvre tous les types d'écosystèmes, fournissant un cadre solide à une analyse approfondie. La CE SCEE s'aligne sur la comptabilité économique standard en utilisant des valeurs d'échange pour les évaluations monétaires, ce qui facilite les comparaisons avec les données économiques traditionnelles.<sup>38</sup> Il s'agit d'un cadre statistique pionnier pour l'organisation et la fusion des données biophysiques sur les écosystèmes, qui permet de quantifier les services des écosystèmes, de suivre l'évolution de ces derniers et d'évaluer leurs services et leurs actifs. Il relie les données écologiques aux activités économiques et humaines, mettant en évidence les contributions de la nature à l'économie et à la société d'une manière quantifiable et transparente. Bien que principalement axée sur les interactions économiques et environnementales, la CE SCEE adopte une approche plus large des données relatives aux écosystèmes, adhérant aux principes du SCN 2008, en particulier en ce qui concerne les évaluations monétaires. Elle reconnaît les limites de cette approche, notamment en ce qui concerne la prise en compte des avantages sociaux et des valeurs de non-usage de l'écosystème au sens large.

La CE SCEE souligne l'importance d'un large éventail d'informations, y compris des données biophysiques et des informations sur les dépendances des écosystèmes. Elle soutient qu'à elles seules, les évaluations monétaires ne peuvent rendre pleinement compte de la valeur des écosystèmes et préconise un cadre modulaire et adaptable pour développer progressivement les comptes des écosystèmes. Elle recommande de publier simultanément les données physiques et monétaires afin d'améliorer l'interprétation des données et l'élaboration des politiques, en les complétant par des données sur les dépenses de protection de l'environnement et la valeur ajoutée de l'industrie.

Les principales avancées de la CE SCEE consistent à affiner les concepts originaux de la comptabilité écosystémique expérimentale 2012 du SCEE et à intégrer de nouvelles explications, clarifications et réinterprétations, en particulier dans l'application des concepts relatifs à l'écologie et à la biodiversité et dans

l'évaluation monétaire des services et des actifs des écosystèmes. Il passe des unités fonctionnelles de couverture terrestre/écosystèmes à une approche spatiale centrée sur les unités spatiales de base, adopte la typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour classer les types d'écosystèmes, et introduit une typologie affinée de l'état des écosystèmes ainsi qu'un processus de comptabilité complet. La CE SCEE maintient les définitions de base des services écosystémiques tout en les élargissant et en les affinant. Elle clarifie des concepts tels que l'offre potentielle et la capacité des écosystèmes, et étend les limites des actifs en termes physiques définis dans le CC SCEE, à l'aide de mesures complémentaires de la production et de la valeur ajoutée, et d'ajustements pour la dégradation et l'amélioration des écosystèmes.

La CE SCEE a néanmoins ses limites. Son champ de mesure ne couvre pas encore toutes les interactions entre les écosystèmes, pas plus qu'il ne reconnaît pleinement la valeur intrinsèque des écosystèmes ou l'ensemble des liens culturels et spirituels de l'homme avec la nature. Les évaluations économiques des écosystèmes peuvent ne pas refléter leurs avantages sociaux plus larges, et la compilation des comptes monétaires se heurte à des difficultés en raison des importantes exigences en matière de données et de méthodologie. C'est pourquoi l'accent est mis sur l'élaboration de comptes hautement pertinents pour la prise de décision à l'aide de données et de techniques d'estimation avancées.

En substance, la CE SCEE et ses extensions thématiques représentent néanmoins de grandes avancées dans la comptabilité économique et environnementale, signalant une évolution vers une compréhension plus intégrée, plus approfondie et plus nuancée de l'interaction entre les écosystèmes et les diverses activités humaines dans les économies.

Le Système de comptabilité économique et environnementale 2012 – Applications et extensions a été un ajout crucial au SCEE 2012 pour faire le lien entre la théorie de la comptabilité économique et environnementale et ses implications pratiques dans l'élaboration des politiques et la recherche.<sup>39</sup> Complétant le CC SCEE, les diverses applications des données du SCEE dans des contextes de prise de décision élargissent les applications du cadre et sa pertinence pour les politiques. Elles se concentrent sur l'intégration et la présentation des comptes, en soulignant comment les comptes du SCEE facilitent le développement et la mise en œuvre d'indicateurs économiques

et environnementaux. Les extensions thématiques se concentrent sur les activités économiques au-delà des classifications industrielles traditionnelles, telles que le tourisme et la production propre d'énergie, en utilisant des méthodologies élargissant les tableaux de flux monétaires et physiques pour inclure les interactions économiques et environnementales pertinentes.

La publication SCEE 2012 – Applications et extensions<sup>40</sup> traite d'un éventail d'indicateurs et d'analyses, englobant :

- ▶ Indicateurs d'utilisation des ressources et d'intensité environnementale, y compris l'apport énergétique brut, l'utilisation finale de l'eau et des indicateurs de ratio environnemental tels que l'intensité et la productivité des flux environnementaux (comme les émissions de CO<sub>2</sub> et les bilans de nutriments).
- ▶ Indicateurs de production, d'emploi et de dépenses liés aux activités environnementales relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources, souvent exprimés en termes économiques tels que le PIB, l'emploi et les exportations, y compris des agrégats tels que les dépenses nationales de protection de l'environnement.
- ▶ Indicateurs de taxes environnementales, de subventions environnementales et de transferts similaires couvrant les taxes environnementales (telles que les taxes sur l'énergie et la pollution), les systèmes de permis d'émission, ainsi que les subventions et transferts environnementaux.
- ▶ Indicateurs des actifs environnementaux, de la richesse, du revenu et de l'épuisement des ressources, portant sur les mesures physiques des stocks d'actifs environnementaux et leur évolution (telle que l'épuisement des terres utilisables), ainsi que sur les changements de revenu et de richesse liés aux ressources naturelles.

Bien que non exhaustive, cette publication souligne la diversité des besoins d'information et le potentiel de mise en œuvre flexible du CC SCEE pour les analyses nationales et infranationales, en particulier en utilisant des ensembles de données de systèmes d'information géographique. Elle contribue à des domaines politiques tels que le développement durable et l'atténuation du changement climatique, en offrant une base aux discussions sur les relations entre l'économie et l'environnement. La publication suggère des extensions du secteur des ménages pour un ensemble de données complet englobant des données sociales,

économiques et environnementales, essentielles pour les politiques de développement durable et le suivi des objectifs de développement durable (ODD).

En résumé, la publication SCEE 2012 – Applications et extensions constitue un guide essentiel pour le large éventail d'applications de la comptabilité économique et environnementale, en facilitant leur mise en œuvre pratique dans divers domaines de la politique et de la prise de décision. Elle met l'accent sur l'interconnexion de l'économie, de la société et de l'environnement dans les discussions sur le développement durable.

### **Le système de comptabilité nationale 2025**

Le système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025), actuellement en cours d'élaboration, représentera un changement radical dans la comptabilité nationale, essentielle pour la compilation et l'analyse des activités économiques. Il servira de base aux statistiques macroéconomiques et à la formulation des politiques, en offrant un ensemble complet, cohérent et intégré de comptes macroéconomiques essentiels pour comprendre la répartition de la production entre les différents groupes économiques et clarifier les flux de revenus entre les différents secteurs. Une version préliminaire des chapitres du rapport SCN 2025 est disponible sur le site web de la Division des statistiques des Nations Unies (UNSD).

En tant que mise à jour du SCN 2008, le SCN 2025 a été initié par la Commission statistique des Nations Unies et confié au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Une évolution notable du SCN 2008 par rapport au SCN 2025 est la reconnaissance et l'évaluation accrues des actifs et des activités économiques, y compris la durabilité environnementale, par la prise en compte de la dégradation des ressources et le traitement des énergies renouvelables et des ressources biologiques, reflétant ainsi les préoccupations environnementales contemporaines et s'étendant au-delà de la couverture du SCN 2008. En outre, le changement proposé dans l'enregistrement de l'épuisement des ressources naturelles en tant que coût de production devrait avoir un impact notable sur le produit intérieur net (PIN) dans les pays riches en ressources.

En substance, le SCN 2025 représente un progrès substantiel dans les comptes nationaux, reflétant les efforts d'adaptation aux complexités et à la dynamique du système économique mondial et l'intégration de celles-ci, en particulier la durabilité environnementale. Cette évolution est cruciale pour produire des

données et des analyses macroéconomiques précises, pertinentes et complètes, afin d'éclairer les décisions de politiques et d'élaborer des stratégies économiques dans un monde de plus en plus interconnecté et en rapide évolution.

L'intégration du capital naturel n'est pas la seule amélioration du SCN 2025. D'autres concernent la numérisation de l'économie, le bien-être, la durabilité (dont le capital naturel est la principale sous-composante), la mondialisation, la communication, les systèmes financiers et de paiement, la finance islamique et l'économie informelle.

**Autres cadres liés à la comptabilité économique et environnementale**

Les limites du PIB en tant que mesure permettant d'orienter les politiques durables ont, comme on l'a vu, donné lieu à plusieurs approches. Une étape évidente consiste à passer des mesures brutes aux mesures nettes en incluant la dépréciation du capital, y compris la dégradation des ressources. Cette opération peut être généralisée en examinant les changements dans les différents stocks de capital (voir la section sur le système de comptabilité économique et environnementale). Parmi les cadres les plus notables et les plus reconnus au niveau international figurent le revenu national net ajusté, l'épargne nette ajustée et la comptabilité des richesses, approuvées par des entités mondiales telles que la Banque mondiale et les organisations des Nations Unies.

Le revenu national net ajusté (RNNA) est dérivé de la mesure conventionnelle du RNB d'où est déduite la valeur des actifs épuisés, y compris le capital produit (consommation de capital fixe) et le capital naturel (renouvelable et non

renouvelable). Cela donne une mesure du revenu durable plus précise que le RNB, qui enregistre le revenu brut, qu'il provienne ou non en partie de l'épuisement des actifs.

L'épargne nette ajustée (ENA), également connue sous le nom d'épargne véritable, est une méthode d'évaluation de la durabilité économique qui s'écarte des mesures traditionnelles du revenu national net en intégrant dans son calcul des facteurs tels que l'épuisement des ressources naturelles, les changements dans le capital humain, et les dommages environnementaux.<sup>41</sup> Il préconise une évaluation holistique de la richesse englobant le capital produit, naturel, humain et environnemental, et remet en cause l'accent traditionnellement mis sur le capital fixe et produit, qui néglige souvent l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement.

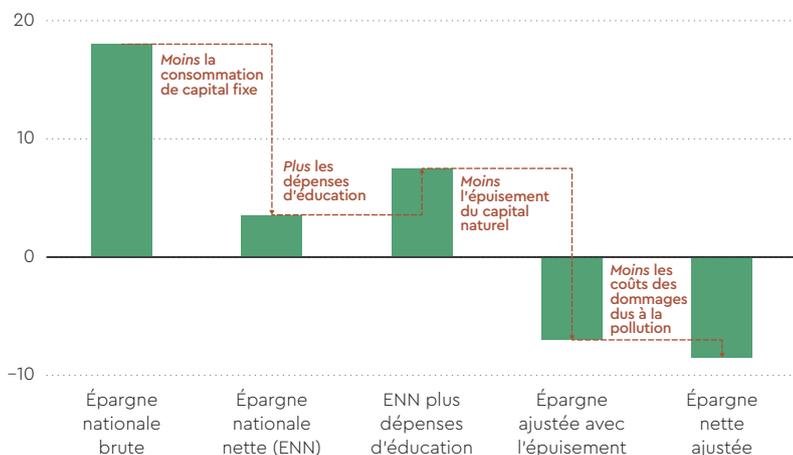
Le cadre de l'épargne nette ajustée commence par l'épargne nationale brute et tient compte de la consommation de capital fixe, des dépenses liées à l'éducation, de l'épuisement des ressources naturelles, et de la dégradation de l'environnement due aux émissions de CO<sub>2</sub> (figure 1.4).

L'approche de l'épargne nette ajustée a fortement influencé l'élaboration des politiques, est privilégiée pour sa cohérence théorique et sa visibilité, et est souvent jugée supérieure à d'autres indicateurs composites de durabilité.<sup>42</sup> Toutefois, le fait qu'elle s'appuie sur les dépenses publiques en tant que variable de remplacement pour les changements dans le capital humain, plutôt que sur les résultats directs de l'apprentissage, peut nuire à sa précision.<sup>43</sup>

Le cadre de l'épargne nette ajustée s'aligne toutefois sur la comptabilité verte et la littérature sur le bien-être social, visant à saisir l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement et l'investissement dans le capital humain.<sup>44</sup> Une épargne nette ajustée négative signale des trajectoires non durables, suggérant que les services publics futurs seront inférieurs aux actuels et que l'investissement est, par conséquent, insuffisant par rapport aux objectifs d'optimisation.<sup>45</sup>

Le suivi effectué par la Banque mondiale depuis 1970 révèle des tendances diverses selon les pays, l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) affichant un schéma d'épargne nette ajustée négative, signe d'un désinvestissement régional. L'épargne nationale brute est souvent inférieure à 20 % du RNB dans ces régions, en raison de la consommation d'actifs fixes et de l'épuisement des ressources naturelles.

FIGURE 1.4 Calcul de l'épargne nette ajustée (% du RNB)



Source : Banque mondiale, 2021c.

Les pays riches en ressources, en particulier ceux confrontés à la fragilité ou à des conflits, affichent des taux d'épargne négatifs plus élevés, souvent à cause de pressions exercées sur les dépenses publiques qui conduisent à des pratiques fiscales non viables.<sup>46</sup>

*Comptabilité des richesses: Une approche globale de la richesse a été proposée pour intégrer le capital naturel dans les comptes nationaux.*<sup>47</sup> L'argument est qu'il est préférable de mesurer toutes les formes de stock de capital d'un pays plutôt que de mesurer le revenu annuel, car les stocks de capital sont nécessaires pour générer des revenus (flux). La capacité d'un pays à générer des revenus suffisants pour les générations futures dépend donc du maintien ou de l'accroissement de son capital total.

Contrairement à l'épargne nette ajustée, qui est une estimation du taux d'épargne annuel pouvant faire partie du SCN, la richesse globale est une mesure du stock de capital total et n'est pas directement liée au PIB ou à d'autres indicateurs du SCN. Les analyses globales de la richesse (telles que les comptes de richesse élaborés par la Banque mondiale) manquent de détails sur les flux inclus dans le SCEE. Elles constituent néanmoins un indicateur fiable de la viabilité d'une économie.<sup>48</sup> Selon le rapport Dasgupta (2021): « [e]n mesurant notre richesse en tenant compte de tous les actifs, y compris les actifs naturels, la « richesse inclusive » fournit une mesure claire et cohérente qui correspond directement au bien-être des générations actuelles et futures. »

Des institutions telles que la Banque mondiale et le PNUE soulignent l'importance d'intégrer le capital naturel à d'autres formes de capital dans l'évaluation du développement. Ces organismes mondiaux améliorent les mesures de la richesse dans des rapports sur la richesse globale et la richesse inclusive, contribuant ainsi au discours sur la durabilité.<sup>49</sup> La Banque mondiale (2021) souligne le rôle de la richesse globale dans l'augmentation du PIB, et de l'aperçu qu'elle offre de la durabilité de la croissance de ce dernier. Cependant, l'évaluation des actifs naturels reste un défi en raison de l'absence fréquente de prix du marché ou de propriété claire, ce qui peut entraîner des défaillances du marché et une dégradation de l'environnement.<sup>50</sup>

La volonté du G7 et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) d'aller au-delà du PIB reflète le consensus croissant en faveur d'une mesure globale de la richesse englobant le progrès socioéconomique

et la durabilité.<sup>51</sup> L'Institut international du développement durable<sup>52</sup> élargit cette perspective en incluant le capital naturel, humain et social.

# 2

## Exemples d'utilisations de la comptabilité du capital naturel dans les politiques



## Comptabilité des ressources naturelles en Éthiopie

Le développement économique de l'Éthiopie dépend principalement du secteur agricole, qui a continué d'enregistrer des taux de croissance annuels supérieurs à 10 % et qui dépend fortement des ressources naturelles, principalement de la terre et de l'eau.<sup>53</sup> Ce secteur représente 42 % du PIB et, selon les estimations, 90 % des exportations du pays.<sup>54</sup> Les chocs démographiques et climatiques contribuent toutefois à une dégradation des terres, dont le coût est estimé entre 2 et 6,75 % du PIB agricole et qui touche environ 20 % de la population totale.

Avec le soutien de la Banque mondiale, l'Éthiopie a lancé une initiative de comptabilité du capital naturel (CCN) centrée sur les données, l'analyse, et le renforcement institutionnel (figure 2.1).

Les étapes initiales comprenaient la création d'un comité de pilotage pour la CCN et l'élaboration d'un outil de priorisation des investissements, sous la direction du ministère de la Planification et du Développement et du Groupe de travail technique interministériel pour la CCN, avec l'appui des *Resilient and Green Development Advisory Services and Analytics* (les services de conseil et d'analyse en matière de développement vert résilient) fournis dans le cadre du programme Environnement, ressources naturelles et économie bleue de la Banque mondiale. Le but était d'aider à institutionnaliser les approches de CCN dans la prise de décision en i) aidant les organismes publics à acquérir, maintenir et mettre à jour les données et informations sur le capital naturel et les valeurs des services écosystémiques ; et ii) utilisant ces données dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.

D'autres jalons ont été franchis, dont i) cinq formations à la CCN, au SCEE et à l'outil de hiérarchisation des investissements ; ii) une évaluation des données et des institutions fournissant une cartographie des dépositaires de données, des mandats et des lacunes en matière de données ; et iii) une voie vers l'institutionnalisation de la CCN et l'élaboration d'une classification préliminaire de la couverture terrestre et d'une version préliminaire d'un système de comptes fonciers.<sup>55</sup> Le pays a depuis identifié les prochaines étapes clés d'une intégration accrue de la CCN dans les décisions de politiques et d'investissement, notamment l'achèvement

du compte foncier, la planification des services écosystémiques et des comptes étendus, l'élaboration d'une feuille de route pour l'institutionnalisation de la CCN, un renforcement supplémentaire des capacités en matière de CCN, et un transfert de connaissances pour assurer l'adoption et la gestion efficaces de l'outil de priorisation des investissements.

La mise en œuvre complète de la CCN est envisagée pour éclairer les politiques nationales, y compris le cadre d'investissement stratégique de l'Éthiopie pour la gestion durable des terres (*Ethiopia Strategic Investment Framework for Sustainable Land Management* – ESIF), le plan de développement décennal, le cadre de gestion durable des terres, le programme d'action climatique par la gestion des paysages, ainsi que les politiques et programmes de paiement pour les services écosystémiques. Le Gouvernement a mis en place l'ESIF afin de fournir un cadre de planification stratégique et programmatique pour guider la priorisation, la planification et la mise en œuvre de l'investissement dans la gestion durable des terres dans le pays.<sup>56</sup>

Ces actions illustrent l'approche proactive adoptée par l'Éthiopie pour exploiter le potentiel de la CCN en tant qu'outil de développement durable, de préservation des écosystèmes et de résilience climatique. En accordant la priorité au développement et à l'application de la CCN et des outils connexes, l'Éthiopie s'efforce d'intégrer les considérations environnementales dans ses stratégies de développement, d'améliorer la gestion de ses ressources naturelles et de contribuer aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité et de durabilité.

FIGURE 2.1 Théorie du changement de la CCN de l'Éthiopie



Source : Demisis et Mulatu (2024).

## Prise en compte des forêts zambiennes

Les ressources naturelles telles que les minéraux, la terre, l'eau et les forêts font partie intégrante de l'économie zambienne. Le pays possède de vastes forêts, essentielles au bien-être économique et écologique.<sup>57</sup> Les services directs fournis par les forêts, à travers la récolte de bois, la production de charbon de bois et de bois de chauffage, et les produits forestiers non ligneux (miel et cire d'abeille, champignons, chenilles, fruits, etc.), représentent une contribution estimée à 761,8 millions de dollars US par an, soit 3,8 % du PIB de la Zambie en 2010.<sup>58</sup> Les forêts fournissent également un large éventail de services écosystémiques tels que la filtration de l'air et de l'eau, la séquestration du carbone, les services culturels et récréatifs, et elles jouent un rôle dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique.<sup>59</sup> On estime également que les forêts de Zambie fournissent plus d'un million d'emplois et constituent une source supplémentaire de revenus pour les communautés rurales, qui dépendent des ressources naturelles.<sup>60</sup>

Ces services écosystémiques restent cependant largement non comptabilisés, ce qui entraîne une sous-évaluation de la contribution des forêts à l'économie nationale et, par conséquent, des investissements sous-optimaux dans la conservation des forêts. En particulier, la première édition des comptes fonciers, centrée sur la période 2010 – 2015, a noté une réduction de la couverture forestière et des zones humides en Zambie, attribuée à l'expansion des surfaces construites et des terres cultivées, ainsi qu'à une modification de l'humidité du sol due à des changements dans les précipitations.<sup>61</sup> Il en résulte que le PIB de la Zambie, ajusté pour tenir compte de la valeur de ces externalités négatives, serait beaucoup plus faible que ne le suggère l'estimation du PIB conventionnel. Le corollaire est qu'un investissement optimal dans la conservation des forêts zambiennes et l'extraction de ses minéraux augmenterait de manière significative la valeur de son capital naturel, le PIB vert qui en résulterait fournissant une marge de manœuvre indispensable au pays pour s'endetter davantage et lever des ressources pour financer le développement, y compris dans les infrastructures vertes, afin de renforcer la protection des services écologiques.

Pour combler les lacunes en matière de données relatives aux ressources naturelles, la Zambie, ainsi que d'autres pays participants au programme WAVES (*Wealth Accounting and*

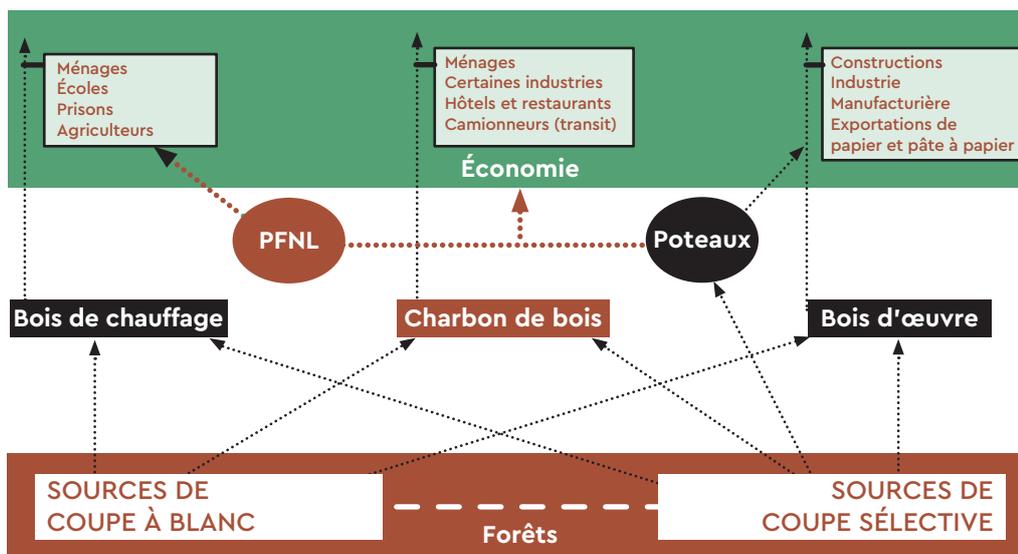
*Valuation of Ecosystem Services*) soutenu par la Banque mondiale, a mis au point des comptes forestiers et fonciers complets. Ces comptes fournissent des informations détaillées sur les ressources naturelles du pays, soutenant une prise de décision éclairée en vue d'une gestion durable.<sup>62</sup> Les comptes forestiers, par exemple, ont été développés au niveau national dans le contexte plus large des comptes fonciers. Les comptes des forêts et du tourisme ont révélé des résultats alarmants, la couverture forestière ayant considérablement diminué, ce qui a réduit l'approvisionnement en eau en aval.

Cette approche globale permet de mettre en lumière la valeur totale des ressources forestières, y compris les services d'approvisionnement, de régulation et culturels, soutenant ainsi la gestion durable des forêts et les efforts de conservation. La figure 2.2 présente un cadre conceptuel pour les services d'approvisionnement. Il illustre les efforts déployés par le pays pour exploiter la puissance de la CCN au service du développement durable. En fournissant une vue d'ensemble de la valeur économique et écologique des ressources naturelles telles que les forêts, la CCN permet d'élaborer des politiques et une planification éclairée, de renforcer la résilience et la gestion durable des ressources naturelles. La CCN a également éclairé la politique nationale du pays pour le changement climatique ainsi que la Vision 2030.<sup>63</sup> D'autres impacts politiques incluent l'information de la stratégie nationale apicole (couvrant le miel et la cire) dépendant du ministère des Terres et des Ressources naturelles, ainsi que l'inclusion dans le budget national 2021 d'un poste pour les comptes forestiers et touristiques.<sup>64</sup> Ces comptes ont également été utilisés pour développer de nombreux indicateurs pour le rapport national volontaire sur les ODD, présentés au cours du Forum politique de haut niveau organisé à New York en juillet 2023.<sup>65</sup>

## Utilisation de la comptabilité du capital naturel en Ouganda

L'Ouganda est connu pour la diversité de ses écosystèmes, notamment ses forêts, ses zones humides et ses savanes. En octobre 2019, le Bureau des statistiques de l'Ouganda a lancé le Plan national pour l'avancement de la comptabilité économique environnementale en Ouganda.<sup>66</sup> Ce plan guide le développement d'un ensemble de comptes de capital naturel et l'intégration de la comptabilité de la richesse dans les données macroéconomiques du pays.<sup>67</sup> Deux de ces comptes de capital naturel, la terre et l'eau, ont été lancés en novembre

FIGURE 2.2 Cadre conceptuel des services d'approvisionnement forestier



Source : Département des forêts et coll., 2023, p. 21.

2019, tandis que les comptes des actifs ligneux et des ressources forestières ont été lancés en novembre 2020. L'Ouganda est l'un des rares pays d'Afrique à avoir publié un ensemble complet de comptes écosystémiques. Ces comptes ont été utilisés pour préparer une analyse de scénario afin d'éclairer les choix d'intervention dans le cadre du projet de la Banque mondiale *Investing in Forests and Protected Areas for Climate-Smart Development* (Investir dans les forêts et les zones protégées pour un développement intelligent face au climat).<sup>68</sup>

Les comptes fonciers couvrent l'utilisation et la couverture des terres associées à l'activité humaine ainsi qu'aux processus naturels. Sur la période 1990-2015, les comptes fonciers ont mis en évidence une expansion constante des terres utilisées pour l'agriculture de subsistance, ainsi qu'une diminution de la couverture forestière. Les comptes des actifs ligneux et des ressources forestières présentent les actifs physiques et monétaires du bois et d'autres ressources forestières sélectionnées pour la période 1990-2015. Ces comptes montrent que la demande de bois du pays pourrait plus que doubler entre 2015 et 2040, et que si rien n'est fait pour ralentir le rythme de l'épuisement, d'ici 2025, le pays pourrait être à court de forêts en dehors des zones protégées répertoriées.<sup>69</sup>

Ces comptes ont alimenté la politique et sa formulation en Ouganda. Par exemple, le *Global*

*Program on Sustainability* (GPS) de WAVES a contribué au plan de développement national III de l'Ouganda, finalisé en 2020, et à la planification de la reprise après la COVID-19.<sup>70</sup> Les comptes des écosystèmes ont également donné lieu à des changements effectifs, tels que l'interdiction de couper le *Prunus africana*, également connu sous le nom de cerisier africain, et un quota sur les exportations de son écorce.<sup>71</sup> Le *Prunus africana* est reconnu pour sa valeur économique et médicinale, et sa demande a explosé, au niveau tant local qu'international, entraînant une surexploitation et une forte diminution de sa population sauvage.

Le pays s'est fixé les objectifs suivants, visant à assurer une gestion durable des ressources naturelles : i) le taux de croissance annuel du RNN doit être au moins aussi élevé que celui du RNB, afin que la croissance du revenu national enregistré ne se fasse pas au détriment des actifs naturels ; et ii) le taux de l'épargne nette ajustée doit être maintenu à un niveau positif et augmenter au fil du temps.

L'Ouganda a également progressé dans l'institutionnalisation de la CCN. Par exemple, le Plan de développement national III inclut la CCN comme l'une des stratégies pour guider l'investissement, le développement et la gestion des ressources naturelles, tandis que la publication de macro-indicateurs ajustés à l'environnement est maintenant institutionnalisée au sein du ministère des Finances.<sup>72</sup>

# 3

## Richesse actuelle du capital naturel en Afrique



L'Afrique reste très dépendante du capital naturel par rapport à d'autres régions du monde. Cette section fait l'état des tentatives d'inventaire de la valeur du capital naturel en Afrique et de son évolution dans le temps.

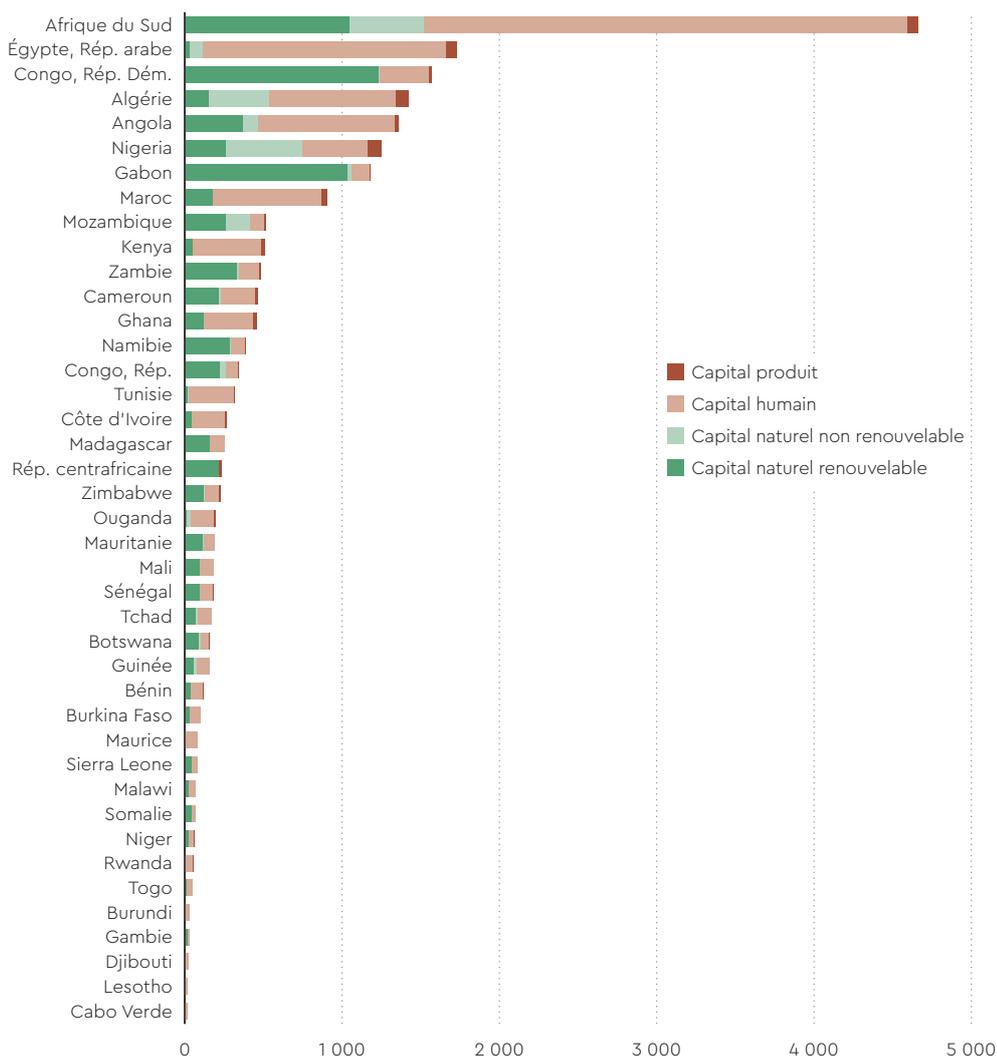
### Dotation en capital naturel en Afrique

Le capital naturel de l'Afrique a été estimé à 6200 milliards de dollars US en 2018, ce qui peut être sous-estimé étant donné que les récentes découvertes de minéraux et d'autres ressources extractives n'ont pas été prises en compte.<sup>73</sup>

Il existe toutefois des variations notables dans la dotation en richesses inclusives au niveau national. La nature des actifs est

également diverse et variable d'un pays à l'autre. En Afrique, la richesse inclusive est concentrée dans quelques pays, tandis que de nombreux autres sont faiblement dotés. Ces facteurs signifient également que l'évolution de la richesse inclusive au fil du temps varie considérablement d'un pays à l'autre. La figure 3.1 montre l'évolution des quatre composantes de la richesse inclusive entre 1992 et 2019. L'évolution de la richesse des grandes économies a été principalement dominée par la croissance du capital humain et du capital naturel renouvelable, le capital humain représentant une part nettement plus importante. L'Afrique du Sud a enregistré la plus forte augmentation de la richesse inclusive, soit plus de 4500 milliards de dollars US, en grande partie grâce à des augmentations substantielles du capital

**FIGURE 3.1** Évolution de l'indice de richesse inclusive agrégé par pays, 1992–2019 (\$ milliards)



Source : PNUE, 2024.

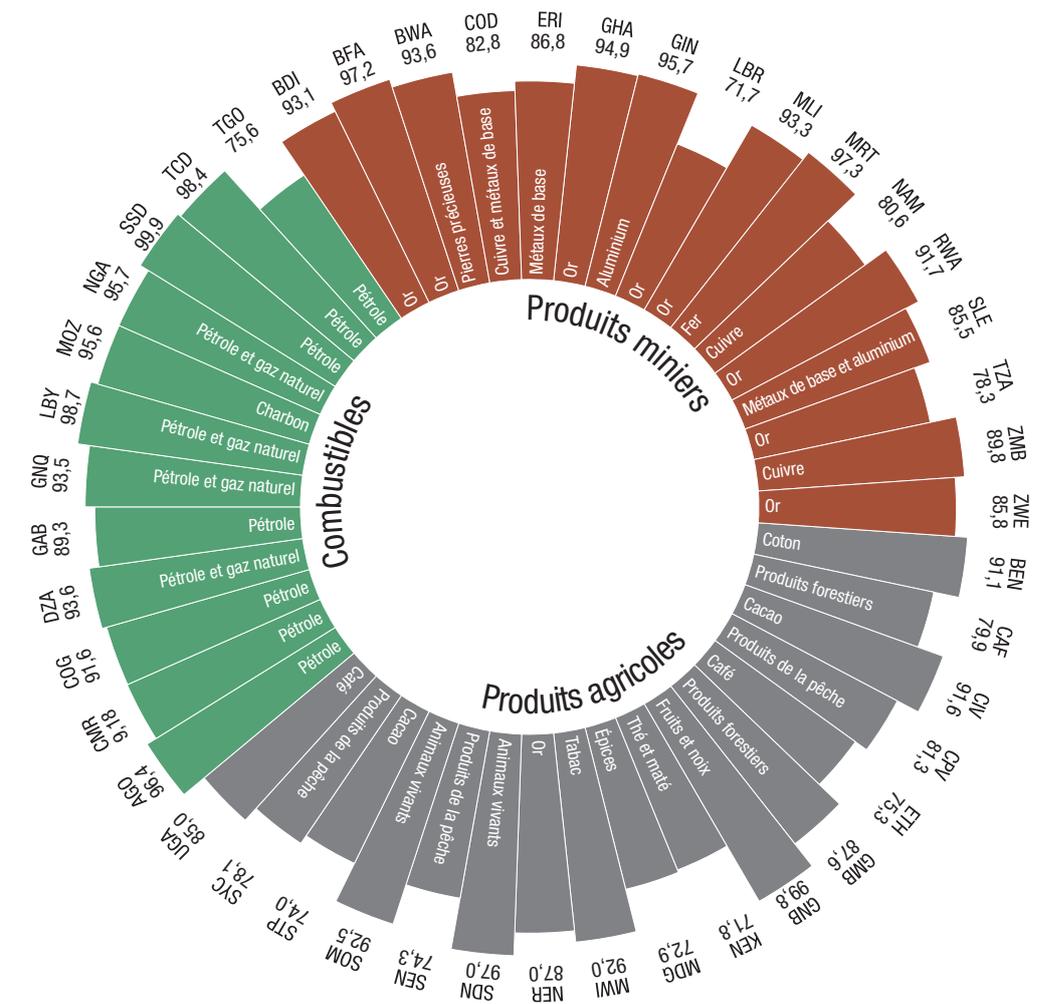
humain. C'est également le cas de pays tels que l'Égypte, le Kenya et la Tunisie, où la croissance du capital inclusif est presque entièrement due à la croissance du capital humain.

D'autres pays, tels que l'Afrique du Sud, le Gabon et la République démocratique du Congo ont également connu une croissance substantielle du capital naturel renouvelable. Toutes les économies africaines ont en commun une expansion limitée du capital produit. Nombre d'entre elles sont très dépendantes du capital naturel par rapport à d'autres régions du monde. Par exemple, les combustibles fossiles, les minéraux et les produits agricoles sont des caractéristiques communes à de nombreux pays africains. Le rapport *Changing Wealth of Nations 2021* (Évolution des richesses des nations) montre que dans toutes les régions d'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord), le capital naturel représentait environ 20 % du capital total, juste après le

Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (38 %).<sup>74</sup> Dans d'autres régions, les taux de dépendance sont plus faibles : 2 % en Amérique du Nord et environ 4 % en Europe, en Asie centrale, en Asie de l'Est et dans le Pacifique.<sup>75</sup>

Dans de nombreux pays africains, le secteur des exportations est dominé par les matières premières. La figure 3.2 montre la composition des exportations de matières premières dans les exportations totales des pays africains. Elle montre une très forte dépendance des recettes d'exportation aux produits de base. Par exemple, au Soudan du Sud et en Libye, le pétrole brut constitue près de 100 % des exportations. En Guinée-Bissau, les produits agricoles, principalement les fruits et les noix, représentent la totalité des exportations, tandis qu'en Mauritanie, les exportations sont dominées par les produits miniers, principalement le fer, qui représentent 97,3 % des exportations.

**FIGURE 3.2** Exportations des produits de base en pourcentage des exportations totales de marchandises



Note: La figure montre le principal produit exporté pour chaque pays. Voir le tableau d'annexe A3.1 pour les abréviations des noms de pays.  
Source: CNUCED, 2022, p. 7.

### Tendances du capital naturel

La figure 3.3 montre que, selon l'approche de la richesse inclusive du PNUE,<sup>76</sup> la valeur mondiale du capital naturel a diminué de 29 % entre 1990 et 2019. La part de la richesse naturelle en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) est restée stable à environ 4 % de la valeur mondiale en déclin.

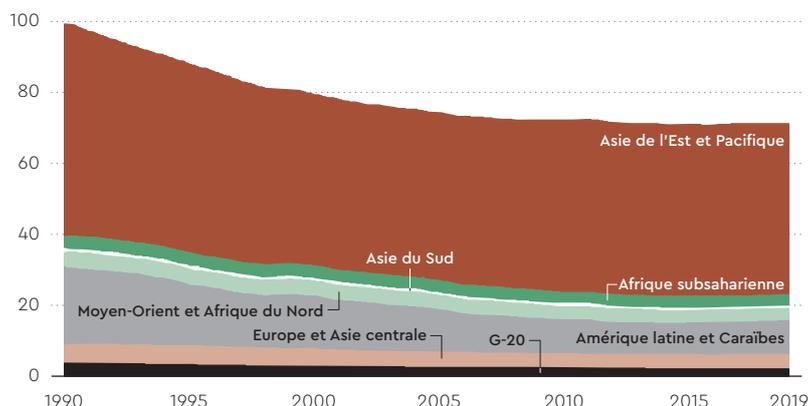
Le rapport *Inclusive Wealth Africa 2024*<sup>77</sup> examine les changements intervenus entre 1992 et 2019 dans 41 pays d'Afrique, en se concentrant sur quatre types de capitaux différents. La figure 3.4 montre qu'une part importante de la richesse africaine provient du capital naturel.

La valeur du capital naturel a diminué en valeur absolue au cours des 30 dernières années, tandis que celle du capital humain a augmenté. La figure 3.4 montre qu'en 2019, la richesse inclusive totale des pays africains était de 500 milliards de dollars US, dont 54 % de capital humain, contre 419 milliards de dollars US en 1992, soit une augmentation de 27 %. Le capital renouvelable a diminué de 24 %, passant de 229 milliards de dollars US en 1992 à 175 milliards de dollars US en 2019, tandis que la valeur des actifs naturels non renouvelables a chuté de 72 milliards de dollars US en 1992 à 45 milliards de dollars US en 2019, soit une réduction de 37 %. Cela signifie que le capital naturel africain renouvelable et non renouvelable a diminué en moyenne annuelle de 0,8 % et de 1,3 %, respectivement, au cours de cette période.

La figure 3.5 montre l'évolution de la richesse en capital naturel par habitant pour certains actifs fonciers. Alors que dans toutes les autres régions, au moins certains actifs ont enregistré une substantielle croissance par habitant, tous les actifs africains ont subi un déclin. Même si certains de ces actifs fonciers ont augmenté en valeur absolue, cette augmentation n'a pas été suffisante pour compenser la croissance de la population en Afrique.<sup>78</sup> Par exemple, la valeur des terres cultivées par habitant s'est contractée de plus de 50 % en Afrique subsaharienne, et celle du bois forestier et des services écosystémiques forestiers d'environ 40 %.

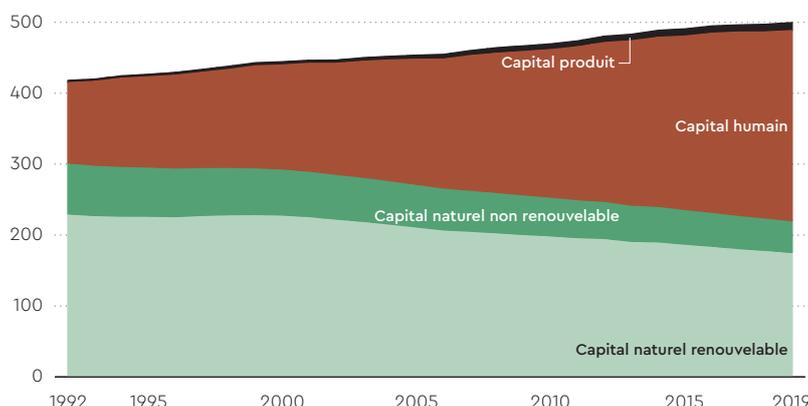
Comme le montre la sélection de pays dans la figure 3.6, ces tendances diffèrent également d'un pays à l'autre. Entre 1995 et 2018, tous les pays considérés ont connu un net déclin de leur richesse par habitant. Les principales causes en sont la perte d'actifs forestiers et la réduction de la valeur des terres cultivées,<sup>79</sup> résultant directement ou indirectement d'externalités négatives d'autres activités économiques telles que l'agriculture ou

FIGURE 3.3 Répartition du capital naturel par région, 1990–2019 (% de la valeur de 1990)



Source : PNUE, 2023.

FIGURE 3.4 Richesse inclusive totale en Afrique, 1992–2019 (\$ milliards)

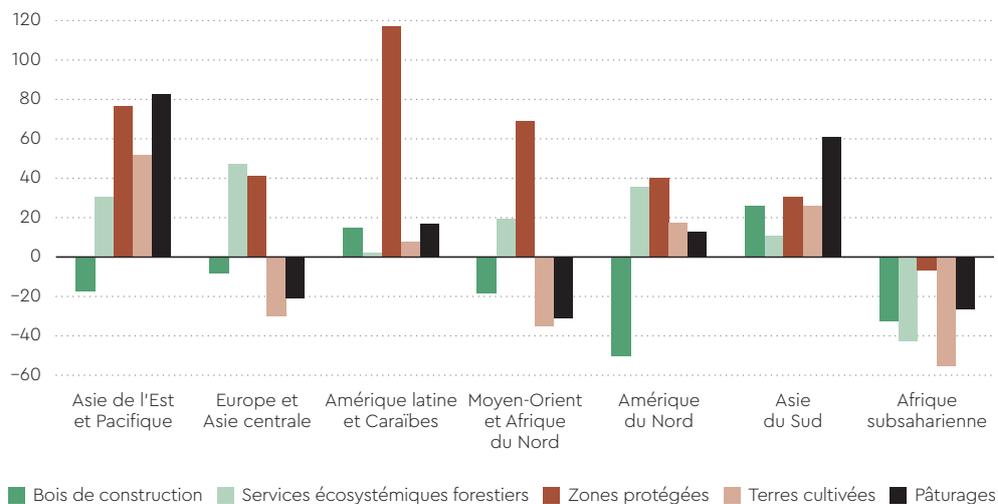


Source : PNUE, 2024.

l'exploitation minière. Les six pays couverts par le rapport CWON de la Banque mondiale – Bénin, Burundi, Gabon, Liberia, Madagascar et République démocratique du Congo – ont tous enregistré des réductions de leur capital naturel renouvelable, qui ont plus que contrebalancé les augmentations du capital humain au Bénin, au Liberia et à Madagascar, ou celles des actifs extérieurs nets en République démocratique du Congo et au Liberia. On observe également une baisse sensible du capital humain au Gabon et au Burundi.

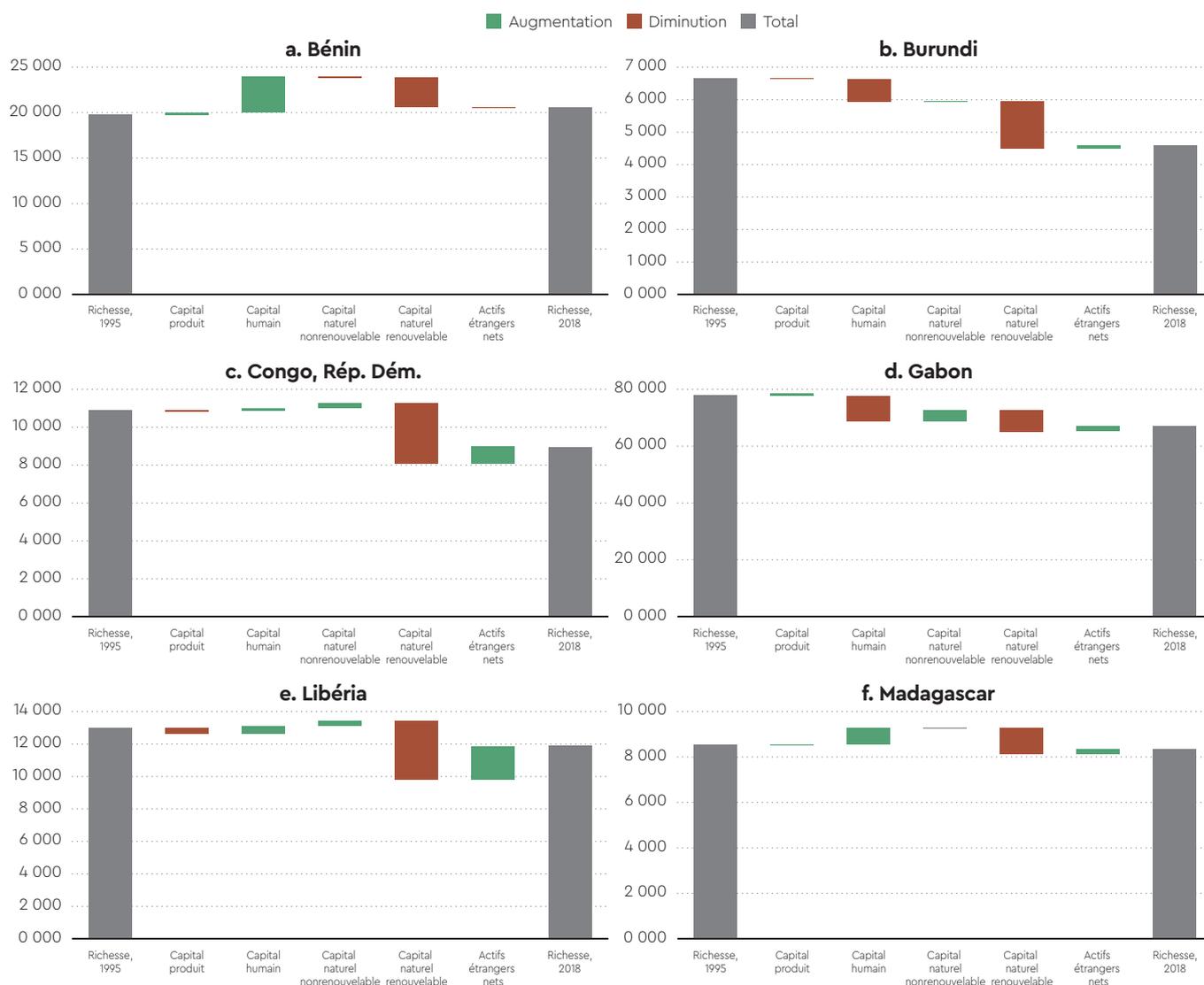
Dans la plupart des cas, la perte de ces valeurs n'est pas prise en compte, entraînant une sous-estimation de l'importance du capital naturel et de ses services pour l'économie. Malgré les défis importants, il y a une reconnaissance croissante de la valeur du capital naturel et de la nécessité d'une gestion durable afin d'assurer la prospérité à long terme. Une mise en œuvre adéquate de la CCN peut contribuer à faire prendre conscience de l'importance du capital naturel dans les activités économiques.

**FIGURE 3.5** Évolution de la richesse en capital naturel par habitant, par actif foncier et par région, 1995–2018 (%)



Source : Banque mondiale, 2021c, p. 105.

**FIGURE 3.6** Évolution de la richesse par habitant, par actif, dans six pays d'Afrique subsaharienne, 1995–2018 (\$ constant de 2018)



Source : Banque mondiale, 2021c, p. 285.

## Implications de la richesse naturelle pour les notations de crédit

La prise en compte de la valeur de la richesse naturelle<sup>80</sup> peut être importante pour améliorer les cadres ESG, en particulier lorsqu'ils sont appliqués à des pays.<sup>81</sup> De nombreux facteurs influencent la cote de crédit d'un pays, comme son revenu par habitant. Un PIB par habitant élevé reflète généralement des décennies de développement d'institutions juridiques, de fourniture de services publics et de dynamisme des acteurs du secteur privé. Au-delà du revenu, il est également prouvé qu'il existe une corrélation entre les indicateurs ESG et les notations de crédit<sup>82</sup> et que cette corrélation influence les taux d'intérêt de la dette souveraine. Il n'est donc pas surprenant que les scores ESG soient fortement corrélés au niveau des revenus. C'est ce que l'on appelle le « biais de revenu enraciné » (figure 3.7).

Une analyse de la relation entre l'évolution du capital naturel et le rendement des obligations à 10 ans montre que le biais de revenu enraciné domine et que les pays plus riches, moins dépendants du capital naturel, paient un prix plus bas pour le crédit.<sup>83</sup> L'évolution au fil du temps du capital naturel à l'intérieur d'un pays fait toutefois apparaître une image différente. Une augmentation de la valeur du capital naturel réduit les coûts d'emprunt. Et lorsque le capital naturel est décomposé en ressources renouvelables et non renouvelables, on constate que la croissance des ressources renouvelables diminue les coûts d'emprunt pour les pays notés B. Cette constatation est particulièrement intéressante et pertinente pour de nombreux pays africains possédant d'énormes réserves d'actifs renouvelables. Les inquiétudes soulevées à propos de la méthodologie utilisée par les principales agences de notation pour évaluer le risque souverain des pays africains sont donc fondées.<sup>84</sup> Il est donc important que la communauté internationale prévoie l'évaluation obligatoire du capital naturel et l'incorporation de cette valeur dans les mesures du revenu national afin de contribuer à renforcer le profil de risque des pays et d'améliorer leur cote de crédit.<sup>85</sup> Il est donc essentiel que les agences de notation tiennent également compte de ces valeurs.

La comptabilité des richesses peut également améliorer la qualité de la composante environnementale des scores ESG.<sup>86</sup> Cela peut contribuer à améliorer les conditions de prêt sur les marchés internationaux des capitaux. Mais pour que ce potentiel se concrétise, la comptabilité des richesses doit être transparente et prendre en compte la « matérialité

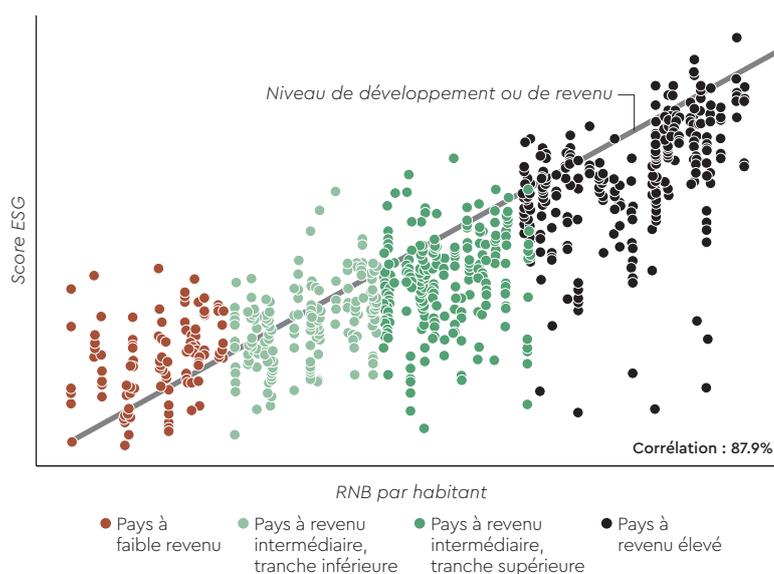
économique » des ressources, en révélant la valeur réelle des actifs naturels, ce qui, à son tour, permettra d'améliorer les évaluations et les notations de crédit et de faire, éventuellement, baisser les taux d'intérêt sur la dette d'un pays.

## Une application potentielle : la valeur des forêts africaines en tant que puits de carbone, en particulier dans le bassin du Congo

### Séquestration du carbone en tant que bien public mondial et marchés émergents du carbone

Les forêts du monde entier sont importantes pour la séquestration du carbone, la modération de la température et la préservation de la biodiversité, mais le volume de ce service écosystémique est souvent sous-estimé, entraînant un sous-investissement dans la préservation des forêts. Jusqu'à récemment, les données sur les stocks et les flux de carbone séquestré par les forêts étaient difficiles à collecter, mais l'émergence du big data et d'autres outils tels que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique ont désormais rendu cette collecte possible. À l'aide de ces outils et de la méthodologie élaborée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le modèle d'intelligence artificielle au service de l'environnement et du développement

FIGURE 3.7 Scores ESG souverains et biais de revenu enraciné



Note : L'axe vertical présente les scores (normalisés) environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) attribués par six grands fournisseurs souverains de services ESG (les valeurs les plus élevées correspondent à une meilleure performance ESG). L'axe horizontal représente le revenu national brut (RNB) par habitant (normalisé) pour l'ensemble des 133 pays en 2017. Le terme « fournisseurs de services ESG » fait référence aux entreprises attribuant des scores ESG à considérer dans les décisions d'investissement. Les fournisseurs ESG diffèrent des agences de notation de crédit qui ont pour mandat explicite d'évaluer la capacité d'une entité à rembourser sa dette.

Source : Banque mondiale, 2021.

durable (*Artificial Intelligence for Environment and Sustainability – ARIES*) a produit des cartes mondiales des stocks de carbone à une résolution de 300 mètres pour chaque année entre 2001 et 2020, même si, actuellement, les données ne sont disponibles que jusqu'en 2018.<sup>87</sup> En 2018, selon les dernières données mondiales disponibles sur la séquestration du CO<sub>2</sub>, l'Afrique représentait environ 26 % de la totalité du carbone séquestré dans les forêts du monde entier.<sup>88</sup> Cette contribution est significative, surtout quand on sait que le continent ne représente qu'environ 4 % des émissions mondiales de combustibles fossiles.<sup>89</sup>

Ce « service public mondial » reste néanmoins largement méconnu, car les services écosystémiques, y compris la séquestration du carbone, fournis par les ressources naturelles telles que les forêts ne sont pas pris en compte dans les mesures standard des activités économiques telles que le PIB. Par exemple, la valeur estimée du service climatique de la forêt du bassin du Congo est supérieure à 30 milliards de dollars US, déduction faite de la déforestation, alors que l'aide publique au développement pour les forêts d'Afrique reste faible, avec une moyenne de 0,17 milliard de dollars US par an au cours de la période 2011–2020.<sup>90</sup> Par conséquent, le sous-investissement actuel dans les efforts de préservation des vastes forêts contribue aux taux élevés de déforestation et de dégradation des forêts observés.

Les marchés du carbone sont apparus comme une source potentielle de revenus pour soutenir la gestion des forêts en Afrique. Les marchés volontaires du carbone (MVC) sont progressivement apparus au cours de la dernière décennie, répondant principalement aux besoins des entreprises en matière de

compensation des émissions de gaz à effet de serre. La majorité des compensations des MVC sont liées à la forêt, mais d'autres, par exemple celles liées à l'énergie ou aux déchets, sont également en train d'émerger. On observe également un intérêt croissant pour la participation à des transactions au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Des négociations sont en cours sur les détails spécifiques des échanges relevant de cet article, qui, une fois convenus, seront formalisés dans le règlement de Paris.

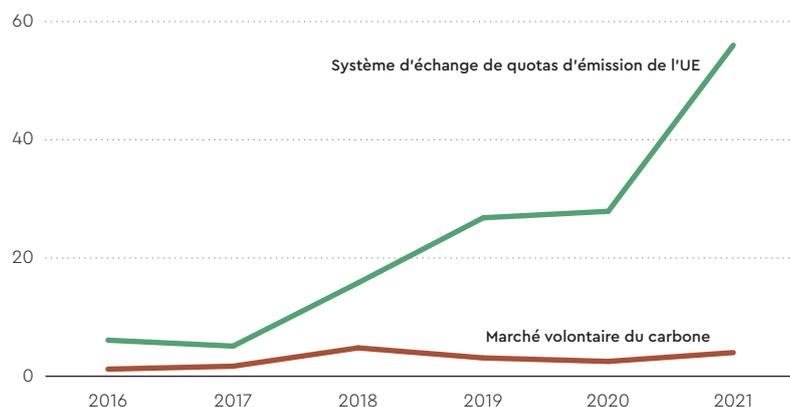
Une des préoccupations de l'Afrique est l'écart croissant entre le MVC qui offre aux acteurs africains des prix très bas pour les compensations carbonées, et les marchés de conformité tels que le SEQE-UE, où les prix sont considérablement plus élevés (figure 3.8). Pour remédier à cette disparité, la BAD a lancé l'Initiative pour les marchés des crédits carbone en Afrique (*African Carbon Markets Initiative – ACMI*) au cours de la COP 27 à Charm el Cheikh en décembre 2022. Un récent compte rendu de l'ACMI est présenté dans les *Perspectives économiques en Afrique 2024*.<sup>91</sup> Selon l'ACMI, le potentiel des crédits carbone africains est estimé à environ 2 400 MtCO<sub>2</sub> en 2030, pour une valeur pouvant atteindre 50 milliards de dollars US.<sup>92</sup>

### Défis liés à l'estimation des stocks et des flux de rétention du carbone

L'estimation des stocks et des flux de rétention du carbone présente plusieurs défis résultant de la double complexité des systèmes naturels et de leur interaction avec les systèmes humains, et en particulier de ce qui peut être inclus dans les marchés du carbone. La première série de défis concerne la quantification des stocks de carbone – ce qu'il faut prendre en compte et ce qu'il faut exclure. Il existe plusieurs types et classes de stocks de carbone à prendre en compte. Dans le secteur forestier, le type, la nature et la densité des forêts à inclure et la quantification de la séquestration du carbone font l'objet d'un débat permanent. Par exemple, ARIES<sup>93</sup> prend en compte plusieurs classes agrégées telles que la végétation agricole, les forêts, la neige et la glace permanentes, la végétation arbustive et herbacée, la végétation clairsemée et les zones humides.

Les approches méthodologiques visant à quantifier le stock de carbone constituent toujours un domaine de recherche actif, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des approches de télédétection comprenant l'étendue et la résolution spatiales, la fréquence temporelle, les bases de référence et la vérification au sol, qui ont toutes un impact sur les

**FIGURE 3.8** Prix des réductions d'émissions dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE et sur les marchés volontaires, 2016–2021 (\$/tonne CO<sub>2</sub>e)



Source: BAD, 2023, figure 3.18.

résultats et leur interprétation.<sup>94</sup> Le débat en cours montre à la fois l'importance et les difficultés des méthodes existantes d'évaluation et de quantification des puits de carbone. Il existe quatre grandes approches pour mesurer les stocks et la séquestration du carbone, chacune ayant ses forces et ses faiblesses : les mesures sur le terrain, les cartes d'occupation des sols avec des valeurs de référence pour le carbone, les modèles statistiques et d'apprentissage automatique, et les modèles de bilan de masse.<sup>95</sup>

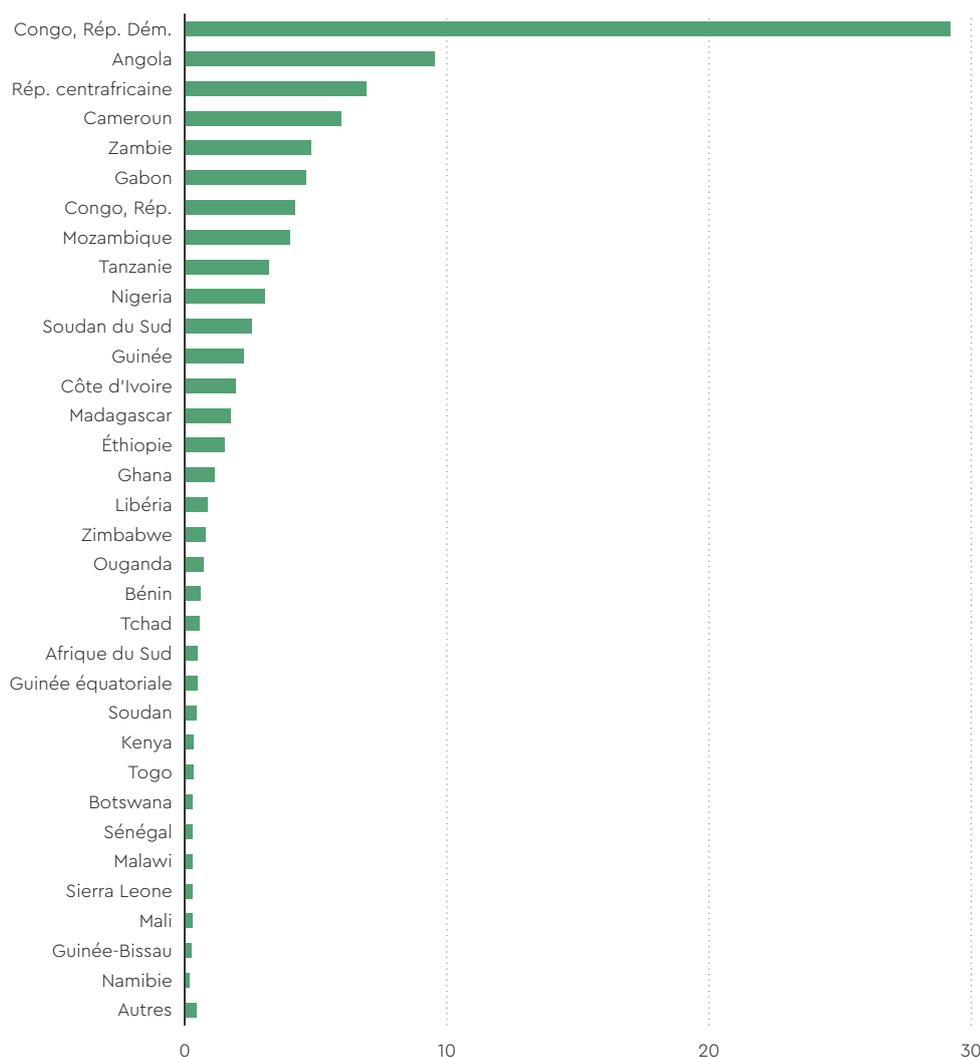
**Exemple de stocks de carbone dans les pays africains**

Dans l'exemple qui suit, les stocks de carbone sont mesurés à l'aide de cartes d'occupation des sols faisant référence à des valeurs du carbone simulées pour différents pourcentages minimums de couvert végétal. Cette approche

est moins coûteuse à mettre en œuvre, mais présente la faiblesse de ne prendre en compte, ni la variabilité au sein des classes d'occupation des sols, ni les facteurs de changement global autres que les modifications de l'occupation des sols.<sup>96</sup> La figure 3.9 montre les stocks de carbone de la végétation forestière africaine en 2020. Les données sont compilées à l'aide du modèle ARIES afin de produire des cartes des stocks de carbone pour chaque année de la période 2001-2020.<sup>97</sup> La République démocratique du Congo, qui abrite la majeure partie des forêts du bassin du Congo, représente plus de 20 milliards de tonnes de carbone dans la biomasse aérienne (BA), soit 41 % de la BA totale de l'Afrique.

D'autres pays – l'Angola, la République centrafricaine, le Cameroun, la Zambie, le Gabon, la République du Congo, et le Mozambique et- ont un stock de carbone provenant de la

**FIGURE 3.9** Stock total de carbone de la végétation forestière de l'Afrique, 2020 (milliards de tonnes)



Source: Bulckaen et coll., 2023. Données disponibles sur: [https://github.com/integratedmodelling/im.nca.postprocessing/tree/main/aggregation\\_region/vegetation.carbon.stock/data](https://github.com/integratedmodelling/im.nca.postprocessing/tree/main/aggregation_region/vegetation.carbon.stock/data).

végétation forestière dépassant les 4 milliards de tonnes. Ces pays représentent collectivement environ 73 % du stock de carbone du continent africain. La forêt du bassin du Congo couvre une superficie de 298 millions d'hectares et s'étend sur six pays : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, et République du Congo. D'autres études ont estimé l'absorption brute de carbone par la forêt du bassin du Congo à 1,1 gigatonne par an pour la période 2011-2019.<sup>98</sup>

En outre, le bassin du Congo est la plus grande tourbière tropicale du monde, renfermant environ 30,6 milliards de tonnes de carbone souterrain, soit 28 % du stock mondial de carbone tourbeux sur une superficie d'environ 145 500 km<sup>2</sup>.<sup>99</sup> Bien qu'ils constituent une ressource d'une importance mondiale considérable, les stocks de tourbe restent vulnérables aux changements d'utilisation des terres, car seuls 8 % d'entre eux se trouvent dans des zones protégées au niveau national.<sup>100</sup> Ils ont pourtant une valeur énorme qui devrait être correctement prise en compte.

En dehors de la forêt du bassin du Congo, les pays disposant d'importants stocks de carbone BA sont le Mozambique, la Zambie, la Tanzanie et Madagascar, dont les stocks se situent entre 1 et 2 milliards de tonnes BA.

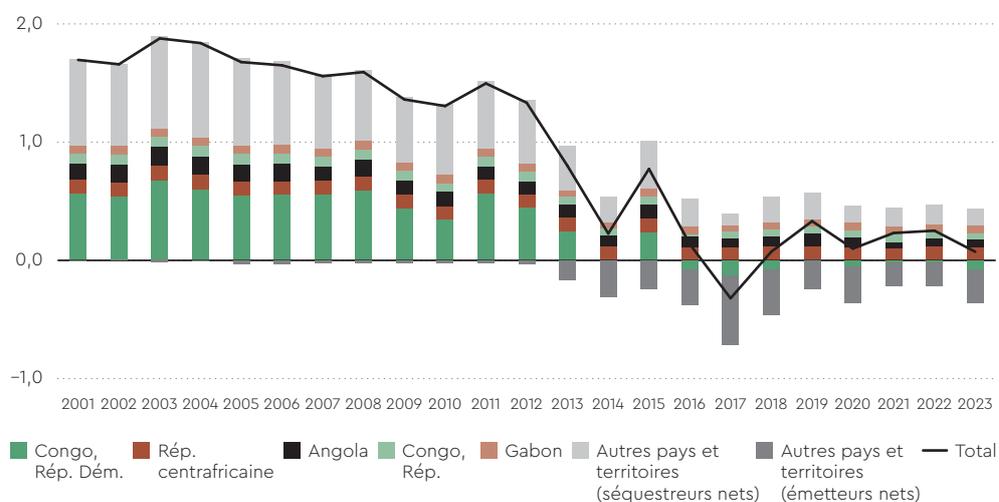
### Exemple de flux de séquestration du carbone dans les pays africains

La séquestration du carbone en Afrique contribue considérablement à l'élimination du carbone au niveau mondial. La figure 3.10 montre

l'absorption nette de carbone établie sur la base de données géospaciales<sup>101</sup> et de *Global Forest Watch*, qui utilise un cadre géospatial de surveillance du flux de carbone forestier fondé sur l'utilisation des terres, le changement d'utilisation des terres et la foresterie dans le cadre des directives pour l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres (AFOLU), développées par le GIEC. Les barres empilées de la figure 3.10 représentent les différents pays africains et la ligne le flux net du continent. Le flux net est calculé en soustrayant les émissions annuelles des absorptions annuelles moyennes sur la période 2001-2023.<sup>102</sup> L'absorption de carbone est basée sur les moyennes annuelles de la période couverte par le modèle, tandis que les émissions proviennent des perturbations qui remplacent les peuplements<sup>103</sup> et n'incluent pas les émissions dues à la dégradation des forêts.<sup>104</sup>

La figure 3.10 suggère que la séquestration nette du carbone a diminué en Afrique de façon précipitée depuis environ 2003. Le flux net de carbone du continent était de près de 2 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>e en 2003, mais il est descendu à un flux net négatif en 2017. Ce déclin est en partie dû à l'augmentation des émissions dans certains pays, en particulier depuis 2012, et à la déforestation et à la dégradation continues des forêts africaines. Toutefois, depuis 2017, on observe une certaine stabilité, bien qu'avec des fluctuations, en particulier parmi les pays émetteurs nets (Madagascar, Afrique du Sud, Sierra Leone et Liberia). Ce déclin implique également la perte d'occasions de mettre à profit le potentiel de séquestration du carbone de l'Afrique.

**FIGURE 3.10** Flux net annuel des gaz à effet de serre par pays (milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>e)



Note: Les données sur le couvert végétal utilisé dans l'analyse ont été produites par le laboratoire GLAD de l'Université du Maryland en partenariat avec Google (Hansen et coll., 2013). Dans les données, les absorptions brutes sont constantes, en tant que moyenne annuelle sur la période du modèle, tandis que les émissions sont fournies pour chaque année. Source: Harris et coll., 2021.

### Exemple d'évaluation de la séquestration et comparaison avec le PIB

Les sections précédentes ont mis en évidence la difficulté de déterminer objectivement le volume du stockage et de la séquestration du carbone, principalement en raison des problèmes méthodologiques et de la complexité de la détermination des flux. Il est également difficile de déterminer le prix pertinent de la rétention du carbone, en particulier pour l'inclure dans le SCN.<sup>105</sup> En ce qui concerne les éléments à évaluer, la CE SCEE suggère que la régulation du climat mondial par les écosystèmes terrestres soit un service unique, comportant deux volets – la séquestration et la rétention – où la séquestration du carbone est la capacité des écosystèmes à éliminer le carbone de l'atmosphère et la rétention est leur capacité à conserver le stock de carbone. La CE SCEE suggère également d'inclure à la fois la biomasse aérienne (BA) et la biomasse souterraine (BS), ainsi que le carbone organique du sol. Malheureusement, le présent document est limité par la disponibilité des données et n'utilise que la BA. L'importance des autres composantes permet à l'Afrique d'investir dans des techniques pertinentes de collecte et de gestion des données.

À propos de l'évaluation, la CE SCEE indique (paragraphe 9.31) que:<sup>106</sup>

Un marché spécifique concerne les prix observés dans les systèmes d'échange de quotas d'émission, qui peuvent être utilisés pour estimer les prix des services de régulation du climat mondial. Le nombre de pays dotés de tels systèmes d'échange augmente, de même que la quantité de carbone échangée, et ces marchés peuvent donc fournir des données de prix appropriées. Si le système d'échange n'est pas considéré comme suffisamment mûr, une solution de rechange consiste à utiliser des données sur les coûts marginaux de réduction, qui sont plus largement disponibles, ou des données sur le coût social du carbone lorsqu'elles sont dérivées de modèles compatibles avec le concept de valeur d'échange, c'est-à-dire limitées à une évaluation des effets sur les mesures de la production.

L'évaluation correcte de la rétention de carbone en Afrique devrait être une priorité, car il n'existe pas encore de marchés de conformité établis, et les MVC restent opaques, avec un énorme écart entre les deux systèmes.<sup>107</sup> Étant

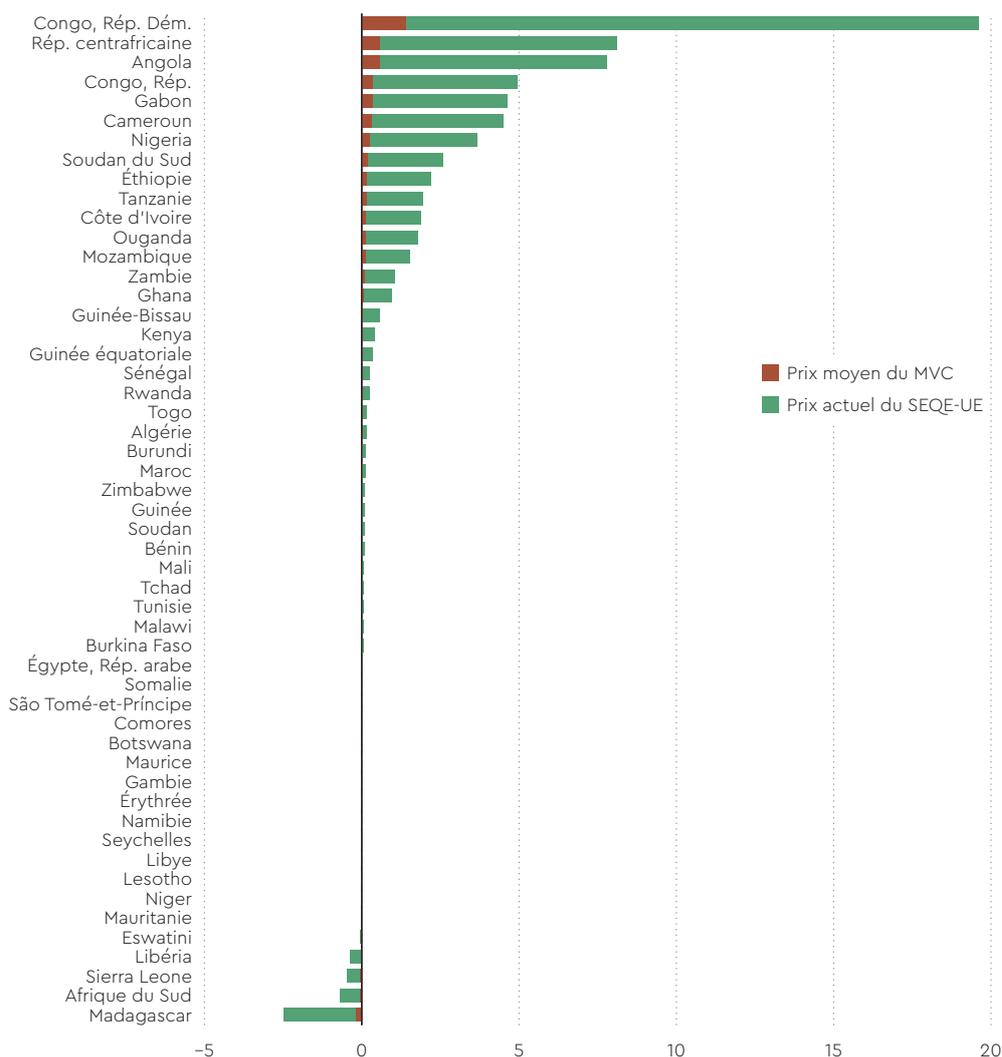
donné l'absence d'accord sur la valeur appropriée de la rétention du carbone pour l'Afrique, la figure 3.11 présente la fourchette entre le prix moyen du MVC et le prix actuel du SEQE-UE pour la valeur monétaire de la séquestration nette de carbone forestier au niveau national, compte tenu des valeurs de flux indiquées dans la section précédente. Les barres vertes représentent la valeur basée sur le prix du MVC (estimé à 5 dollars US par MtCO<sub>2</sub>).<sup>108</sup> Une valeur plus pertinente serait celle basée sur le prix du SEQE-UE (estimé à 70 dollars US par tonne).<sup>109</sup>

L'utilisation du prix du SEQE-UE pourrait donner une valeur nette de séquestration du carbone d'environ 20 milliards de dollars US pour la République démocratique du Congo et d'environ 8 milliards de dollars US pour la République centrafricaine et l'Angola. Dans le bassin du Congo, les forêts, où l'élimination brute du carbone est estimée à 1,1 gigatonne, auraient une valeur de séquestration pouvant atteindre 77 milliards de dollars US si l'on utilisait le prix du SEQE-UE, ou au moins 5,5 milliards de dollars US sur base du prix du MVC.<sup>110</sup>

Ces estimations de la valeur monétaire des services de séquestration du carbone sont tout à fait significatives pour de nombreux pays africains, dont le PIB conventionnel est relativement faible. À titre d'exemple, la figure 3.12 montre la valeur de la séquestration du carbone dans la forêt du bassin du Congo par rapport au PIB traditionnel. Cela illustre l'importance des services écosystémiques de la forêt pour les économies de ces pays, lorsque la valeur du capital naturel – ici représentée par la valeur de la séquestration du carbone – est entièrement prise en compte.

En République centrafricaine, le PIB était estimé à environ 2,4 milliards de dollars US en 2022. La valeur de la séquestration nette du carbone y était estimée à plus de 8 milliards de dollars US, soit plus de trois fois le PIB du pays. Dans la figure 3.12, le flux net de carbone en part du PIB de la République centrafricaine est de 340 % ; l'échelle du graphique est plafonnée à 100 % pour éviter qu'il n'éclipse les valeurs d'autres pays. Il s'agit d'un cas extrême qui démontre les avantages potentiels que l'inclusion de services écosystémiques actuellement non comptabilisés pourrait avoir pour le pays, et ailleurs sur le continent. Si ce service était pris en compte dans le SCN, le PIB du pays serait multiplié par quatre. Les autres pays ayant une proportion relativement élevée de flux nets de carbone par rapport au PIB sont la Guinée-Bissau (35 %), la République du Congo (31 %), la République démocratique du Congo (30 %) et le Gabon (22 %).

FIGURE 3.11 Valeur du flux net de carbone (\$ milliards)



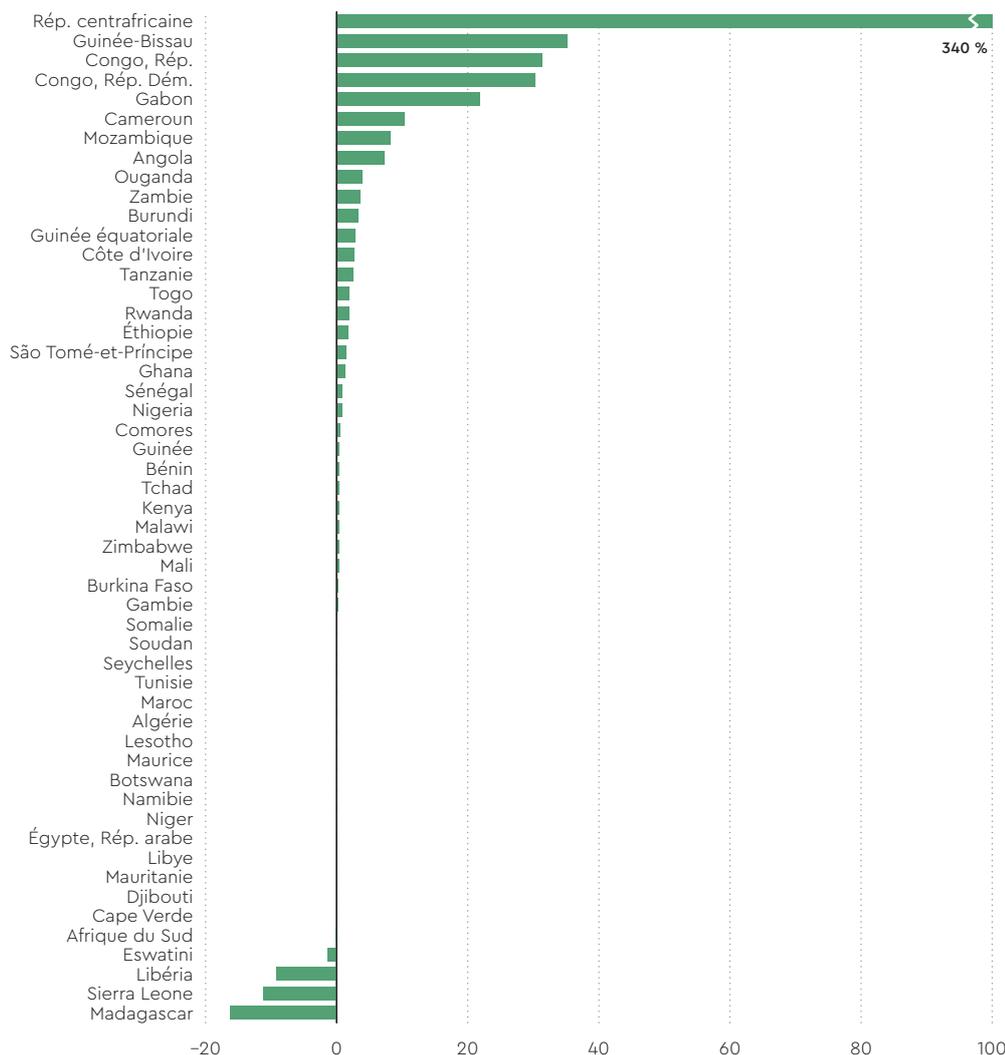
Source : Harris et coll., 2021.

Selon des études antérieures, la valeur estimée de la séquestration du carbone générée par la forêt du bassin du Congo était de 55 milliards de dollars US par an, soit 36 % du PIB des six pays hôtes.<sup>111</sup> En outre, la forêt fournit un énorme capital en bois et en écosystèmes forestiers aux pays de la région. Par exemple, la République démocratique du Congo possède le plus important capital de bois et d'écosystèmes forestiers, évalué, respectivement, à 126,8 milliards de dollars US et 51,1 milliards de dollars US.<sup>112</sup> Cela soulève également le problème potentiel du double comptage, puisque la rétention est généralement perdue au moment de la récolte.

L'Afrique subit une forte perte de couverture forestière due à une déforestation et une dégradation principalement causées par l'exploitation forestière et le changement d'affectation des terres, ce qui a entraîné une forte diminution de la séquestration du carbone. Par exemple, la

République démocratique du Congo, qui abrite 61% des forêts du bassin du Congo, a enregistré la plus forte perte de couverture forestière, estimée à plus de 5,9 millions d'hectares entre 2001 et 2021.<sup>113</sup> L'exploitation illégale des forêts se poursuit sans relâche en raison du sous-investissement dans la protection et la gestion des forêts, ce qui peut s'expliquer par le fait que les populations ne sont pas conscientes de la valeur des services écosystémiques forestiers indirects, tels que le rôle des forêts en tant que puits de carbone et donc la conservation,<sup>114</sup> qui sont très éloignés de leur vie et des avantages directs du bois et des terres agricoles. Si les services écosystémiques de la forêt ne sont pas pris en compte et que les pays hôtes ne sont pas indemnisés pour les biens publics mondiaux fournis par la forêt du bassin du Congo, le véritable coût d'opportunité de l'exploitation forestière et du changement d'utilisation des terres restera sous-évalué. Cette situation encourage

FIGURE 3.12 Flux nets du carbone en pourcentage du PIB pour 2022, à \$70/tonne de CO<sub>2</sub>e



Source : Les données relatives à l'élimination du carbone proviennent de Harris et coll., 2021. Les données relatives au PIB proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

l'exploitation non durable des forêts pour en extraire la seule valeur facilement réalisable: le bois. Une comptabilisation correcte des services écosystémiques intangibles devrait être la base des politiques publiques améliorant le bien-être à long terme.

Les estimations de la valeur du carbone séquestré établies dans ce document nécessitent une interprétation prudente, notamment à cause des limites inhérentes et des imprécisions potentielles des approches choisies. Comme mentionné plus haut, la complexité et la variabilité inhérentes aux systèmes naturels constituent une faiblesse majeure compliquant la quantification précise de la séquestration. Le problème est donc de quantifier objectivement les stocks et les flux de carbone, ce qui implique des interactions complexes au sein des systèmes naturels et entre ces systèmes et les activités humaines.

Les estimations produites dans ce document prennent néanmoins en compte le flux net de carbone et sa valeur économique, en soulignant les contributions potentielles importantes de pays tels que la République démocratique du Congo. Cette approche s'appuie sur des estimations et des hypothèses brutes concernant le prix du carbone, pour lequel il n'existe actuellement aucun marché global en Afrique. Les estimations présentées ci-dessus concernent l'écosystème forestier et sont préliminaires, et d'autres aspects du capital naturel et des services écosystémiques pourraient les faire basculer, y compris celles concernant d'autres flux environnementaux et ressources renouvelables. Malgré ces faiblesses, les estimations de la valeur de la séquestration du carbone montrent comment pourrait évoluer le PIB des pays africains si le capital naturel était entièrement pris en compte.

**TABLEAU 3.1** PIB des pays africains ajusté à la séquestration, 2022 (milliards de \$ courants)

PAYS	PIB TRADITIONNEL (\$ MILLIARDS)	PIB AJUSTÉ À LA SÉQUESTRATION (\$ MILLIARDS)	CHANGEMENT	
			\$ MILLIARDS	POURCENTAGE
Rép. centrafricaine	2,45	10,56	8,11	330,81
Congo, Rép. of	13,51	18,46	4,95	36,63
Congo, Rép. Dém.	66,44	86,07	19,62	29,54
Gabon	21,12	25,73	4,62	21,86
Cameroun	44,94	49,43	4,49	9,99
Mozambique	18,41	19,93	1,52	8,27
Angola	122,02	129,83	7,81	6,40
Ouganda	47,57	49,35	1,78	3,75
Zambie	29,12	30,18	1,06	3,64
Côte d'Ivoire	70,32	72,21	1,89	2,69
Tanzanie	73,53	75,47	1,94	2,64
Éthiopie	120,36	122,56	2,20	1,83
Nigeria	477,38	481,04	3,66	0,77
Autres	1 910,42	1910,29	-0,13	-0,01
<b>Total</b>	<b>3 025,63</b>	<b>3 091,72</b>	<b>66,10</b>	<b>2,18</b>

Note: Le PIB corrigé de la séquestration est calculé sur la base des chiffres du PIB des pays à prix courants, corrigés des valeurs estimées de la séquestration du carbone.

Source: Calculs des auteurs basés sur le prix de la compensation carbone du SEQUE-UE (voir figure 3.8). Les données sur la séquestration du carbone proviennent de Harris et coll., 2021. Les données relatives au PIB proviennent du département de la statistique de la Banque africaine de développement.

Sur la base des estimations et hypothèses préliminaires fournies ci-dessus, une fois ajusté à la séquestration du carbone, le PIB du continent en 2022 pourrait augmenter de 66,1 milliards de dollars US, soit une expansion potentielle d'environ 2,2 % (tableau 3.1). Les pays du bassin du Congo – Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo – représentent 63,7 % de l'augmentation estimée du PIB ajusté à la séquestration. Cette démonstration devrait déclencher un engagement mondial renouvelé en faveur de la CCN et donner aux pays africains l'impulsion nécessaire pour poursuivre leurs efforts en vue d'élaborer des plans d'action pour la réévaluation de leurs estimations du PIB. Cela permettra non seulement aux pays africains de reconnaître la valeur économique de leurs ressources naturelles et d'intégrer ces valeurs dans la planification économique nationale, mais aussi d'attirer des financements internationaux et des investissements dans l'évaluation obligatoire des services écosystémiques.

Les estimations de la valeur de la séquestration du carbone et de son potentiel

d'augmentation du PIB des pays africains donnent aux dirigeants africains du C-15 l'occasion de soutenir le plaidoyer du continent en faveur de la mise en œuvre d'exigences obligatoires pour que les pays adoptent des politiques d'écologisation de leur PIB. Une mise à jour obligatoire des méthodologies de mesure de la richesse des pays devrait être introduite et appliquée pour inclure leur richesse écologique. Cette approche permettra à l'Afrique de tirer parti de son capital naturel pour développer son économie et d'améliorer son profil de risque afin de mobiliser des ressources sur les marchés internationaux des capitaux pour financer la transformation structurelle.<sup>115</sup> La nécessité d'évaluer correctement le capital naturel et les écosystèmes associés devrait permettre d'attirer les investissements dans la valorisation et la conservation de la CCN. Les estimations présentées dans ce document correspondent à l'effort initial de la BAD pour souligner l'importance d'une évaluation et d'une valorisation correctes du capital naturel de l'Afrique profitant aux efforts de développement du continent.



# 4

## Comptabilité du capital naturel en Afrique : engagements et interventions



La Commission statistique des Nations Unies (ONUCS) a entrepris des efforts en faveur du SCEE en mettant en place, en 2007, le comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale.<sup>116</sup> Il avait pour principal objectif d'intégrer la comptabilité économique et environnementale dans les statistiques officielles. Ce processus a donné lieu au CC SCEE, adopté en mars 2012 par l'ONUCS au cours de sa quarante-troisième session. Cette section examine les étapes historiques de l'adoption et de la mise en œuvre du SCEE dans les pays africains.

## Engagements

Les engagements en faveur du SCEE en Afrique ont commencé avec la Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique, adoptée en 2012 par 10 pays africains (figure 4.1). Ils se sont notamment engagés à «intégrer la valeur de la nature dans leurs politiques et programmes nationaux, en reconnaissant que la nature est nécessaire à la croissance économique et à la durabilité».<sup>117</sup> Le Gouvernement du Botswana a ensuite désigné *Conservation International* à la fonction de secrétariat de la déclaration avec, entre autres rôles, le mandat de promouvoir de nouveaux efforts pour intégrer la valeur de la nature dans les décisions de développement économique et social.

En mars 2015, la déclaration de Gaborone a été approuvée en tant qu'instrument de mise en œuvre du programme phare régional de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement concernant le partenariat de l'Afrique pour l'économie verte.

La déclaration de Nairobi sur le changement climatique et l'appel à l'action émise au cours

du premier sommet africain sur le climat en septembre 2023 constitue un autre engagement au niveau continental en faveur du PIB vert. Cette déclaration appelle à ajuster le PIB en évaluant correctement l'abondant capital naturel et les services écosystémiques du continent.

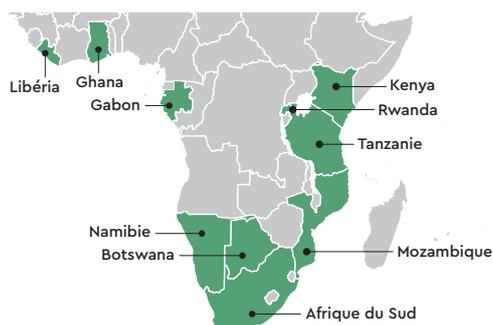
Ces déclarations régionales et continentales ont motivé des résolutions et des initiatives nationales visant à valoriser la nature, telles que le diagnostic environnemental durable du Botswana, le programme de comptabilité du capital naturel en Éthiopie, le programme de conformité à la durabilité environnementale pour le secteur des biens de consommation en Afrique du Sud, et un programme visant à garantir la durabilité environnementale au Rwanda.<sup>118</sup>

## Interventions

Plusieurs interventions ont été mises en œuvre pour soutenir le déploiement du SCEE, telles que les programmes WAVES et NCAVES (*Natural Capital Accounting and Valuation of Ecosystem Services* – Comptabilisation du capital naturel et valorisation des services écosystémiques).<sup>119</sup> D'autres initiatives incluent la cartographie et l'évaluation des écosystèmes et de leurs services et le système intégré de comptabilité du capital naturel et des services écosystémiques sur le territoire de l'UE.<sup>120</sup>

WAVES (Comptabilisation des richesses naturelles et valorisation des services d'écosystèmes) est un partenariat mondial dirigé par la Banque mondiale, lancé lors de la réunion de la Convention sur la diversité biologique de 2010 à Nagoya, au Japon.<sup>121</sup> Le projet visait à promouvoir l'intégration des ressources naturelles dans la planification du développement et les comptes économiques nationaux. En particulier, ses objectifs comprenaient l'établissement d'un consensus international autour de la CCN et l'aide aux pays pour l'adoption et la mise en œuvre de ces comptes. Le projet s'est engagé avec plusieurs pays du Sud. En Afrique, le Bénin, le Botswana, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, la Mauritanie, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, São Tomé et Príncipe, le Sénégal, le Tchad, le Togo et la Zambie ont tous reçu le soutien de la Banque mondiale dans le cadre du programme WAVES ou des programmes successifs WAVES Plus ou GPS. Ces pays ont mis en œuvre différentes activités sur la CCN, y compris un mécanisme de coordination entre les producteurs et les

**FIGURE 4.1 États signataires de la déclaration de Gaborone pour le développement durable en Afrique**



Source : *Conservation International*, 2014.

utilisateurs des comptes au niveau national. WAVES fait désormais partie du GPS de la Banque mondiale, qui poursuit des objectifs plus larges tout en continuant à aider les pays à faible revenu du monde entier, y compris en Afrique, à établir des comptes de capital naturel.

NCAVES a été lancé en 2017 dans le but de faire progresser le développement des applications politiques de la comptabilité économique et environnementale, en particulier pour la comptabilité des écosystèmes. Des essais pilotes de la CE SCEE ont été réalisés dans cinq pays partenaires participants : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Mexique, avec le soutien de l'UE. NCAVES a cherché à contribuer à l'amélioration de la mesure des écosystèmes et de leurs services et à l'intégration de la biodiversité et des écosystèmes dans la planification et la mise en œuvre des politiques.<sup>122</sup> On reconnaît aux résultats et expériences de NCAVES d'avoir contribué à l'adoption en 2021 de la CE SCEE en tant que norme statistique par la Commission statistique des Nations Unies et à l'établissement de la Communauté de pratique pour la comptabilité du capital naturel en Afrique (CdP CCN Afrique).<sup>123</sup>

Ces interventions ont permis de prendre conscience de la valeur de la nature pour les activités et le bien-être de l'homme. Plusieurs études ont également été menées pour évaluer la contribution de l'environnement au développement national. Par exemple, une étude a été menée pour fournir un premier ensemble de comptes monétaires d'écosystèmes à l'échelle sous-nationale en Afrique du Sud, respectant les lignes directrices de la CE SCEE.<sup>124</sup> En travaillant sur le Kwazulu-Natal, l'étude a estimé que la production de ressources sauvages s'élevait à 3,1 milliards de rands sud-africains (ZAR) en 2011, que la valeur de la rente des ressources de l'élevage (commercial et communautaire) était de 1,47 milliard de ZAR, tandis que la valeur des apports des écosystèmes *in situ* à la production agricole était estimée à 7,5 milliards de ZAR. Les autres services sont le tourisme de nature, estimé à 0,64 milliard de ZAR ; le stockage et la séquestration du carbone (0,27 milliard de ZAR) ; les services de pollinisation sauvage (0,05 milliard de ZAR) ; la contribution de la régulation du débit des rivières aux économies de coûts d'infrastructure (estimée à 3,12 milliards de ZAR) ; la rétention des sédiments par le contrôle de l'érosion (0,33 milliard de ZAR) ; et l'amélioration de la qualité de l'eau, l'absorption et la décomposition des polluants organiques et inorganiques

dans les eaux de ruissellement de surface et souterraines (0,016 milliard de ZAR).

La CdP CCN Afrique est une autre plateforme visant à promouvoir les CCN en Afrique.<sup>125</sup> Il s'agit d'une plateforme régionale d'apprentissage et de connaissances cherchant à créer une dynamique et à intégrer la CCN dans la production statistique et les politiques dans tous les pays africains en soutenant les pratiques modèles à l'aide d'un renforcement des capacités et d'un partage des connaissances avec le soutien de GPS, du secrétariat de la Déclaration de Gaborone pour la durabilité en Afrique, de l'UNSD et du PNUE.<sup>126</sup>

La BAD, aux côtés du Partenariat pour la connaissance de la croissance verte, du Fonds mondial pour la nature (WWF) et d'*Economics for Nature*, a lancé en 2020 l'initiative Intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique (NC4-ADF – *Natural Capital for African Development Finance*).<sup>127</sup> Cette initiative vise à jeter les bases de l'intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique, en couvrant les opérations de la BAD ainsi que des banques multilatérales de développement (BMD) homologues. L'objectif du projet est d'intégrer le capital naturel dans les opérations de la BAD et dans les processus de ses pays membres régionaux (PMR), de maintenir le capital naturel de l'Afrique et de l'utiliser de manière durable au profit des générations actuelles et futures. Le projet contribue donc à garantir que les interventions de développement sont conçues et financées en intégrant la valeur du capital naturel.

### Statut des comptes de capital naturel en Afrique

Les interventions décrites ci-dessus et l'engagement politique des pays africains ont donné à la mise en œuvre des activités SCEE un élan qui s'est traduit par une augmentation progressive de l'adoption et de la mise en œuvre du SCEE par les pays. Des évaluations globales de la mise en œuvre du SCEE ont été effectuées. Le statut de la mise en œuvre comprend trois stades, exprimés dans le sous-indicateur 15.9.1b des ODD : le stade I est la compilation des comptes, le stade II comprend la diffusion des comptes, et le stade III est atteint quand la compilation et la diffusion sont régulières. L'évaluation mondiale de 2023 a touché 193 États membres et 22 territoires.<sup>128</sup> Un total de 152 États membres et territoires ont répondu : 90 d'entre eux – 59 % – mettaient en œuvre le SCEE. Sur ces 90 pays, 66 (73 %), principalement des pays du Nord,

**TABLEAU 4.1** Pays africains et stades de mise en œuvre du SCEE, 2024

PAS DE MISE EN ŒUVRE		STADE I	STADE II	STADE III
Algérie	Malawi	Burundi	Afrique du Sud	Botswana
Angola	Mali	Cameroun	Ghana	Kenya
Bénin	Maurice	Égypte	Sénégal	Nigeria
Burkina Faso	Niger	Maroc		Ouganda
Cabo Verde	Rép. centrafricaine	Mozambique		Zambie
Congo, Rép. of	Sierra Leone	Namibie		
Éthiopie	Somalie	Rwanda		
Gambie	Soudan	Tunisie		
Guinée	Soudan du Sud			
Lesotho	eSwatini			
Libéria	Togo			
Libye	Tanzanie			
Madagascar	Zimbabwe			

en étaient au stade III (compilation et diffusion régulières), 11 (12 %) au stade II (diffusion) et 13 (15 %) au stade I (compilation).

L'Afrique reste toutefois à la traîne dans la mise en œuvre du SCEE, avec la part la plus faible de toutes les régions. Seuls 38 % des pays africains (16 pays sur 42 ayant répondu) mettaient en œuvre le SCEE, contre 93 % en Europe et en Amérique du Nord, 60 % en Asie occidentale et 57 % en Asie centrale, orientale, méridionale et du Sud-Est.<sup>129</sup> Le tableau 4.1 dresse la liste des pays africains ayant répondu en fonction du stade de mise en œuvre du SCEE.

Quarante-deux pays africains ont répondu à l'enquête d'évaluation globale de l'UNSD (tableau 4.1). Parmi eux, seuls 16 pays (38 %) mettent en œuvre le SCEE : 8 au stade I, 3 au stade II, et 5 au stade III. Néanmoins, l'élan est toujours présent, puisque 23 pays supplémentaires ont indiqué leur intention de mettre en œuvre le SCEE.<sup>130</sup>

Plusieurs pays africains ont déjà mis en place des cadres institutionnels leur permettant de créer des comptes environnementaux. Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud (le seul pays africain membre de NCAVES), du Botswana, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Maroc, de Madagascar, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Zambie – tous membres des programmes WAVES, WAVES Plus ou GPS de la Banque mondiale.

Avec le soutien du projet européen NCAVES, l'Afrique du Sud a été l'un des premiers pays d'Afrique à se lancer dans le développement de comptes satellites environnementaux, notamment de comptes de l'eau depuis les années 2000. Par la suite, le pays a développé des comptes pour d'autres secteurs tels que l'énergie, la pêche et l'exploitation minière vers 2015. En 2020, l'Afrique du Sud disposait de comptes satellites pour l'eau et les écosystèmes (réserves, rivières et terres). Aujourd'hui, le pays prévoit d'étendre ses comptes naturels aux émissions atmosphériques et à la biodiversité.

Tous ces comptes ont été mis au point par l'Institut national sud-africain de la biodiversité, une structure mise en place pour coordonner les activités de la CCN, dont certaines seront finalement transférées à l'Institut de statistique, à l'exception des comptes de la biodiversité, qui resteront la priorité de l'institut.

En plus de l'Afrique du Sud, aidée par NCAVES, d'autres pays africains ont été soutenus par la Banque mondiale dans le cadre de WAVES, WAVES Plus et GPS. L'objectif principal de ces programmes est d'aider ces pays à développer des comptes de capital naturel afin de mieux comprendre la valeur de cet actif clé, pour lequel l'Afrique dispose d'un avantage particulier. Voici quelques exemples de pays qui ont bénéficié des programmes de la Banque mondiale pour développer des comptes spécifiques :

- ▶ L'Égypte, qui a mis au point des comptes pour les émissions atmosphériques et les déchets.
- ▶ Le Maroc, qui a établi des comptes en volume et en valeur pour le secteur de la pêche, ainsi que des comptes en volume pour l'agriculture.
- ▶ L'Ouganda, qui avec l'aide de WAVES Plus, a créé des comptes en volume pour le secteur des écosystèmes et des comptes forestiers.
- ▶ La Zambie, qui a développé des comptes en volume et en valeur pour le secteur forestier, pour les terres et pour l'eau.

Tous les pays et territoires mettant en œuvre le SCEE, sauf un (89 sur 90), compilent le CC SCEE, avec toutefois des variations régionales dans les catégories de comptes. Pour les pays africains, les cinq principales catégories sont l'énergie ; l'eau ; l'agriculture, la sylviculture et la pêche ; les terres et l'étendue des écosystèmes. Il existe certaines similitudes avec d'autres régions du Sud, mais elles sont très différentes

des priorités de l'Amérique du Nord et de l'Europe, qui se concentrent davantage sur les émissions atmosphériques et l'énergie; les flux de matières, la protection de l'environnement et les dépenses de gestion; les taxes et les subventions; les biens et services environnementaux; et l'étendue des écosystèmes.<sup>131</sup>

La mise en œuvre de la CE SCEE est encore réduite au niveau mondial. En Afrique, seuls six pays<sup>132</sup> – l'Afrique du Sud, le Ghana, le Maroc, l'Ouganda, le Sénégal et la Zambie – mettent en œuvre la CE SCEE. L'évaluation mondiale de 2022 montre que seuls 41 pays mettaient en œuvre la CE SCEE.<sup>133</sup> Bien qu'il s'agisse d'une augmentation de près de 14 % par rapport à l'évaluation de 2021, ce nombre reste relativement faible par rapport aux 89 pays mettant en œuvre le CC SCEE. Sur les 41 pays mettant en œuvre la CE SCEE, 19 sont situés en Amérique du Nord et en Europe, et l'Afrique est représentée par les six pays mentionnés plus haut.

### Statut du système de comptabilité nationale en Afrique

Une analyse des comptes effectuée par les pays africains révèle des disparités entre les pays en ce qui concerne le degré de mise en œuvre tant du SCN que du SCEE. L'état d'avancement de la mise en œuvre du SCN dans les pays africains montre des progrès significatifs, mais également les défis à relever pour une mise en œuvre complète du SCEE, y compris les retards dans la mise en œuvre du SCN. Le SCN 2008, une mise à jour du SCN 1993, vise à fournir un cadre complet pour la compilation des données de la comptabilité nationale, offrant des données économiques plus détaillées et harmonisées.

Dans l'évaluation mondiale de 2023, 38 pays africains sur 54 (70 %) utilisaient le SCN 2008,<sup>134</sup> tandis que 13 (24 %) appliquaient encore le SCN 1993.<sup>135,136</sup> D'autres pays, tels que le Soudan du Sud et la Libye, utilisent encore le SCN 1968; et pour l'Érythrée, aucune information n'est disponible. Il va sans dire que les limites de la mise en œuvre du SCN rendent plus difficile l'introduction du SCEE, et que les mesures qui en résultent sont moins utiles.

Outre les retards dans la transition, de nombreux pays ne parviennent pas non plus à compiler tous les comptes requis par les systèmes de comptabilité nationale. Par exemple, le bilan – l'un des principaux liens entre les deux systèmes – est important pour mieux analyser les comptes de capital naturel, selon le SCEE.

Si le manque d'exhaustivité des comptes nationaux, selon le SCN, n'est plus une raison pour exclure les pays de la mise en œuvre du

SCEE, la mise en œuvre du SCN 2025 exigera des pays qu'ils fassent les efforts nécessaires pour intégrer les deux comptes du SCN précédent et pour que le SCEE dispose de comptes nationaux intégrant la dimension du capital naturel. Dans son élaboration, le nouveau SCN 2025 valide la plupart des recommandations relatives au capital naturel, à l'exception de celle relative à l'enregistrement des pertes naturelles.<sup>137</sup> Sur les 14 notes d'orientation relatives à la prise en compte du « bien-être et de la durabilité », neuf sont proposées pour prendre en compte les nouvelles caractéristiques du SCEE dans le SCN 2025.

### Statut du rebasage du PIB en Afrique

Le SCN 2008 recommande de mettre à jour l'année de référence du PIB tous les cinq ans afin de s'assurer que l'évolution des structures économiques est correctement prise en compte. Cette recommandation vise à améliorer la précision des estimations, à intégrer de nouvelles sources de données et à saisir les principales évolutions de l'économie. La plupart des PMR ne respectent toutefois pas la périodicité de cinq ans pour diverses raisons, notamment les coûts élevés des enquêtes requises. L'enquête de la BAD réalisée en juin 2023 a montré les progrès réalisés par les PMR dans le rebasage de leur PIB. Les résultats ont montré que<sup>138</sup> 4 PMR (Rwanda, Ouganda, Kenya et Afrique du Sud) respectent la mise à jour de l'année de base tous les 5 ans recommandée au niveau international; 38 PMR utilisent une année de base vieille de 5 à 15 ans; 11 PMR utilisent une année de base vieille de plus de 15 ans; et un PMR (l'Érythrée) effectue des compilations *ad hoc*.

Les compilations du PIB actuel ont des implications pour la situation économique des pays membres. Les structures économiques, les concepts, les méthodes et les sources de données sont en constante évolution. Différents facteurs justifient la mise à jour de l'année de base, notamment: l'apparition de nouveaux produits ou la disparition d'anciens; les changements dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation; l'apparition de sources de données nouvelles et meilleures; et les changements méthodologiques tels que ceux intervenus avec l'adoption du SCN 2008. Le rebasage du PIB permet aux décideurs politiques d'utiliser un ensemble de statistiques économiques plus représentatif de la structure économique d'un pays. Il modifie inévitablement les indicateurs macroéconomiques exprimés à l'aide du PIB, notamment le PIB par

habitant ou les ratios dette/PIB. Le rebasage peut donc avoir des conséquences économiques importantes, y compris en affectant les notations de crédit souverain d'un pays.

Les estimations actuelles du PIB dans les PMR sont limitées par les problèmes liés à la méthodologie adoptée et à l'année de base utilisée. Ces contraintes ont des implications non négligeables pour les agendas de développement nationaux, continentaux et mondiaux.

**Sous-estimation des chiffres du PIB des PMR:** Le rebasage du PIB selon la périodicité standard et les normes internationales (SCN 2008) permet d'obtenir des agrégats économiques cohérents, fiables, comparables et actualisés, et surtout des estimations crédibles du PIB, essentielles à la conception d'indicateurs pour le pilotage des économies des PMR et pour le suivi et l'évaluation de nombreux projets et programmes de développement, y compris les *High 5s* et la stratégie décennale. L'utilisation d'années de base obsolètes conduit à une sous-estimation des activités économiques en Afrique. Une enquête menée par la BAD a montré que le rebasage du PIB augmente en moyenne les chiffres du PIB de 15 %, avec des cas exceptionnels tels que le Nigeria (90 %), la Gambie (52 %) et les Comores (72 %). De telles augmentations montrent que les chiffres utilisés avant le rebasage étaient largement sous-estimés. Les résultats détaillés par pays (lorsqu'ils sont disponibles) figurent à l'annexe 1.

**Déformation sectorielle des chiffres publiés:** L'absence de chiffres complets pour le PIB, due à l'utilisation d'années de référence et de manuels de compilation obsolètes, conduit à une représentation erronée de l'importance relative des différents secteurs de l'économie qui, à son tour, entraîne des évaluations et prévisions incorrectes des performances économiques, des décisions d'investissement erronées, une mauvaise orientation des politiques, et une allocation des ressources sous-optimale.

**Perception et crédibilité internationales:** Le rebasage régulier est le signe d'une solide pratique statistique. L'absence de rebasage suscite donc des inquiétudes quant à la qualité et à la fiabilité globales du système statistique d'un pays, expliquant pourquoi les pays qui ne rebasent pas régulièrement leur PIB sont perçus comme moins dynamiques sur le plan économique, ce qui affecte leur classement dans l'économie mondiale. Les organisations internationales, les marchés financiers et les partenaires bilatéraux peuvent mettre en doute la crédibilité des statistiques économiques d'un pays, et compromettre ainsi l'aide financière, les accords commerciaux et les partenariats économiques.

Le rebasage du PIB est entravé par un manque de capacité institutionnelle et technique dans de nombreux pays africains. Les raisons invoquées pour justifier l'obsolescence du rebasage périodique dans les PMR comprennent le manque de ressources financières pour organiser des enquêtes essentielles (voir annexe 1). Peu de PMR sont prêts à investir dans les statistiques en tant que bien public destiné à éclairer les décisions de politiques. Un certain nombre de systèmes statistiques nationaux ont donc dépendu du soutien des donateurs pour entreprendre certaines de ces enquêtes clés, une approche que nous considérons comme non viable. Le financement sous forme de subventions à la production statistique a diminué au niveau mondial, et les PMR se montrent réticents à emprunter pour investir dans la production statistique, y compris la compilation du PIB. À la BAD, le seul soutien qui peut être apporté aux PMR à l'aide de l'enveloppe des biens publics régionaux et du budget administratif concerne l'assistance technique, et *non* la réalisation d'enquêtes. Le problème est aggravé par la limitation des ressources humaines, y compris la rotation du personnel qualifié des bureaux nationaux de statistiques.

La BAD doit inclure des discussions sur l'amélioration des chiffres du PIB dans son dialogue avec les PMR afin d'explorer les possibilités d'incorporer certaines des enquêtes requises dans ses opérations. Cela complétera les efforts d'assistance technique menés par son Département des statistiques (ECST) et permettra d'améliorer progressivement l'actualité et la qualité de la compilation des comptes nationaux dans la région.

## Soutenir les capacités des institutions internationales et régionales

### Division de la statistique des Nations Unies

La Division de la statistique des Nations Unies (UNSD) a pour mandat d'élaborer des standards et normes pour les activités statistiques, et de soutenir les efforts des pays pour renforcer leurs systèmes statistiques nationaux.<sup>139</sup> Elle joue un rôle central dans le soutien à la mise en œuvre du SCEE, y compris la capacité à soutenir la CCN en Afrique, comme en témoignent diverses initiatives et collaborations visant à promouvoir cette mise en œuvre à l'échelle mondiale, y compris en Afrique. En particulier, l'UNSD promeut des méthodes, classifications et définitions conformes aux normes internationales utilisées par les agences nationales, et aide les États membres à améliorer leurs

services statistiques nationaux en leur fournissant des conseils et des formations. L'UNSD est, avec l'ONUCEA et la Banque mondiale, le plus important fournisseur d'assistance technique à l'Afrique en ce qui concerne le SCEE.<sup>140</sup>

Avec des partenaires régionaux, l'UNSD a organisé des ateliers de renforcement des capacités et des formations techniques adaptées aux pays africains. Par exemple, le rapport sur l'agenda provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission statistique des Nations Unies (ONUCS) fait référence à l'importance du renforcement des capacités dans les États membres, en mettant l'accent sur le soutien à ceux disposant de ressources limitées, comme c'est le cas de nombreux pays africains. Notamment, l'UNSD maintient la norme SCEE, développe et diffuse des notes d'orientation, des cadres méthodologiques et des outils pour la mise en œuvre du SCEE, fournissant ainsi un soutien aux politiques essentiel aux nations africaines.<sup>141</sup>

L'UNSD participe en outre à la recherche et au développement pour étendre le cadre du SCEE, y compris la comptabilité des écosystèmes, qui est particulièrement pertinente pour la riche biodiversité de l'Afrique. Ce travail inclut la mise au point de comptes thématiques, par exemple, pour le carbone, l'eau et la biodiversité, qui sont cruciaux pour la gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique. Grâce à ces efforts, l'UNSD démontre sa capacité à fournir un soutien que les pays africains peuvent exploiter pour étendre leur comptabilité nationale et promouvoir le développement durable et la gestion de l'environnement.

#### Banque mondiale

La Banque mondiale a été l'un des principaux soutiens de la CCN en Afrique, promouvant le développement durable par l'intégration des données environnementales dans la prise de décision économique. Elle a soutenu plusieurs interventions visant à mettre en place la CCN, telles que WAVES et son successeur GPS, pour lesquelles la Banque mondiale a fourni une expertise technique et une assistance financière. Ces interventions ont profité à plusieurs pays africains et généré une grande quantité d'enseignements à utiliser dans les interventions en cours et futures. Citons à titre d'exemple le soutien apporté au Botswana pour l'élaboration de comptes pour l'eau et les minéraux; au Rwanda pour le développement de comptes pour les terres, l'eau et les écosystèmes; à Madagascar pour l'élaboration d'une CCN axée sur les secteurs forestier et minier; à l'Éthiopie pour la mise au point de comptes

pour les terres, l'eau et les forêts; et à l'Afrique du Sud pour l'utilisation de comptes de capital naturel, y compris des comptes pour l'eau et l'énergie.

La Banque mondiale met également en œuvre le projet «Comptabilité du capital naturel dans les pays forestiers du bassin du Congo», qui couvre six pays de la forêt du bassin du Congo: Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo.<sup>142</sup> Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du programme de services de conseil et d'analyse de la Banque mondiale, vise à aider ces pays à obtenir des financements pour la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. Dans le cadre de ce projet, la Banque mondiale soutient le développement de la CCN et a chargé des consultants de réaliser un projet de deux ans visant à i) compiler et développer les capacités en matière de CCN et d'indicateurs macroéconomiques ajustés; ii) soutenir le dialogue sur l'intégration de la prise en compte des écosystèmes forestiers et de leurs valeurs dans le développement national et la planification sectorielle; et iii) renforcer les capacités en matière de gestion durable des forêts.

Ces exemples reflètent l'engagement de la Banque mondiale à soutenir les pays africains dans leurs efforts pour développer et mettre en œuvre des cadres de CCN à l'aide d'une expertise technique et d'une assistance financière. Cet appui est crucial pour les pays ne disposant pas des ressources ou de l'expertise nécessaires pour entreprendre eux-mêmes une comptabilité aussi complète.

#### Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le PNUE est la principale autorité mondiale en matière d'environnement et vise à trouver des solutions à la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de nature et de biodiversité, et de la pollution et des déchets.<sup>143</sup> Son travail consiste à aider les pays à passer à des économies à faible émission de carbone et économes en ressources, à renforcer la gouvernance et le droit environnementaux, à sauvegarder les écosystèmes et à fournir des données factuelles pour éclairer les décisions de politiques.<sup>144</sup> Organisme chef de file des Nations Unies pour les questions environnementales, le PNUE utilise des interventions scientifiques et de politiques pour accélérer la durabilité des ressources naturelles en Afrique par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Afrique, et il a collaboré avec d'autres institutions et agences des Nations Unies pour mener

des initiatives en faveur de la CCN. Par exemple, il a collaboré avec la BAD pour développer l'Atlas du capital naturel pour l'Afrique.<sup>145</sup>

En outre, le PNUE dispose d'une entité spécialisée, le Centre mondial de surveillance de la conservation, qui soutient les gouvernements en leur fournissant des connaissances, des outils et des capacités pour mesurer et prendre en compte les impacts et les dépendances à l'égard des ressources naturelles.<sup>146</sup> Ce centre a contribué à la CCN à travers son partenariat avec des programmes et initiatives visant à intégrer le capital naturel dans les décisions de développement, comme celle avec le PNUE, qui a évalué la contribution des forêts au revenu national en Éthiopie et les liens avec l'initiative de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).<sup>147</sup>

### Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Les commissions régionales des Nations Unies jouent un rôle important dans le soutien des initiatives de CCN dans leurs régions. Dans le cadre de leur mission, elles promeuvent le développement durable et l'intégration économique. Par exemple, la Division de la statistique des Nations Unies a collaboré avec les commissions régionales de l'ONU pour organiser des séminaires et un renforcement des capacités en matière de CCN.<sup>148</sup> En Afrique, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (ONUCEA ou CEA) continue d'assurer la promotion des politiques, le soutien au renforcement des capacités, l'assistance technique, la recherche et le partage des connaissances afin de promouvoir la CCN. Elle cherche, en particulier, à améliorer la base de connaissances nécessaire pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles, et vise à élargir la participation des parties prenantes à la protection de l'environnement de l'Afrique et à l'amélioration de la gestion de ses ressources minérales.<sup>149</sup> Par l'intermédiaire de son Centre africain pour la statistique, la CEA fournit une assistance technique aux pays africains afin de les aider à développer leurs systèmes et capacités statistiques.<sup>150</sup> L'ONUCEA est le deuxième plus grand fournisseur d'assistance technique en matière de CCN en Afrique.

L'ONUCEA participe à de nombreux engagements régionaux organisés par l'UNSD pour renforcer les capacités des pays africains en matière de CCN. Un exemple est le Centre africain pour la politique en matière de climat, dont le travail se recoupe avec la CCN, en particulier dans les domaines liés au financement du climat, aux stratégies d'adaptation et à l'évaluation des services écosystémiques dans le cadre

de l'élaboration d'une politique climatique globale.<sup>151</sup> L'ONUCEA a également encouragé les initiatives en faveur de l'économie verte et bleue, des efforts englobant également des composantes de la CCN, et des partenariats pour le développement durable où elle s'associe à d'autres agences des Nations Unies, notamment l'UNSD, ainsi qu'à d'autres organisations internationales et organismes régionaux.

### Banque africaine de développement

La BAD a pour mandat de mobiliser des ressources pour le progrès économique et social de ses 54 PMR en encourageant l'investissement dans des projets publics et privés afin de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie. Elle s'attache à combler les déficits en infrastructures, à renforcer l'intégration régionale, à fournir une assistance technique et des conseils pour les politiques visant le développement durable, et à promouvoir l'investissement dans la santé, l'éducation et la durabilité environnementale. La BAD dispose d'une expérience et d'une capacité considérables dans la mise en œuvre de la CCN en Afrique. Par exemple, l'engagement de son Centre africain de gestion des ressources naturelles et d'investissement (ECNR) en faveur de l'agenda de la CCN est évident à travers son implication dans des initiatives telles que la CdP CCN en Afrique et la NC4-ADF. De même, le Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche (ECMR) effectue des analyses des politiques et fournit des conseils aux gouvernements africains, ce qui lui confère un rôle important dans l'utilisation efficace des données de la CCN/SCEE, en particulier pour éclairer les réformes des politiques.

De même, le Département des statistiques (ECST) joue un rôle essentiel dans la fourniture d'une assistance technique à la collecte et à la compilation des statistiques nationales, et est également bien placé pour soutenir la mise en œuvre du SCEE dans les PMR et pour créer des synergies avec la mise en œuvre du SCN 2025. Le Département de l'économie nationale (ECCE) peut occuper une place déterminante grâce à ses économistes nationaux qui combler le fossé entre les acteurs régionaux et les pays.

Enfin, le mandat de l'Institut africain de développement (ECAD) s'articule autour du renforcement des capacités des PMR en vue de parvenir à un développement durable et à une réduction de la pauvreté. Pour ce faire, il s'appuie sur le renforcement des capacités, le transfert des connaissances, le dialogue sur les politiques, la recherche, l'analyse des

politiques, l'assistance technique, les services de conseil, les partenariats et la collaboration. Il a notamment lancé une académie virtuelle sur le capital naturel avec l'ECNR et le Partenariat pour la connaissance de la croissance verte.

**Institut international du développement durable**

En tant que groupe de réflexion indépendant, l'IISD fait progresser le concept et l'application de la CCN et des mesures de la richesse connexes afin de promouvoir un développement inclusif et durable.<sup>152</sup> Selon lui, la richesse d'un pays englobe cinq types de capital : financier, produit, humain, social et naturel (figure 4.2). Il soutient que chaque type de capital est important parce que chacun est un intrant dans la vaste « fonction de production sociétale » pour le bien-être.

Avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international du Canada, l'IISD a mis au point des comptes de richesse complets pour compléter le PIB dans trois pays : Indonésie, Éthiopie et Trinité-et-Tobago. Ce travail est fondé sur la méthodologie de l'IISD pour l'estimation de la richesse globale au Canada (2016 et 2018). L'IISD a travaillé en étroite collaboration avec des experts économiques et des chercheurs d'universités des trois pays du projet – *Universitas Indonesia*, *Mekele University* en Éthiopie et *University of the West Indies* – afin de définir des mesures élargies de la richesse pour compléter le PIB à l'aide de données nationales. Les experts nationaux étaient chargés d'assurer la liaison avec les bureaux nationaux de statistiques, les banques centrales et d'autres fournisseurs de données afin de recueillir des données, de calculer des indices, de préparer des rapports et de formuler des recommandations en matière de politiques. L'équipe de l'IISD a fourni une orientation, un renforcement des capacités et un contrôle de la qualité, et a organisé

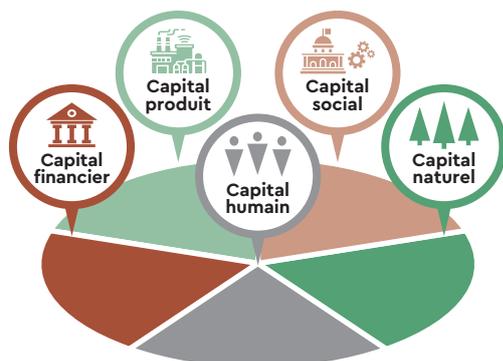
des réunions de soutien par les pairs pour les experts nationaux. L'approche a été fortement collaborative dès le départ, afin d'obtenir une appropriation des méthodes et des résultats par les pays.<sup>153</sup> Le projet a été guidé par un comité consultatif composé d'experts du PNUE, de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que d'experts indépendants.

Cette expérience montre qu'avec du soutien, les pays peuvent produire des mesures élargies de la richesse. L'IISD a constaté que l'Éthiopie a bien progressé dans l'expansion de sa richesse globale, même si son niveau reste nettement inférieur à celui de nombreux autres pays. Le stock de richesse par habitant mesuré en birrs éthiopiens (ETB) constants de 2017 a augmenté de 103 %, passant de 102 853 ETB (12 071 dollars US) en 1992/1993 à 208 522 ETB (24 472 dollars US) en 2019/2020.

**Fonds mondial pour la nature**

Le WWF a été à l'avant-garde de l'intégration de la CCN dans les pratiques de conservation et de développement durable. Son approche de la CCN vise à mesurer et à valoriser les ressources naturelles de la planète, en soulignant le rôle essentiel qu'elles jouent dans le soutien des économies et du bien-être. Le WWF plaide pour l'intégration de la CCN dans les cadres nationaux des politiques économiques et environnementales et a collaboré avec une série de partenaires pour promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de la CCN. Il met en outre en œuvre des projets de démonstration et des études de cas, dont les résultats sont utilisés dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique aux pays qui adoptent la CCN. Par exemple, il est l'une des organisations collaborant au plan d'action de la BAD pour la gestion des ressources naturelles et l'investissement au niveau de la définition de classes d'actifs naturels, de politiques et de solutions destinées à aider les pays à tirer parti de la valeur de leurs actifs naturels afin d'augmenter les financements et les investissements verts pour le développement durable. Le WWF a également soutenu des efforts de CCN au niveau national, tels que le deuxième rapport sur le compte forestier de la Zambie.<sup>154</sup>

**FIGURE 4.2** Cinq types de capital



Source : Institut international du développement durable.

**Communauté de pratique pour la comptabilité du capital naturel en Afrique**

En Afrique, la Banque mondiale a soutenu les pays à l'aide d'un effort régional réalisé dans le cadre de la CdP CCN Afrique et dont le

lancement en 2019 par WAVES Plus a suscité un élan qui a, depuis, amené de nombreux pays à entreprendre des programmes de CCN. La CdP CCN Afrique a été officiellement mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2020, et a depuis fourni aux pays africains une plateforme où apprendre, rechercher ou partager des connaissances, et où rassembler des professionnels des pouvoirs publics, des institutions, des organisations non gouvernementales et des universités s'intéressant ou travaillant à la CCN en Afrique. Plusieurs organisations régionales et mondiales actives en Afrique, telles que la BAD, la CEA, le PNUE et l'UNSD, ont apporté un soutien technique à l'initiative, tandis que le WAVES de la Banque mondiale (devenu aujourd'hui le GPS) a financé le secrétariat et les principaux événements. Récemment, plus de 500 membres ont participé aux activités de la CdP CCN Afrique en tant que membres individuels ou organisations ou en tant que points focaux nationaux, 36 pays africains étant représentés. De nombreux gouvernements ont nommé des points focaux, avec lesquels il est possible de communiquer directement.

La fin du leadership de la Banque mondiale dans le soutien à la CdP CCN en 2024 constitue pour la BAD une occasion d'exercer le pouvoir de rassemblement dont elle dispose sur le continent, de tirer parti de son expérience dans l'organisation d'activités similaires et d'accroître son engagement dans ce programme. Sous la direction de la BAD, la CdP CCN Afrique pourrait faire avancer les travaux sur la mesure de la richesse écologique des nations, mettre en œuvre le SCEE dans le cadre du SCN 2025 et assurer l'adoption de politiques vertes dans les pays africains.

La Communauté de pratique pour l'Afrique du Partenariat mondial pour les comptes de l'océan est une plateforme similaire cherchant à soutenir l'intégration de données environnementales, économiques et sociales sur les océans dans la prise de décision grâce à des cadres tels que le SCEE. Cette communauté de pratique s'attache, en particulier, à aider les nations africaines à établir et développer leurs comptes océaniques afin de mieux gérer et préserver les ressources des océans, non seulement en contribuant à la conservation de l'environnement, mais aussi en stimulant les opportunités économiques et en soutenant les moyens de subsistance des communautés dépendant des ressources marines.

### **Le capital naturel au service du financement du développement en Afrique**

En 2020, la BAD et le Partenariat pour la connaissance de la croissance verte ont uni leurs forces

à celles du WWF et de l'équipe Économie de la nature pour lancer le projet NC4-ADF. Ses objectifs sont d'intégrer le capital naturel dans les opérations de la BAD, de maintenir le capital naturel de l'Afrique, et de l'utiliser de manière durable au profit des populations et du progrès économique. Le projet veille à ce que les interventions de développement soient conçues et financées en tenant compte de la valeur du capital naturel. Il i) intègre le capital naturel dans les opérations de financement du développement de la BAD; ii) donne la priorité au rôle du capital naturel dans la reprise post-COVID-19 de l'Afrique; et iii) appelle les BMD paires signataires à développer une vision commune de l'intégration des solutions fondées sur la nature à l'appui de la Déclaration commune des BMD sur la nature publiée lors de la COP 26 de 2021. Le programme a adopté une approche appliquée et cocréatrice basée sur quatre piliers, et offre de multiples opportunités pour un impact de haut niveau, en partie parce qu'il :

- ▶ intègre le capital naturel dans le financement des infrastructures africaines;
- ▶ développe une analyse de rentabilité pour le capital naturel dans les institutions de financement du développement;
- ▶ intègre le capital naturel dans les notations de crédit des États africains; et
- ▶ renforce les capacités en matière de CCN et d'évaluation du capital naturel en Afrique.

La BAD a, depuis novembre 2017, donné la priorité à ces piliers avec le Partenariat pour la connaissance de la croissance verte et son Groupe d'experts du capital naturel. Il existe des composantes tant mondiales que sur site gérées par un comité de mise en œuvre conjoint composé de partenaires clés. Ces activités sont des éléments de base pour obtenir un soutien interne, une dynamique et des capacités à la BAD et en Afrique, afin d'intégrer le capital naturel dans le financement du développement à l'horizon 2030. Les activités menées dans le cadre de l'initiative NC4-ADF contribuent directement à l'intégration du capital naturel au niveau de la BAD et des pays. L'objectif est atteint grâce à la génération en commun de connaissances, au renforcement des capacités, à la convocation des parties prenantes mondiales et régionales, au plaidoyer politique et institutionnel, et à la communication mondiale.

Le projet comporte deux phases. La phase 1 a utilisé des instruments politiques ciblés pour soutenir, au profit des générations actuelles et futures, i) l'adaptation transformationnelle et progressive à long terme visant à réduire la

vulnérabilité et à renforcer la capacité d'adaptation et la résilience ; ii) le bien-être collectif des personnes ; iii) la protection des moyens de subsistance et des économies ; et iv) la préservation et la régénération de la nature. Phase 1 :

- ▶ Mise en place conjointe de la CdP CCN Afrique avec des partenaires.
- ▶ Évaluation du projet hydroélectrique Kakono de la BAD en Tanzanie, d'une valeur de 161 millions de dollars US, à l'aide de la méthodologie Sustainable Asset Valuation (évaluation des actifs durables),<sup>155</sup> afin de démontrer pourquoi les infrastructures durables offrent un meilleur rapport qualité-prix.
- ▶ Évaluation du capital naturel du corridor de développement intégré Pemba-Lichinga au Mozambique, une zone spéciale de traitement agro-industriel de 47 millions de dollars US (don du FAD). L'évaluation a modélisé les services écosystémiques et les mesures de la biodiversité dans le cadre du scénario de référence du projet et les a comparés à un scénario de capital naturel.
- ▶ Réunion des BMD signataires en vue d'élaborer une vision commune de l'intégration des solutions fondées sur la nature, à l'appui de la déclaration commune des BMD sur la nature publiée au cours de la COP 26 en 2021.
- ▶ Publication de trois notes d'information sur l'intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique : i) financement de la relance verte à l'aide d'approches basées sur le capital naturel à travers l'Afrique : une note sur le rôle des institutions de financement du développement dans le financement de la relance verte, utilisant des approches de capital naturel en Afrique ; ii) applications pratiques des approches de capital naturel pour évaluer les projets d'investissement en Afrique ; et iii) activation des plans d'action pour la relance verte en Afrique à l'aide de solutions basées sur la nature et d'approches de capital naturel.
- ▶ Finalisation d'une note technique sur le statut régional des investissements dans les solutions basées sur la nature à partir d'une analyse des portefeuilles des BMD. La version provisoire de la note technique cherche à comprendre la situation et les tendances des investissements des BMD dans les solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique et aquatique en Afrique subsaharienne, avec un accent sur la BAD et la Banque mondiale sur une période de 10 ans (2012–2021).

- ▶ Mise en place d'une académie virtuelle du capital naturel. (Les projets de modules et de matériel pédagogique sont en cours de finalisation en vue de leur lancement.)

Malgré ces réalisations, la phase 1 n'a pas correctement adopté une approche globale du système et les mesures de la croissance économique n'ont pas été bien prises en compte. Un financement insuffisant a également limité la portée du renforcement des capacités nécessaire pour intégrer le capital naturel dans le financement du développement en Afrique. Avec l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal à Montréal en décembre 2022 et les Perspectives économiques en Afrique 2023 de la BAD qui mettent l'accent sur l'exploitation du capital naturel pour une croissance verte, l'initiative NC4-ADF a nécessité une extension technique, spatiale et temporelle de son champ d'application, ce qui a conduit à la conception de la phase 2, qui s'articule autour d'une théorie du changement axée sur la levée des obstacles institutionnels, cognitifs et politiques à la transformation du PIB, tout en renforçant la résilience climatique et de la nature dans 13 pays africains.<sup>156</sup>

La sélection des pays s'est fondée sur la faiblesse de la gouvernance des ressources naturelles<sup>157</sup> compte tenu du manque de capacité institutionnelle, en particulier en matière de gestion des ressources naturelles (eau, forêts, terres et minéraux), ce qui a conduit à de faibles niveaux d'accès aux instruments de financement pour obtenir des liquidités en capital et un savoir-faire pour soutenir les activités économiques vertes. La nécessité de mobiliser des ressources ciblant les pays éligibles au FAD dans le cadre de certains fonds fiduciaires existants de la BAD, tels que le guichet Action pour le climat, a été l'une des principales raisons de la sélection des pays de la phase 2. D'autres raisons ont été la faible connaissance des outils d'évaluation et d'analyse de l'environnement et de la biodiversité, y compris la « nature en tant qu'actif » ; les liens avec la résilience climatique et la croissance du PIB ; l'accès limité aux pratiques modèles ou aux technologies pour améliorer la gestion des ressources naturelles ; et la nécessité de réduire ou de gérer les principaux facteurs de perte et de dégradation des écosystèmes par la plupart des régulateurs financiers.

En gardant ces points à l'esprit, la phase 2 a été conçue pour gérer l'émergence de niveaux inacceptables de risques pour la nature provoqués par de grands projets d'investissement. La logique du projet NC4-ADF est de renforcer la résilience en gérant le climat et les risques pour la nature à l'aide d'un système intégré de

politiques, d'acquisition de compétences et de capacités institutionnelles dans la CCN, afin de mesurer et d'intégrer la richesse écologique de l'Afrique dans le PIB. Les chances de succès du projet reposent sur les hypothèses clés suivantes :

*Pertinence stratégique de la CCN*: la phase 1 de la NC4-ADF a sensibilisé à l'importance de la prise de décision et de l'élaboration de politiques liées au capital naturel dans la définition des voies de développement de l'Afrique. À la suite des travaux fondamentaux réalisés dans le cadre de chacun des piliers au cours des deux premières années du programme, la troisième année a permis de consolider ces travaux dans des résultats à utiliser pour l'engagement, le plaidoyer, la génération de connaissances, et le soutien concret au renforcement des politiques et des capacités des banques publiques de développement, des régulateurs financiers et des États membres de l'Union africaine.

*Aspirations politiques et institutionnelles à long terme*: Les pouvoirs publics africains sont intéressés et investis dans la fourniture d'un soutien à long terme aux activités extractives résilientes au climat qui sont de plus en plus basées sur le développement économique vert. Ces activités sont motivées par la valeur inclusive des richesses naturelles en vue de catalyser les investissements dans les secteurs clés qui réduiront les dommages causés à la nature, à la biodiversité et au climat, diminueront l'impact de la dégradation et offriront de nouvelles occasions de construire des sociétés résilientes et durables.

*L'ajustement du PIB à la richesse écologique requiert des changements dans les interventions*

*de politiques, financières et intelligentes vis-à-vis de la nature*: Combinés à une large réduction des risques et à un soutien non matériel comprenant des orientations pour les politiques, une assistance technique et une formation, des investissements catalytiques dans des solutions fondées sur la nature peuvent doter les pouvoirs publics, les régulateurs financiers, les communautés locales, les entreprises, les acteurs politiques et les institutions du soutien souple nécessaire au développement de modèles économiques fondés sur la nature. L'hypothèse est que les évaluations, y compris celles de la nature et de la biodiversité, attireront davantage d'investissements.

*Une demande adéquate pour une appropriation par les pays en croissance autoentretenue*: Chaque pays côtier africain dispose d'une zone économique exclusive et a l'obligation de gérer toutes les ressources qu'elle contient, depuis la surface jusqu'au sous-sol. Il existe des ressources adéquates et une demande d'investissement dans la réévaluation du PIB basée sur le capital naturel et les services écosystémiques pour soutenir la durabilité à long terme des interventions proposées. Les activités proposées dans le cadre du projet NC4-ADF catalyseront certainement un changement de paradigme qui déploiera les ressources internes, les entreprises et le soutien de la communauté non seulement pour maintenir un PIB réévalué, mais également pour provoquer un changement positif pour la nature stimulant une croissance économique inclusive, créant des emplois, et encourageant une utilisation responsable des ressources naturelles, avec pour conséquence une plus forte résilience au changement climatique.

# 5

## Un agenda pour des politiques et des comptes nationaux verts en Afrique



**C**omme nous l'avons vu dans les sections précédentes, la CCN est de plus en plus appliquée en Afrique depuis les années 1990. Cependant, les pays africains ont encore un long chemin à parcourir pour inclure pleinement la valeur de leur capital naturel et des services écosystémiques dans les paramètres utilisés pour l'analyse des politiques et les décisions stratégiques. Un programme d'action concerté est donc justifié. Mais avant d'esquisser un tel agenda, il convient d'examiner certaines expériences tirées d'interventions antérieures. Comme le programme WAVES de la Banque mondiale avait un objectif très similaire lorsqu'il a été lancé il y a plus de dix ans, il faut se référer à sa théorie du changement (tableau 5.1), comme point de départ pour élaborer un nouvel agenda visant à accroître l'application de la CCN en Afrique.

## Enseignements tirés et réorientation des politiques

Le programme WAVES a été, à ce jour, le plus complet pour le renforcement des capacités liées à la CCN dans plusieurs pays, en Afrique et au-delà, à des fins d'utilisation pour les politiques. Le programme a condensé son expérience en 10 leçons (encadré 5.1).

La mise en œuvre de la CCN est loin d'être un exercice académique. Dès le premier Forum mondial sur le capital naturel en novembre 2016, un consensus s'est dégagé sur le fait que la CCN devrait se concentrer sur la modification des politiques plutôt que sur la production de comptes (tableau 5.2).<sup>158</sup>

Lors du même forum, les dix principes vivants ont été énoncés pour la CCN (tableau 5.3). Le tableau résume les perspectives et approches également pertinentes pour le développement et la mise en œuvre d'un programme d'action

### ENCADRÉ 5.1 Dix leçons tirées de la mise en œuvre de WAVES

**Mandat :** un soutien continu à haut niveau au développement et à l'utilisation de la CCN est essentiel pour garantir le mandat de la CCN et pour ouvrir les points d'entrée les plus stratégiques.

**Concentration sur les politiques :** lorsque les comptes de capital naturel sont conçus pour être axés sur la prise de décision, ils peuvent être particulièrement bien adaptés pour éclairer les décisions difficiles et interconnectées d'aujourd'hui.

**Flexibilité :** Les programmes nationaux ont connu le plus grand succès lorsqu'ils ont combiné des analyses rapides destinées à soutenir les décisions avec le développement à plus long terme de la CCN.

**Engagement :** La CCN décolle lorsque les divers fournisseurs et les utilisateurs potentiels de données sont bien connectés, faisant ainsi naître la confiance et des synergies dans leur travail.

**Coopération et coordination :** Soutenu par des groupes de travail techniques, un comité de pilotage national composé de producteurs, utilisateurs et responsables de la qualité dans le domaine de la CCN peut faciliter le développement, l'utilisation et l'intégration de la CCN. Un groupe de travail complémentaire sur les politiques peut renforcer l'intégration des résultats dans l'élaboration des politiques.

**Communication :** Une stratégie de communication spécifique peut mobiliser les parties prenantes, garantir la visibilité et la compréhension du rôle et des résultats de la CCN, et délivrer les bons messages aux publics cibles.

**Institutionnalisation et capacités :** Une CCN efficace est un système itératif et non un projet ponctuel ; il faut prévoir du temps pour développer, utiliser, prouver et intégrer la CCN.

**Transparence :** Savoir comment et par qui les données ont été acquises, analysées, interprétées et rendues accessibles est essentiel pour la crédibilité et la fiabilité de la CCN, mais il n'existe pas de solution unique.

**Niveaux multiples :** La CCN apporte une valeur ajoutée à tous les niveaux, du national jusqu'au local ; bien que WAVES soit axé sur le niveau national, certaines des décisions les plus difficiles que la CCN peut éclairer s'avèrent intensément locales et distributives.

**Mise en réseau :** Le rassemblement d'une communauté de pratique peut accélérer l'apprentissage, élargir la base de connaissances, renforcer les capacités, et apporter la confiance nécessaire à l'amélioration de la CCN.

Source : Rapport de clôture WAVES Plus 2016–2022, p. 10.

**TABLEAU 5.1** Théorie du changement de WAVES

ACTIVITÉS	PRODUITS	RÉSULTATS	OBJECTIF DU PROGRAMME
Soutien à l'intégration des approches fondées sur le capital naturel dans la prise de décision ► Soutien aux pays ► Engagement mondial	► CCN développée dans des pays pilotes ► Renforcement des capacités des pays pilotes ► Diffusion et apprentissage de la CCN dans le monde entier	Renforcement au niveau national des capacités en matière de production et d'utilisation de la CCN pour la prise de décision	Les données et analyses de la CCN éclairent les décisions des pouvoirs publics

Source : Banque mondiale, 2021a.

**TABLEAU 5.2** Transition de l'accent mis sur l'offre à l'accent mis sur la demande dans la comptabilité du capital naturel

DE...	VERS...
Accent technique : définir les méthodes et les données de la CCN.	Accent sur la décision : définir les politiques en matière de capital naturel.
Côté de l'offre : la CCN est séparée de l'élaboration des politiques, quand elle a du mal à faire adopter sa politique.	Côté de la demande : les acteurs politiques s'engagent avec ceux de la CCN et façonnent ainsi le but/l'orientation de la CCN.
Le gouvernement se concentre sur les politiques qui est son domaine, c'est-à-dire « ce que veut le gouvernement ».	Point de vue des parties prenantes sur les politiques : ce que veulent les entreprises, la société civile et les pouvoirs publics, et comment ils se mettent d'accord.
Accent sur une prise de décision formelle en matière de politiques : la CCN tente de modifier une décision ou un plan politique.	Participation d'un bon nombre de personnes au discours sur les politiques : la CCN contribue au débat et à l'examen des politiques ainsi qu'à la prise de décision.
Fourniture de données : les producteurs de la CCN diffusent des données brutes en espérant qu'elles seront utilisées.	Demande d'information : « l'esprit d'entreprise politique », ou la diffusion d'informations pertinentes pour les politiques vers un grand nombre d'utilisateurs.
La CCN est une « solution miracle », promue de manière isolée.	La CCN travaille avec des outils complémentaires.
Approches expérimentales ponctuelles.	Système de CCN obligatoire, complet et systématique.

Source : Vardon et coll., 2017, p. 6.

pour une meilleure reconnaissance des ressources naturelles et des services écosystémiques jusqu'à présent sous-évalués en Afrique.

### Un programme d'action pour l'intégration de la comptabilité du capital naturel et des politiques vertes en Afrique

Malgré les initiatives ambitieuses des organisations internationales, des banques multilatérales de développement et des pouvoirs publics nationaux, la mise en œuvre de la CCN a jusqu'ici été fragmentaire en Afrique. Selon la plus récente évaluation mondiale, seuls 15 pays d'Afrique ont compilé au moins un compte au cours des cinq dernières années.<sup>159</sup> Même en ajoutant les cinq pays supplémentaires qui ont reçu le soutien de WAVES et de NCAVES, plus de la moitié des pays d'Afrique n'en sont que tout au début du processus d'adoption de la CCN. Il est donc temps de déployer un effort concerté pour comptabiliser les ressources africaines.

Le programme d'action suivant peut fournir une structure à une telle initiative. Il contient les

éléments de base présentés dans la figure 5.1. L'impact en matière d'amélioration des politiques inclusives et durables en faveur de la croissance verte provient de l'intégration de mesures pertinentes capturant complètement la valeur réelle des ressources naturelles et des services écosystémiques. Toutefois, pour fournir ces informations, les pays participants doivent renforcer leurs capacités tout en affinant les méthodologies et les outils d'évaluation. Pour la mise en œuvre, il sera essentiel d'institutionnaliser l'initiative et de coordonner les efforts au niveau national et régional. Toutes ces activités doivent être soutenues par un financement durable afin de garantir leur viabilité et leur impact à long terme.

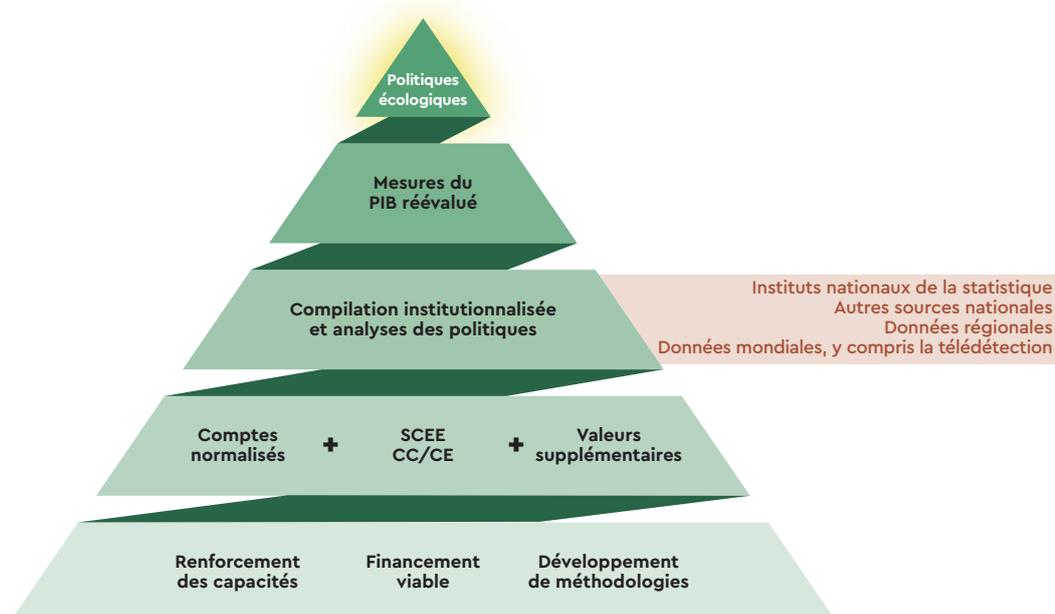
L'objectif ultime étant d'améliorer les politiques, les pays participants devraient également se concentrer sur les contributions améliorant les données, ainsi que sur l'organisation des comptes du SCEE et les analyses connexes qui peuvent contribuer aux politiques. La figure 5.2 montre comment ces interactions ont été décrites par le programme WAVES dans son rapport de clôture.

**TABLEAU 5.3** Les 10 principes vivants de la comptabilité du capital naturel

COMPLET	
1. Inclusif	Reconnaît les diverses parties prenantes concernées par les décisions affectant le capital naturel, répond à leurs demandes d'information et respecte les différentes idées de valeur, en utilisant des moyens d'engagement appropriés.
2. Collaboratif	Met en relation les producteurs et les utilisateurs des comptes de capital naturel pour l'analyse des politiques ainsi que les décideurs politiques utilisant les résultats des comptes de capital naturel, et renforce la compréhension mutuelle, la confiance et leur capacité à travailler ensemble.
3. Holistique	Adopte une approche globale, pluridisciplinaire et interdisciplinaire des dimensions économiques et environnementales du capital naturel et de leurs liens complexes avec les politiques et les pratiques.
CIBLÉ	
4. Centré sur la décision	Fournit des informations pertinentes et en temps voulu pour l'élaboration d'indicateurs et l'analyse des politiques afin d'améliorer et de mettre en œuvre les décisions ayant une incidence sur le capital naturel.
5. Axé sur la demande	Fournit des informations que les décideurs situés à des niveaux spécifiques demandent ou dont ils ont besoin
FIABLE	
6. Transparent, ouvert	Permet et encourage l'accès du public et l'utilisation des comptes de capital naturel, en communiquant clairement les résultats et leur interprétation, y compris les limites des sources de données, des méthodes et de la couverture.
7. Crédible	Compile, évalue et rationalise les données provenant de toutes les sources disponibles et déploie une science et des méthodologies objectives et cohérentes.
GÉNÉRALISÉ	
8. Durable	Avec des ressources adéquates et prévisibles dans le temps, assure une application et une disponibilité continues, et construit des séries temporelles de données de plus en plus riches.
9. En amélioration permanente	Axé sur l'apprentissage, en réseau avec les praticiens et les utilisateurs, teste de nouvelles approches et fait évoluer les systèmes afin de mieux gérer l'incertitude, d'adopter l'innovation et de tirer parti des nouvelles opportunités.
10. Intégré	La production et l'utilisation des comptes de capital naturel deviennent partie intégrante des mécanismes des pouvoirs publics et des entreprises, renforçant les capacités, augmentant l'intégration institutionnelle pour le développement durable, et incorporant l'utilisation des comptes de capital naturel dans les procédures et les mécanismes d'aide à la décision.

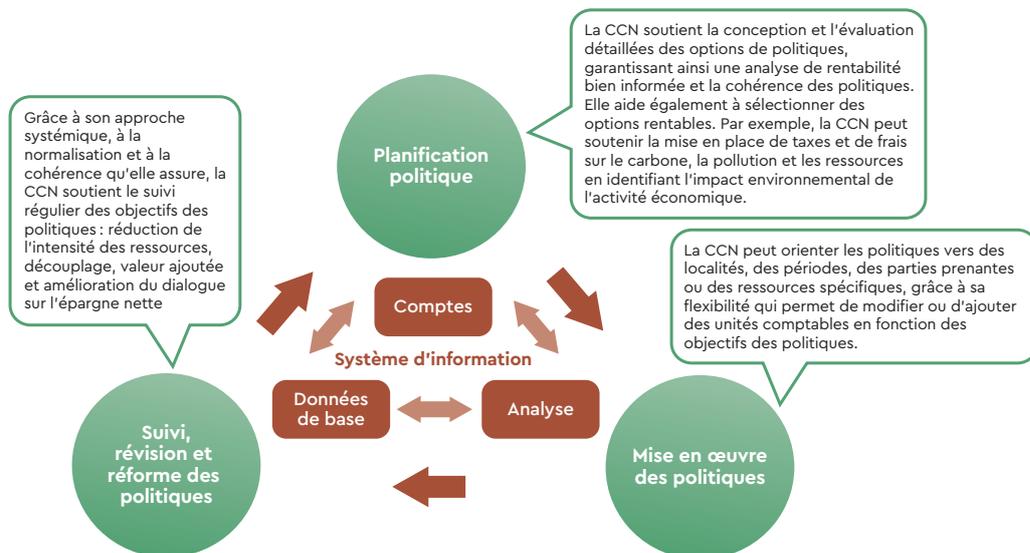
Source : Banque mondiale, 2021a, p. 108.

**FIGURE 5.1** Éléments constitutifs d'un programme d'action pour l'intégration de la comptabilité du capital naturel et des politiques vertes en Afrique



Source : Illustration réalisée par les auteurs.

FIGURE 5.2 Cycle de la politique de comptabilité du capital naturel et système d'information



Source : Vardon et coll. 2016

### Institutionnaliser la comptabilité du capital naturel

*Mandat* : Le premier enseignement clé tiré du programme WAVES est l'importance du mandat. Il est donc essentiel d'évaluer, dans chaque pays, l'engagement et les ambitions à haut niveau comme point de départ pour les interventions ultérieures.

*Évaluation et analyse des lacunes* : L'étape suivante consiste à évaluer le niveau actuel d'adoption. L'enquête d'évaluation globale de l'UNSD a reçu des réponses de 42 pays africains. Même si 27 d'entre eux ont répondu qu'ils ne mettaient pas en œuvre le SCEE, des informations clés ont pu être compilées dans le cadre de cette évaluation. Elles peuvent être combinées avec d'autres informations nécessaires pour adapter les interventions à chaque PMR participant. À cela, il convient d'ajouter une analyse des lacunes, identifiant les manques existant dans les cadres institutionnels, les capacités et la disponibilité des données. La meilleure façon de procéder est d'effectuer des missions sur site afin de comparer les évaluations écrites avec les réalités du terrain.

*Cadres juridiques et des politiques* : Les acteurs de la mise en œuvre devraient travailler avec les pouvoirs publics des PMR au développement et à la modification de la législation et des politiques imposant l'inclusion du SCEE dans les systèmes de comptabilité nationale et les perspectives de la CCN dans les processus de prise de décision. Pour ce faire, il est possible

de tirer parti de l'expérience des pays qui ont déjà entrepris la mise en œuvre dans le cadre d'interventions antérieures.

*Mise en place d'unités et de plateformes spécialisées* : L'expérience montre que pour être durable, la mise en œuvre de la CCN requiert que les responsabilités correspondantes soient institutionnalisées. Il est donc nécessaire de soutenir la création ou le renforcement d'unités spécialisées dans la CCN au sein des instituts nationaux de statistique, ainsi que des ministères des Finances ou de l'Environnement. Ces unités seraient chargées de développer, coordonner et appliquer la CCN. Le SCEE faisant désormais partie du SCN 2025, son institutionnalisation devrait être considérée comme une composante de cette nouvelle norme. Une coordination interministérielle et des interactions sont également nécessaires avec d'autres parties prenantes de la société.

### Intégrer les résultats de la CCN dans les politiques

Le deuxième enseignement clé des programmes WAVES est qu'il faut continuer à mettre l'accent sur les politiques. Des politiques améliorées accroissant la durabilité et la valeur ajoutée sont, après tout, ce qui est également nécessaire pour améliorer la notation du crédit. Il est donc essentiel d'encourager l'intégration des résultats de la CCN dans les plans de développement nationaux, les politiques sectorielles et les stratégies afin de garantir à la fois une utilisation durable des ressources naturelles et une planification économique tenant compte de la valeur des

écosystèmes. Une intégration réussie des politiques nécessite l'implication de nombreuses parties prenantes autres que, par exemple, les bureaux de statistiques. Le plus important est que les principaux utilisateurs des politiques, tels que les ministères des Finances et de l'Environnement, soient impliqués. Mais il est également très utile d'impliquer les institutions universitaires locales et les groupes de réflexion dans l'analyse des nouvelles données. En ce qui concerne les domaines d'intégration des politiques, les points suivants sont pertinents :

*Analyse des politiques stratégiques :* Les actuels plans de développement nationaux, politiques sectorielles et stratégies doivent être analysés afin d'identifier les points d'entrée potentiels pour l'intégration de la CCN. Cette analyse pourrait être le point de départ de nouvelles stratégies et de nouveaux plans prenant davantage en compte la valeur des ressources naturelles et des services écosystémiques.

*Formulation de politiques spécifiques :* Des équipes analytiques spécialisées (faisant ou non partie des pouvoirs publics) pourraient collaborer avec les décideurs politiques et les fonctionnaires pour formuler de nouvelles politiques ou réviser celles qui existent en incorporant les résultats de la CCN afin de garantir une gestion des ressources et une planification économique durables.

*Suivi et évaluation :* Bon nombre, pour ne pas dire la plupart, des défis auxquels l'Afrique est confrontée sont très sensibles au facteur temps. La pauvreté doit être prise en charge en même temps que l'adaptation au climat, l'accès à l'énergie et l'augmentation de la production alimentaire, pour ne citer que quelques problèmes. Le rôle des ressources naturelles et des services écosystémiques, ainsi que leurs implications, sera plus facile à évaluer avec la CCN et les données correspondantes. Il convient donc de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des principales interventions, en particulier de leur impact sur les services écosystémiques. De même, il serait souhaitable d'évaluer l'impact de la CCN sur les processus de planification et d'élaboration des politiques. Il est important que les évaluations d'impact soient effectuées par des acteurs indépendants des organismes de mise en œuvre, tels que des institutions universitaires indépendantes.

### **Régionaliser la coordination et le soutien**

Même si de nombreux processus liés à la CCN, tels que la collecte des données, l'adoption de

normes et l'analyse des politiques spécifiques au pays, peuvent être mieux menés au niveau national, d'autres questions pourraient être plus efficacement traitées par des institutions internationales ou régionales, telles que la BAD. Citons à titre d'exemples, quelques responsabilités qui pourraient être incluses dans une fonction de soutien régional à une mise en œuvre accélérée de la CCN en Afrique :

*Coordination du soutien international :* De nombreux pays africains s'appuient déjà sur le soutien international pour la mise en œuvre du SCEE. L'évaluation mondiale 2023 de l'UNSD rapporte que 25 pays africains bénéficient d'une assistance technique.<sup>160</sup> Ce nombre devrait rapidement augmenter, étant donné que 23 des 27 pays qui n'ont pas encore mis en œuvre le système prévoient de le faire. Il existe donc un besoin évident de coordination régionale du soutien international à la CCN en Afrique afin que la mise en œuvre soit efficace et réduise la duplication des efforts.

*Partage et échange des connaissances :* Une facilité régionale pourrait également organiser des ateliers, des conférences et des voyages d'étude régionaux pour promouvoir le partage des expériences et l'apprentissage mutuel entre les pays africains. Plusieurs pays sont déjà très avancés et ont atteint le stade III de la mise en œuvre du SCEE. Les organismes de ces pays pourraient s'associer à ceux de pays moins expérimentés pour faciliter l'accompagnement et accélérer la mise en œuvre.

*Amélioration des systèmes de soutien :* Il est également nécessaire d'investir dans les nouvelles technologies de l'information (TI) et l'intelligence artificielle (IA). Les récentes innovations technologiques peuvent réduire la charge de travail, libérant ainsi le personnel pour des tâches plus importantes. L'amélioration des systèmes et des plateformes de TI et d'IA peut constituer un investissement intelligent dans l'efficacité future des organismes nationaux. Par exemple, une facilité régionale pourrait investir dans le développement d'une application mobile et d'un tableau de bord pour la cartographie géospatiale du capital naturel, des points chauds de la biodiversité, des stocks et des flux en Afrique (Nature-Fit), qui peuvent être mis à la disposition des pays.

*Mise à disposition de pratiques communes :* Une grande partie du matériel nécessaire à la mise en œuvre nationale peut être fournie par une facilité régionale. Par exemple : i) traduction

du SCN et des manuels associés dans les langues officielles des pays ; ii) adaptation des normes du SCN au contexte africain ; iii) adaptation au contexte africain des classifications (telles que CITI rév.5, CPC rév.3<sup>161</sup>) ; iv) intégration des changements du SCN 2025 dans les outils utilisés par les comptables nationaux ; et v) mise en œuvre d'outils informatiques adéquats (actuellement, ERETES et NADABAS sont les systèmes les plus couramment utilisés par les pays africains).<sup>162</sup>

### **Développer la communauté de pratique pour la comptabilité du capital naturel en Afrique**

La coordination et le soutien régionaux pourraient également s'appuyer sur la CdP CCN Afrique. Il s'agit d'une CdP dynamique regroupant plus de 500 personnes issues de 36 pays africains, qui peut être mise à profit pour assurer une mise en œuvre durable de la CCN dans la région. Elle constitue également un véhicule idéal pour le dialogue entre les parties prenantes appelées à être impliquées dans la mise en œuvre de la CCN, telles que les administrations et organismes publics, la société civile et les entreprises. Le forum politique 2023 de la CdP CCN Afrique organisé à Nairobi s'est conclu par un appel unanime en faveur d'une CdP CCN élargie, rafraîchie et intégrée au niveau régional pour piloter les données et l'analyse nécessaires pour répondre aux défis à venir de l'Afrique. Le forum a souligné la valeur et l'urgence d'un élargissement de la CdP CCN, en particulier pour la formation, le renforcement des capacités, l'échange de connaissances entre pairs, et le leadership au sein de l'Afrique. Il a également insisté sur le fait que la CdP CCN africaine devrait être intégrée dans les institutions régionales africaines si elle veut jouer un rôle de premier plan dans le déploiement et l'utilisation de la CCN en Afrique. Compte tenu de cet appel à l'action, les activités suivantes sont proposées :

*Renforcement de la CdP CCN Afrique :* Il s'agit de renforcer la capacité opérationnelle de la CdP CCN Afrique à l'aide d'un financement, d'un soutien technique et du développement du leadership. Selon son comité de pilotage, la CdP CCN Afrique devrait être intégrée dans les institutions régionales africaines. En assumant la responsabilité d'accueillir la CdP CCN, la BAD pourra démontrer sa capacité à soutenir les pays africains par le dialogue sur les politiques, les services de conseil et l'assistance technique à la mesure de la richesse écologique des nations, et ainsi contribuer à assurer l'adoption de politiques vertes dans les pays africains.

*Mise en réseau et collaboration :* Le réseau de la CdP CCN devrait être élargi pour inclure davantage de nations, institutions, organisations non gouvernementales et parties prenantes du secteur privé intéressées par la CCN. Cette activité nécessite également un secrétariat renforcé doté de plus de personnel.

*Gestion des connaissances :* Une plateforme de gestion des connaissances devrait être mise en place pour faciliter l'échange d'informations, de ressources et d'expériences entre les membres de la CdP CCN. Cette activité pourrait être fusionnée avec certaines des activités proposées dans la section suivante.

### **Renforcer les capacités**

*Programmes de formation :* La réussite de la mise en œuvre du SCEE et de l'analyse des politiques qui en découle dépendra entièrement de la disponibilité d'un capital humain bien formé dans chaque pays. Les interventions précédentes, telles que la formation à court terme des fonctionnaires dans les pays pilotes, ont donné des résultats positifs en ce qui concerne la sensibilisation et l'amélioration des compétences. Pour soutenir la mise en œuvre souhaitée de la CCN, de telles possibilités de développement des capacités doivent être offertes à une échelle beaucoup plus large que précédemment et se concentrer sur la collecte, l'analyse et l'application des données.

Il ne suffit toutefois pas de rééquiper les pays pour réaliser le saut nécessaire, de nouvelles personnes doivent être embauchées. Selon l'évaluation mondiale de l'UNSD, les pays africains ne disposent en moyenne que de 3,2 équivalents temps plein pour la compilation des comptes du SCEE.<sup>163</sup> Le recrutement et la fidélisation d'un personnel doté d'une expertise pertinente peuvent également avoir des effets d'entraînement positifs sur le reste de l'organisation. Compte tenu de l'importance des ressources naturelles et des services écosystémiques pour les pays africains, et de la pénurie de capital humain essentiel dans ce domaine, il faudrait également dialoguer avec les établissements universitaires afin de s'assurer que leurs diplômés possèdent les compétences nécessaires pour soutenir la mise en œuvre.

La demande combinée d'une comptabilité nationale et d'une analyse des politiques liées aux ressources naturelles devrait être suffisante pour justifier des programmes spécifiques. Il est tout aussi important que le personnel formé soit incité à rester dans les institutions spécialisées. Comme il est courant que le renforcement des capacités

entraîne une rotation accrue du personnel, des efforts particuliers sont donc nécessaires pour veiller à ce que le personnel formé bénéficie d'incitations à rester dans ses fonctions spécialisées.

*Assistance technique* : Même avec cette capacité nationale, l'expérience d'autres programmes internationaux montre que l'expertise internationale aura toujours un rôle à jouer pour soutenir la mise en œuvre. Par exemple, la Banque mondiale fait état des résultats positifs de l'assistance technique ciblée qu'elle a fournie dans le cadre de son programme *WAVES Plus*.<sup>164</sup> Un soutien technique permanent aux équipes nationales doit donc être prévu à l'aide de consultations d'experts, de mentorat et de services de conseil.

*Opportunités et synergies avec la mise en œuvre du SCN 2025* : Le SCN 2025 fournira à tous les pays un cadre unifié pour l'intégration du capital naturel dans les travaux en cours de mise à jour des comptes nationaux. En effet, la classification des actifs non financiers passera de deux catégories dans le SCN 2008 (actifs non financiers non produits et actifs non financiers produits) à cinq catégories dans le SCN 2025 : i) actifs non financiers produits ; ii) actifs non financiers non produits ; iii) capital naturel ; iv) capital humain ; et v) capital social. Cette modification permettra d'inclure le capital naturel en tant qu'actif capable de générer des opérations sur les biens et services et donc d'être correctement intégré dans la mesure des agrégats macroéconomiques.

Les pays africains sont confrontés au défi de mettre en œuvre des comptes de capital naturel adaptés et conformes au SCN 2025. Pour le relever, l'alignement sur les manuels actuels (CC SCEE et CE SCEE) est crucial pour éviter les retards observés dans l'application des différentes versions du SCN encore utilisées en Afrique (1968, 1993 et 2008). Le déploiement du SCN 2025 et les activités de renforcement des capacités qui y sont liées constituent une excellente occasion de progresser également dans la mise en œuvre du SCEE. Il existe néanmoins un risque évident que les instituts nationaux de statistique soient sollicités, voire surchargés, par le SCN 2025. Il est donc essentiel de dégager des ressources supplémentaires pour renforcer les capacités et créer de nouveaux postes liés au SCEE. Le plan d'action figurant à l'annexe 1B fournit un tremplin pour ce faire. Il vise à améliorer la qualité des statistiques économiques des PMR et à soutenir une mise en œuvre accélérée du SCN 2008 dans de nombreux pays africains, en vue de l'adoption du SCN 2025 et de l'intégration ultérieure du capital naturel et

des services écosystémiques dans les comptes nationaux.

### Développer des méthodologies

Il reste encore à l'Afrique un long chemin à parcourir dans la mise en œuvre de la CCN. En particulier dans l'évaluation correcte des services écosystémiques qui sont souvent complexes, avec de grandes variations spatiales dans les valeurs qui ne sont même pas enregistrées dans les marchés ordinaires. Les méthodologies doivent donc impérativement être développées plus avant, notamment pour améliorer l'évaluation des services écosystémiques africains non marchands. L'objectif serait de s'assurer que les méthodologies de la CCN sont robustes, adaptables et capables de répondre aux défis et priorités spécifiques des pays africains décrits jusqu'ici.

*Évaluation des services écosystémiques* : Il est essentiel de développer des méthodologies permettant d'évaluer avec précision les services écosystémiques, compte tenu notamment de la nécessité de prendre en compte les variations spatiales et du fait que nombre de ces valeurs sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. La CE SCEE distingue 37 services écosystémiques.<sup>165</sup> Parmi les plus importants pour les politiques africaines, ainsi que pour les accords mondiaux, mais aussi les plus difficiles à évaluer pour les pays africains, figurent les services de régulation du climat mondial, tels que la rétention du carbone, ainsi que les multiples aspects de la biodiversité.<sup>166</sup>

Il est particulièrement important pour l'Afrique d'évaluer correctement les réserves de combustibles fossiles (et le coût social du carbone si elles sont exploitées) et les possibilités de séquestration du carbone telles que les forêts, les tourbières et les systèmes agricoles séquestrant le carbone. On peut s'attendre à ce que l'effet net varie considérablement d'un pays à l'autre. Néanmoins, l'évaluation des services écosystémiques en Afrique peut être lancée en combinant la télédétection et l'intelligence artificielle. Le rapport sur l'évaluation des services écosystémiques en vue de leur inclusion dans le SCEE<sup>167</sup> présente huit de ces plateformes de connaissances. Ce rapport s'intéresse tout particulièrement à ARIES, une plateforme de modélisation intégrée et open-source spécialement conçue pour faciliter la comptabilité des écosystèmes. En outre, un programme général de recherche est déjà proposé en rapport avec le développement des comptes d'écosystèmes.<sup>168</sup> Ceci est important, car le cadre actuel d'intégration des services écosystémiques dans

le SCN limite encore l'inclusion de ces valeurs dans les politiques. Des avancées majeures peuvent donc être réalisées indépendamment de la mise en œuvre du SCEE. Il est donc également nécessaire de mettre en place au niveau régional un programme de doctorat spécifique pour garantir le développement continu au fil du temps d'une méthodologie adaptée aux besoins de l'Afrique.

*Améliorer les notations de crédit grâce à la CCN:* Le renforcement de la CCN devrait améliorer les notations de crédit des économies africaines riches en ressources naturelles. La BAD soutient que « la richesse du capital naturel sur le continent constitue un baromètre de la confiance et de la solvabilité des États africains » et que les pays africains devraient obtenir de meilleures notations grâce à leur richesse en capital naturel.<sup>169</sup> La BAD a appelé à une approche à deux volets pour les pays africains : l'approche actuelle de notation du crédit devrait refléter le capital naturel dans les méthodologies de notation du crédit souverain, et soutenir les PMR dans l'amélioration de leurs profils de risque de crédit en intégrant la valeur réelle de leur capital naturel. Bien que la BAD ait exprimé de telles aspirations, il faut en savoir davantage sur la manière exacte dont une meilleure évaluation du capital naturel peut se traduire par une amélioration des notations de crédit, y compris sur ce qu'il faudrait faire pour passer de l'estimation des ressources à celle des réserves, et avoir ainsi accès à des prêts basés sur les réserves.

*Services écosystémiques non rémunérés dans le commerce:* La valeur des services écosystémiques non rémunérés et des autres coûts environnementaux intégrés dans les exportations et importations d'un pays devrait également être examinée de plus près. Cela comprend notamment les coûts cachés de la dégradation des terres, des forêts et des océans, ainsi que de la pollution. Pour les pays africains, les montants incorporés dans les exportations à forte intensité en ressources naturelles (y compris les minerais) sont beaucoup plus importants que ceux repris dans leurs importations (principalement les biens d'équipement et quelques services). Il peut être possible de calculer le montant net que les pays africains fournissent « gratuitement », en particulier aux pays du Nord, qui sont les principales destinations des exportations de ressources naturelles africaines.

La ventilation de ces coûts par produit de base pourrait être très utile, notamment dans le cadre des négociations commerciales. Par exemple, l'exploitation minière cause

d'importants dommages environnementaux, notamment des émissions de gaz à effet de serre, l'acidification, l'eutrophisation et l'éco-toxicité, dont les coûts ne sont pas pris en compte dans la valeur, entraînant ainsi une surestimation des bénéfices tirés de l'exploitation minière. Certaines estimations de ces impacts ont été réalisées pour les minéraux,<sup>170</sup> et il existe même des études individuelles de certains secteurs miniers.<sup>171</sup> Pour la production agricole, les coûts cachés comprennent la perte de forêts (lorsque les terres sont converties), les émissions d'azote et de phosphore, et d'autres dommages aux écosystèmes. Des estimations de ces coûts ont été réalisées par pays pour le secteur agricole.<sup>172</sup> Ces analyses pourraient être étendues afin d'identifier les coûts associés aux exportations des principaux produits de base des pays sélectionnés vers le reste du monde.

*Intégration dans la politique et la prise de décision:* Les méthodologies doivent être développées en suivant une voie claire vers l'intégration dans l'élaboration des politiques et la prise de décision. Cela implique une bonne compréhension des intérêts et des besoins d'information des parties prenantes, ainsi que la génération de résultats de CCN pertinents pour les politiques, facilement compréhensibles par des non-spécialistes, et susceptibles d'être intégrés dans les cadres de planification économique et environnementale existants. L'accent devrait être mis sur la démonstration de la manière dont la CCN peut éclairer les politiques dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation minière, l'énergie et le tourisme, qui sont fondamentaux pour le développement de l'Afrique.

*Collecte, gestion et analyse des données:* De robustes méthodologies de collecte, de gestion et d'analyse des données sont nécessaires pour soutenir la CCN, telles que l'établissement de protocoles normalisés pour la collecte des données sur les actifs et les flux de capital naturel afin de garantir une comparabilité entre les pays, le développement de bases de données pour stocker et gérer les données, et l'utilisation d'outils informatiques pour analyser et diffuser les résultats. Il est particulièrement important de combler les lacunes flagrantes existant actuellement au niveau de la disponibilité et de la qualité des données dans les pays disposant de ressources limitées, en particulier en capital humain.

*Aborder les questions d'échelle et de complexité:* Les méthodologies doivent pouvoir s'adapter aux contextes des pays africains en

tenant compte des différentes échelles (nationale, régionale et locale) et de la complexité des actifs de capital naturel. Cela implique de développer à la fois des approches évolutives susceptibles d'être adaptées à différents écosystèmes et conditions socioéconomiques, et des méthodologies capables de gérer l'interconnexion des composantes du capital naturel.

*Engagement et participation des parties prenantes* : Les méthodologies doivent faciliter l'engagement et la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé, les communautés et la société civile. Cela contribuera à rendre la CCN inclusive et à garantir qu'elle reflète les valeurs et les priorités de tous les segments de la société. La participation des parties prenantes à l'élaboration et à l'application de la CCN peut renforcer sa pertinence et son acceptation.

#### **Assurer un financement durable**

Enfin, la mise en œuvre du programme dans les PMR nécessitera un soutien financier et technique important. Les programmes pilotes précédents, dont la portée géographique était limitée, ont coûté des millions de dollars US. Dans la mesure où la mise en œuvre dépend de la réaffectation des ressources limitées existantes, elle restera lente, et nous devons suivre les étapes nécessaires pour assurer un financement durable.

*Une stratégie de financement globale* : Il est nécessaire d'élaborer pour le financement des initiatives de CCN une stratégie globale capable de couvrir à la fois les coûts communs (qui peuvent être considérés comme un bien public pour le continent) et les coûts spécifiques liés à la mise en œuvre dans les pays africains. Sur la base de l'expérience acquise, l'élargissement de l'évaluation des services écosystémiques et l'intégration d'une comptabilité plus ambitieuse dans les pays africains devraient être coûteux, et la première étape de la stratégie consistera donc à déterminer à quel point cela peut l'être. Après avoir fixé l'objectif de financement, la stratégie devra identifier les sources de soutien international et de financement national ; des mécanismes de financement innovants ; et une combinaison du Fonds africain de développement (FAD), de fonds autres, de fonds fiduciaires de la Banque et de cofinancement provenant de donateurs et de fonds nationaux.

*Développement de partenariats* : Un certain nombre d'acteurs internationaux sont déjà impliqués dans le soutien à la mise en œuvre

de la CCN. La plupart des pays africains mettent en œuvre le SCEE bénéficiant d'un soutien technique, avec un nombre croissant d'acteurs impliqués. Il sera donc essentiel d'établir des partenariats non seulement avec ces organisations internationales, mais aussi avec les institutions financières et les partenaires du secteur privé, afin de garantir un financement et un soutien durables pour la CCN.

*Utilisation des marchés connexes* : La stratégie de financement doit rechercher des possibilités sur les marchés connexes, tels que les marchés du carbone et le financement de la biodiversité. Les Perspectives économiques en Afrique 2023 identifient ce type d'opportunités.<sup>173</sup> Il faudra néanmoins encore pas mal de travail pour s'assurer que ces marchés soient réellement bénéfiques pour les pays concernés, en particulier pour les groupes vulnérables qui pourraient être affectés. Il faudra identifier les synergies entre l'amélioration de la CCN et ces marchés.

*Investissement dans les projets de CCN* : Pour garantir un financement durable, la conception et la mise en œuvre de projets spécifiques de CCN devraient faire l'objet de dossiers d'investissement clairs, démontrant les avantages de la CCN pour la croissance verte et l'amélioration du bien-être. Une telle conception doit être accompagnée des compétences nécessaires. L'équipe de la BAD travaille déjà à l'obtention de fonds du guichet Action climatique pour aider à renforcer les capacités de collecte de fonds des pays pilotes. La formation du personnel de ces institutions à la manière de collecter des fonds de façon autonome sera importante pour soutenir la mise en œuvre de la CCN dans les pays africains.

### **Modalités de mise en œuvre et rôle de la BAD**

La BAD est bien placée pour jouer un rôle central en incitant les pays africains à adopter la mesure du capital naturel et à l'intégrer dans l'estimation de leurs PIB. Il lui faut commencer par montrer le PIB potentiel des PMR si le capital naturel était entièrement pris en compte. Comme déjà vu plus haut dans ce document, la BAD peut présenter des arguments convaincants pour amener les pays africains à investir dans la CCN. En intégrant pleinement les flux de ressources naturelles dans leurs calculs du PIB, en particulier des ressources renouvelables, les pays africains peuvent mieux refléter leur véritable potentiel économique et promouvoir des pratiques de développement durable.

En outre, il est important que la BAD continue à plaider en faveur de l'adoption du SCEE, qui fournit un cadre normalisé à l'intégration des données environnementales dans les comptes économiques. Cela devrait être complété par une accélération de la fourniture d'assistance technique et de financement pour développer l'infrastructure et l'expertise nécessaires à la comptabilité environnementale en Afrique, et ainsi renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistiques à collecter et analyser les données environnementales avec précision. En outre, la collaboration avec des organisations internationales et l'exploitation des marchés du carbone existants peuvent également contribuer à la mise en place de mécanismes d'évaluation fiables pour le capital naturel, comme prévu dans le SCN 2025. La BAD peut également financer des projets pilotes dans certains pays africains pour démontrer les applications pratiques et les avantages de l'intégration complète des actifs de capital naturel dans leurs comptes nationaux.

L'application des conclusions de ce document pourrait catalyser une série d'interventions jetant les bases de contributions significatives à la mise en œuvre de la CCN et du SCEE dans toute l'Afrique, améliorant ainsi la croissance verte, le bien-être et les notations de crédit. Cette section présente maintenant quelques modalités potentielles de mise en œuvre, en soulignant le rôle essentiel de la BAD, compte tenu de ses mandats et de ses capacités.

La BAD apparaît comme le leader logique en Afrique pour le développement d'indicateurs économiques améliorés sur lesquels fonder les politiques nationales. En développant de telles initiatives, la BAD devrait envisager de s'inspirer d'autres organisations, telles que la Banque mondiale et l'OCDE, qui ont réalisé des investissements substantiels et des progrès impressionnants dans l'institutionnalisation de la CCN au sein de leurs organisations. Ces expériences pourraient servir de base à l'élaboration de modalités de mise en œuvre et à l'institutionnalisation des capacités au sein de la BAD et d'autres institutions africaines, à la lumière du programme d'action susmentionné (voir la section précédente).

*Institutionnaliser la comptabilité du capital naturel*: Une grande partie de l'institutionnalisation devra avoir lieu à un niveau interministériel élevé dans chaque PMR. Pour une mise en œuvre réussie au niveau continental, une action concertée est également nécessaire, comme cela a été le cas avec la déclaration de

Gaborone en 2012. La citation faite plus haut de la déclaration de Nairobi sur le changement climatique et l'appel à l'action mérite d'être répétée: «Nous appelons à la réévaluation du produit intérieur brut de l'Afrique par l'évaluation correcte de son abondant capital naturel et des services écosystémiques y compris, mais sans s'y limiter, de ses vastes forêts qui séquestrent le carbone, afin de libérer de nouvelles sources de richesse pour l'Afrique. Cela impliquera l'utilisation de la comptabilité des ressources naturelles et le développement de normes comptables nationales.»<sup>174</sup> De même, dans la déclaration de Nairobi et l'appel à l'action (septembre 2023, section 15), la CdP CCN Afrique «appelle les pouvoirs publics, l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), d'autres organismes régionaux, y compris la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (ONUCEA), les experts techniques, les secteurs des entreprises et de la finance, les donateurs et les décideurs à collaborer et à soutenir la Communauté de pratique pour la CCN en Afrique dans la libération du capital naturel de l'Afrique pour le développement durable et la résilience climatique».

Forte de son mandat et de son expertise, la BAD est particulièrement bien placée pour répondre à cet appel. Sous la coordination principale de la vice-présidence pour la gouvernance économique et la gestion des connaissances, cinq départements particulièrement concernés peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre et l'institutionnalisation de la CCN à la BAD: ECOMR peut jouer un rôle de coordination et veiller à ce que l'orientation politique des travaux soit maintenue; ECNR possède une solide expertise analytique en matière de gestion des ressources renouvelables et non renouvelables; ECST joue un rôle clé dans la collecte et la compilation des données et dans la fourniture de conseils de politiques pour soutenir la région dans la mise en œuvre du SCN et faciliter la collecte de données, ce qui est particulièrement intéressant compte tenu du SCN 2025; ECCE est nécessaire pour l'engagement des pays et le dialogue avec les autorités nationales, et pour servir de «relais» clé pour la collecte de données et le renforcement des capacités; et l'ECAD assure le renforcement des capacités des décideurs politiques et des parties prenantes dans les PMR et au sein de la BAD.

*Intégrer les résultats de la CCN dans les politiques*: Même si la majeure partie des analyses politiques doivent être réalisées au niveau national par ECCE, il faut également effectuer

une analyse plus générale, dont une bonne partie pourrait être recueillie auprès d'institutions universitaires et de groupes de réflexion, puis synthétisée et mise à la disposition des partenaires chargés de la mise en œuvre. ECMR est le point d'ancrage évident pour ce travail, avec les experts en ressources de ECNR et les économistes nationaux de ECCE.

*Régionaliser la coordination et le soutien:* Une fonction de coordination régionale forte sera nécessaire. La BAD est bien placée pour l'assurer, étant donné les forces combinées de l'ECAD, de ECCE, de ECMR, de ECNR, et de ECST. Toutefois, une telle initiative aurait, elle aussi, besoin d'un ancrage institutionnel fort et d'une capacité professionnelle spécialisée. On pourrait également envisager de combiner ce point d'ancrage avec l'accueil de la CdP CCN Afrique, afin de maximiser les synergies.

*Élargissement de la CdP CCN Afrique:* la BAD, en particulier ECNR, est cofondatrice et coprésidente de la CdP CCN d'Afrique. Dans ce rôle, elle pourrait maintenant accroître son engagement, en particulier compte tenu de la possibilité stratégique d'intégrer la CdP CCN dans une institution régionale africaine. La CdP CCN pourrait alors être l'un des organes de mise en œuvre de l'agenda de réalisation, et son comité de pilotage (qui comprend également des représentants des principaux pays de mise en œuvre) pourrait servir de caisse de résonance à l'initiative. D'autres communautés de pratique pourraient être utiles à la mise en œuvre, comme le Groupe africain pour les comptes nationaux, créé pour soutenir la mise en œuvre et la normalisation des méthodologies de SCN. L'expérience de la CdP CCN montre que de nombreux éléments du programme d'action, tels qu'une forte appropriation locale des stratégies nationales, un financement durable et un soutien technique externe, sont également importants pour maintenir le dynamisme de la CdP CCN.

*Renforcement des capacités:* Les activités de renforcement des capacités les plus urgentes concernent la mise à niveau des compétences des fonctionnaires des ministères et organismes concernés dans les PMR. L'UNSD, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales ont déjà conçu et dispensé ce type de formation. Ce matériel pourrait être utilisé à une nettement plus grande échelle par l'Institut africain de développement grâce

à la plateforme d'apprentissage virtuel qu'il a récemment acquise, avec le soutien de l'Académie virtuelle du capital naturel. ECNR, ECST, ECCE et l'ECAD peuvent également contribuer à enrichir le contenu de la formation et du dialogue au niveau national. Les organisations internationales et les experts du domaine devraient être invités à contribuer à cet effort. Comme déjà mentionné, ECST et ECCE joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre du SCN 2025 en Afrique grâce à leurs étroites relations de travail avec l'UNSD et les PMR. (Voir également le plan d'action à l'annexe 1B.) Il existe également une excellente possibilité d'accroître la mise en œuvre du SCEE, mais un financement supplémentaire est nécessaire.

*Développer des méthodologies:* Une grande partie du développement méthodologique et de l'amélioration du travail d'évaluation devra être effectuée dans les institutions académiques, en particulier dans les universités et les sociétés professionnelles africaines. L'idéal serait que l'ancrage régional proposé (section 5.2.6) soit chargé d'organiser ce travail, en utilisant l'expertise et les réseaux des économistes pays d'ECCE et en veillant à ce que le travail soit intégré dans la mise en œuvre de la CCN dans les pays participants. ECCE pourrait être une ressource clé pour le suivi et l'évaluation du travail sur le terrain par la BAD.

*Assurer un financement durable:* Étant donné que cette fonction implique également la coordination des partenariats, il serait bon qu'elle soit combinée avec les autres fonctions de coordination de l'ancrage CCN à la BAD. La BAD a un long passé de conception et de mise en œuvre de solutions de financement, de sorte que l'idéal serait qu'elle héberge également une facilité pour la mise en œuvre de la CCN/du SCEE en Afrique. La même coordination des partenaires de développement pourrait être utilisée au niveau national par ECVP à travers ses économistes nationaux, puisque cela relève de sa compétence.

Avec ces modalités de mise en œuvre et le rôle de la BAD, le programme d'action reconnaît non seulement la capacité centrale de la BAD à faire progresser la CCN en Afrique, mais définit également un cadre de collaboration impliquant des partenaires externes et des départements internes, reconnaissant ainsi la place de la BAD en tant que leader dans la transition du continent vers des économies plus vertes et plus durables.

# 6

## Conclusion et prochaines étapes



Le présent document est fondé sur le fait que l'Afrique est riche en ressources, mais que sa population reste pauvre. Un premier pas naturel vers un meilleur rendement de ses ressources consiste à les comptabiliser en leur attribuant des valeurs monétaires appropriées et en les incluant dans les métriques de base utilisés pour les décisions politiques. Les objectifs devraient donc être les suivants :

- ▶ Institutionnaliser l'estimation régulière du capital produit, humain, non renouvelable et naturel renouvelable (stocks).
- ▶ Utiliser ces mesures de capital plus complètes pour améliorer les notations de crédit, réduire les coûts financiers et augmenter les investissements dans la transition verte de l'Afrique.
- ▶ Sur la base de ces mesures améliorées des stocks, de l'évaluation élargie des services écosystémiques et de la mise en œuvre ambitieuse du SCEE dans le cadre du SCN 2025, développer des mesures améliorées de flux allant au-delà du PIB tel qu'il est actuellement calculé.
- ▶ Utiliser les données et ces mesures plus inclusives pour améliorer l'élaboration des politiques afin de mieux utiliser la richesse des ressources naturelles et des services écosystémiques pour améliorer le bien-être et la durabilité dans toute l'Afrique.
- ▶ Utiliser la connaissance des actifs naturels pour concevoir et mettre en œuvre des politiques capables de transformer les économies africaines avec des investissements dans des programmes et projets générant durablement une valeur ajoutée substantielle à partir des ressources africaines et contribuant également à l'emploi et à de bonnes conditions de travail.

La combinaison de la CCN et d'un PIB réévalué ne constitue pas une solution miracle, mais elle fournit des informations utiles pour aider les pays à mieux gérer les vastes ressources de l'Afrique. Heureusement, cela est rendu possible grâce aux progrès de la CCN et à l'intégration d'aspects importants du SCEE dans le SCN 2025. Dans certains cas, il est également nécessaire de continuer à repousser les limites de ce qui est évalué, et de la manière de le faire. Le défi consiste désormais à mettre en œuvre ces avancées, à collecter ces données et à en faire bon usage dans l'analyse des politiques et la prise de décisions stratégiques. Le présent document explique comment y parvenir et propose un

programme d'action. Les étapes clés de sa réalisation sont les suivantes :

- ▶ Les chefs d'État mandatés pour la mise en œuvre de l'agenda maintiennent l'attention sur celui-ci, par exemple en organisant un événement parallèle avec le C-15 lors du Sommet de l'avenir au siège des Nations Unies en septembre 2024, ainsi qu'en hébergeant un événement spécial au cours de la COP 29 en vue de présenter ces plans et d'obtenir un retour d'information.
- ▶ Le rôle actif des organisations régionales africaines, telles que l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (ONUCEA), est maintenu afin d'assurer la coordination et le soutien de l'agenda.
- ▶ La CdP CCN Afrique sera hébergée par la BAD ou par une ou plusieurs organisations régionales de ce type.
- ▶ Les acteurs régionaux et la plupart des pays africains s'accordent sur un effort concerté pour mettre en œuvre le soutien de l'offre et de la demande pour la CCN, le SCEE et d'autres approches pertinentes en Afrique, et des ressources humaines et financières suffisantes sont allouées.
- ▶ Les organisations internationales actives dans la mise en œuvre de la CCN acceptent de coordonner leurs efforts de mise en œuvre en Afrique sous les auspices de la CdP CCN Afrique, accueillie par la BAD ou la Commission de l'Union africaine.
- ▶ Il y a un engagement à poursuivre le développement de la méthodologie pour l'inclusion de toutes les valeurs pertinentes dans les mesures économiques de base, telles que le PIB, et cela se traduit par de meilleures politiques et de meilleures conditions financières sur les marchés internationaux du crédit.
- ▶ Les institutions et les capacités soient renforcées aux niveaux mondial, régional et national pour mettre en œuvre cet agenda.
- ▶ La sensibilisation et l'appréciation de cet agenda sont maintenues grâce au partage d'informations, au dialogue stratégique, à la diffusion ciblée, et à une présence renforcée dans les médias sociaux.
- ▶ Tous les pays africains soient encouragés à rebaser leur PIB, en s'appuyant sur une CCN actualisée intégrant les derniers principes du SCEE, afin que leurs estimations du PIB restent exactes et à la hauteur de celles de leurs pairs.

## ANNEXE 1

# État d'avancement et plan d'action de la mise en œuvre du SCN en Afrique

**TABLEAU A1.1** Résultats de l'enquête menée par la BAD sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du SCN

N°	PAYS	ANNÉE DE BASE ACTUELLE	PROCHAINE ANNÉE DE BASE PRÉVUE	RAISONS POUR LESQUELLES LES PAYS N'ONT PAS ÉTÉ EN MESURE DE PROCÉDER À UN REBASAGE	IMPACT DU REBASAGE DU PIB SUR CE DERNIER	SCN
1	Afrique du Sud	2015	Prochain cycle d'évaluation prévu pour 2025	N/D	Les chiffres de 2015 (base 2015) aux prix courants étaient plus élevés de 9,2 % que ceux de 2015 (base 2010)	2008
2	Algérie		2024	Accès à des informations détaillées	8,50 %	1993
3	Angola	2002	2015	Données manquantes et absence de cohérence des sources de données		1993
4	Bénin	2018	2024	Effectifs réduits et ressources financières insuffisantes pour réaliser des enquêtes spécifiques	36,70 %	2008
5	Botswana	2016	2025	Épidémie de COVID-19 a donné lieu à des réunions virtuelles avec des consultants, à une analyse des résultats d'enquêtes et à l'établissement de tableaux des ressources et emplois pour la première fois sans assistance technique physique.	Lors du dernier rebasage du PIB, celui-ci a diminué de 3,6 % en raison de la mise à jour des taxes sur les produits pour harmoniser la comptabilisation avec les États membres de la Union douanière d'Afrique australe	2008
6	Burkina Faso	2018	2024	Ressources humaines et financières	13,50 %	2008
7	Burundi	2016		Disponibilité des données sources	20 %	2008
8	Cameroun	2005		Disponibilité des données pour l'extension du cadre central (comptes financiers en particulier)	3,60 %	2008
9	Cabo Verde	2015		COVID-19	9,6 %	2008
10	Comores	2011	2023	Disponibilité des données, insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles	0,72	1993
11	Congo, Rép. Dém.		Oui	Données insuffisantes pour la mise en œuvre (difficultés financières dans la collecte de certaines données)		1993
12	Congo, Rép.	2005	2024	Ressources financières, matérielles et humaines		1993
13	Côte d'Ivoire	2015	2023	Financement du projet de rebasage des comptes nationaux annuels ainsi que de l'alignement des comptes nationaux trimestriels	38,20 %	2008
14	Djibouti	2015				2008
15	Égypte	2021/2022	Non, il est mis à jour	Défis limités	Non	1993
16	Érythrée					
17	Éthiopie	2015/2016	2023	Conflit interne	Élevé	1993

N°	PAYS	ANNÉE DE BASE ACTUELLE	PROCHAINE ANNÉE DE BASE PRÉVUE	RAISONS POUR LESQUELLES LES PAYS N'ONT PAS ÉTÉ EN MESURE DE PROCÉDER À UN REBASAGE	IMPACT DU REBASAGE DU PIB SUR CE DERNIER	SCN
18	Gabon	2001	2019	Formation des cadres au traitement des services d'intermédiation financière indirectement mesurés et de l'assurance selon le SCN 2008, administration publique, disponibilité des sources telles que la balance des paiements, enquête structurelle sur l'administration publique.		1993
19	Gambie	2013	2023	Contraintes financières	Oui	2008
20	Ghana	2013	2025	Actualité des données issues des enquêtes et recensements et exhaustivité des données	27 %	2008
21	Guinée-Bissau	2015	2025	Difficulté avec le nombre et la qualité du personnel technique pour répondre aux problèmes d'appropriation relatifs à la préparation des comptes nationaux	Oui	2008
22	Guinée équatoriale	2006	2023	Absence d'enquêtes majeures telles que le recensement des établissements, le registre des entreprises, les tableaux des ressources et emplois, le recensement de l'agriculture		1993
23	Guinée	2016	2023	Problèmes financiers et humains	Non	1993
24	Kenya	2016		Contraintes de ressources pour la réalisation d'enquêtes de référence	8,1%	2008
25	Lesotho	2012	2025	Manque de financement pour entreprendre des enquêtes en vue d'un rebasage		2008
26	Libéria	2016	2023	Obtention en temps voulu des données nécessaires à détermination du PIB	N/D	2008
27	Libye	2008		Manque de données dû à des difficultés administratives et politiques		1968
28	Madagascar	2018	2023	Ressources financières, infrastructure statistique inexistante, ressources humaines, instabilité politique	20,5 %	1993
29	Malawi	2017	En 2024	Manque de personnel (4 agents) pour publier les comptes nationaux en temps voulu. Difficultés financières pour la réalisation des enquêtes requises	La nouvelle année de base couvre un plus grand nombre d'industries et de produits que l'ancienne année de base	2008
30	Mali	2019		Problèmes financiers et de ressources humaines		2008
31	Maroc	2007	2023		0,082	2008
32	Maurice	2018		Taux de réponse dans la collecte des données	Variation d'environ 9,7 milliards de roupies due au rebasage du PIB. Le PIB a également changé en raison de l'amélioration des méthodologies	2008
33	Mauritanie	2020	2025	Ressources humaines	22,70 %	2008
34	Mozambique	2014	Sera en 2019			2008
35	Namibie	2010	2025	Absence d'enquêtes majeures telles que le recensement des établissements, le registre des entreprises, les tableaux des ressources et emplois, le recensement de l'agriculture	-3,7 %	2008
36	Niger	2018	2023-2024	Besoin d'un soutien financier	33,50 %	2008

N°	PAYS	ANNÉE DE BASE ACTUELLE	PROCHAINE ANNÉE DE BASE PRÉVUE	RAISONS POUR LESQUELLES LES PAYS N'ONT PAS ÉTÉ EN MESURE DE PROCÉDER À UN REBASAGE	IMPACT DU REBASAGE DU PIB SUR CE DERNIER	SCN
37	Nigeria	2010	Oui, proposant 2023	Contraintes financières pour le financement des données supplémentaires visant à compléter l'enquête de référence réalisée	Séries de <i>backcasting</i> de 1981 à 2021	2008
38	Ouganda	2016/ 2017	2025	Contraintes financières, problèmes de données	1%	2008
39	Rép. centrafricaine	2005	2019	Qualité des ressources humaines, dépendance au financement des partenaires techniques		2008
40	Rwanda	2017	Nous prévoyons un rebasage d'ici 2024 avec 2023 comme année de base	Un rebasage était prévu en 2023, avec 2020 comme année de base, mais les données de qualité ont manqué pour 2020 en raison de la COVID-19.	Le niveau du PIB a augmenté de 2%,	2008
41	São Tomé and Príncipe	2010/ 2011	2023	Difficultés financières pour la réalisation de petites études, la formation des techniciens impliqués dans la comptabilité nationale et dans le processus de modification de l'année de base	Oui, le rebasage du PIB a eu un impact positif sur le PIB national	1993
42	Sénégal	2014		Difficultés à obtenir certaines sources de données (coûts de production dans le secteur primaire, données sur l'armement, R&D); classification des entreprises (exploration minière, entreprises ayant plusieurs activités déclarées, etc.)	0,294	2008
43	Seychelles	2014	2024	Manque de données correspondant à la méthodologie	3,32 %	2008
44	Sierra Leone	2006	2023	Maintien du personnel dans la section, soutien technique inadéquat	Non	1993
45	Somalie	2017	2023	Enquête sur le budget des ménages réalisée en 2022 et rebasage prévu en 2023		2008
46	Soudan	1981/ 1982	Prévu pour quand les ressources seront disponibles	Contraintes financières pour la réalisation des enquêtes	Le PIB pour la nouvelle année de base reflète l'économie réelle du Soudan	1968
47	Soudan du Sud	2009	Dépend de la disponibilité des données	Manque de données pour le rebasage; les données que nous utilisons sont obsolètes	Jamais rebasé depuis l'indépendance	2008
48	eSwatini	2011	Prévu de le modifier d'ici à 2023/2024	Assistance technique et contraintes financières pour l'obtention d'experts	Le PIB a été revu à la hausse	2008
49	Tanzanie	2015	Non applicable à la Tanzanie	Pas de changement significatif, car la Tanzanie a déjà mis en œuvre le SCN 2008 avec 2015 comme année de base. Les domaines restants du SCN, tels que les comptes du secteur institutionnel, doivent être mis en œuvre lors de la prochaine révision du PIB.	Meilleure représentation des activités économiques du pays grâce à la prise en compte de nouvelles activités et à la suppression des activités obsolètes	2008
50	Tchad	2005			25,40 %	2008
51	Togo	2016	2023	Contraintes financières		2008
52	Tunisie	2021	N/D		6 %	2008
53	Zambie	2010		Contraintes financières		2008
54	Zimbabwe	2019	N/D	Manque de données suffisantes dû aux pandémies et aux chocs connexes	Pas de changement dans le taux de croissance des séries antérieures	2008

N/D = non disponible.

## ANNEXE 2

## Plan d'action pour accélérer la mise en conformité des PMR avec le cadre du SCN 2008

Ce plan d'action vise à améliorer la qualité des statistiques économiques des pays membres régionaux (PMR) et à soutenir la mise en œuvre accélérée du SCN 2008 dans de nombreux pays africains, en vue de l'adoption du SCN 2025 et de l'intégration ultérieure du capital naturel et des services écosystémiques dans les comptes nationaux. Il repose sur cinq piliers et 15 actions concrètes.

### Pilier 1: Évaluation diagnostique des besoins des pays à la traîne

*Action 1:* Organiser des missions sur le terrain pour évaluer l'état d'avancement de l'établissement des comptes nationaux dans les 15 pays identifiés comme étant en retard afin de déterminer clairement leurs besoins. Pour un pays comme l'Érythrée, qui ne dispose pas de chiffres officiels sur le PIB, une mission élargie sera effectuée pour examiner les données administratives disponibles et donner des conseils sur le meilleur indicateur à produire pour le pays. Cette action concernant l'Érythrée doit être immédiate.

*Action 2:* Plaider en faveur de la coordination et de la création de synergies pour l'appui technique et financier de tous les partenaires impliqués dans les comptes nationaux des PMR ciblés – Groupe de la Banque africaine de développement (GBAD), Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Union africaine, Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), etc.

### Pilier 2: Soutien à la collecte de données de base et à une campagne de plaidoyer adaptée

La mise en œuvre du SCN 2008 encourage le rebasage du PIB, un processus nécessitant une série d'ensembles de données issues d'enquêtes principales et de sources

administratives. Cela nécessite l'implication de toutes les parties prenantes du système statistique national.

*Action 3:* Renforcer l'équipe de la BAD chargée de la comptabilité nationale (actuellement deux experts) avec des consultants de haut niveau (au moins quatre) dans le domaine de la comptabilité nationale avec des profils linguistiques variés pour couvrir tous les pays ciblés.

*Action 4:* Engager l'écosystème de la BAD dans la campagne de sensibilisation à la collecte et au financement des données destinée aux producteurs, utilisateurs et autorités nationales. Cela impliquera de s'engager avec l'équipe opérationnelle de la BAD sur une possible inclusion de l'amélioration du PIB dans le dialogue pays et la possibilité d'inclure la réalisation des enquêtes nécessaires à l'amélioration de la compilation des données des comptes nationaux dans les critères de référence pour les programmes avec les PMR. Il pourrait être envisagé d'inclure un élément de subvention pour faciliter l'amélioration des données économiques dans les projets financés par la Banque.

*Action 5:* Soutenir les PMR en fonction des besoins identifiés pour organiser les enquêtes clés nécessaires à la mise en œuvre du SCN 2008 et pour rassembler toutes les données pertinentes disponibles à partir de sources administratives. Les enquêtes les plus récurrentes qui sont essentielles pour ce processus sont le recensement des établissements commerciaux, les enquêtes sur le budget des ménages, les enquêtes sur la main-d'œuvre, les enquêtes sur l'éducation, les enquêtes spécifiques sur les marges commerciales et du transport, les enquêtes sur les institutions sans but lucratif desservant les ménages, et les enquêtes intermédiaires sur l'emploi. Les coûts de ces enquêtes varient en fonction de l'environnement du pays. Une enquête sur le budget des ménages centrale pour le rebasage nécessiterait toutefois une moyenne de 0,4 à 0,8 million

de dollars US. De nouvelles sources de données telles que les « big data » et l'utilisation de l'intelligence artificielle seront explorées.

**Pilier 3 : Mener l'établissement des comptes nationaux sur la base du SCN 2008**

*Action 6 :* Accélérer la fourniture d'une assistance technique à certains PMR dotés de ressources humaines qualifiées insuffisantes pour traiter les données collectées en vue de l'établissement de leurs comptes nationaux.

*Action 7 :* Faciliter le recrutement d'experts résidents pour soutenir les petites équipes nationales chargées de l'établissement des comptes nationaux.

*Action 8 :* Élargir le soutien technique aux équipes nationales pour couvrir la mise à jour des classifications de leurs comptes nationaux (principalement les produits et les activités).

*Action 9 :* Fournir un soutien technique aux PMR pour la mise en œuvre d'un des outils informatiques (tels que ERETES ou NADABAS) recommandés par l'Union africaine pour l'établissement des comptes nationaux, pour des raisons de comparabilité et de fiabilité.

**Pilier 4 : Soutenir la validation des données, le backcasting des comptes nationaux et la diffusion des données**

*Action 10 :* Organiser des missions de validation des données. Elles comprendront des examens par les pairs effectués par des experts des PMR ayant déjà progressé dans l'établissement des comptes nationaux, en tant qu'examineurs pour les pays en retard.

*Action 11 :* Une fois que les comptes nationaux d'un des PMR en retard auront été validés, la BAD soutiendra financièrement la diffusion et la publication des nouveaux indicateurs économiques.

*Action 12 :* Organiser des missions techniques dans les pays demandeurs pour effectuer des exercices de backcasting fondés sur la nouvelle année de base en vue de rendre les séries de données cohérentes et fiables, en tant qu'instrument d'aide à la gestion de l'économie et des projets de développement.

**Pilier 5 : Faciliter la mise en œuvre du SCN 2025 et l'intégration du capital naturel et des services écosystémiques dans les comptes nationaux des PMR**

En 2025, un nouveau SCN sera adopté par les Nations Unies. Pour une mise en œuvre rapide et sans heurts, une stratégie africaine doit être développée et accompagnée d'une campagne de sensibilisation des PMR. Le continent est bien doté en capital naturel et en capital de services écosystémiques qui seront intégrés dans les chiffres des comptes nationaux conformément aux recommandations du prochain SCN 2025.

*Action 13 :* Maintenir un engagement étroit avec les parties prenantes concernées, y compris les milieux universitaires, pour apprivoiser les avancées méthodologiques prévues dans le cadre du SCN 2025 afin d'aider les PMR à adopter le SCN 2025, notamment en contribuant à identifier les données requises par la nouvelle méthodologie.

*Action 14 :* Organiser en 2025 un atelier régional de réflexion sur la stratégie de mise en œuvre harmonieuse du SCN 2025 en Afrique.

*Action 15 :* Travailler avec les PMR sur la manière d'intégrer le capital naturel et les services écosystémiques dans leurs comptes nationaux actuels, conformément aux recommandations du futur SCN 2025. Cette action peut commencer par se concentrer sur les pays ayant pris de l'avance en ce qui concerne les comptes satellites de capital naturel et de services écosystémiques, tels que l'Afrique du Sud, l'Ouganda et la Zambie.

## ANNEXE 3

## Abréviations des noms de pays

**TABLEAU A3.1** Abréviations des noms de pays utilisés dans la figure 3.2

ABRÉVIATION	PAYS	ABRÉVIATION	PAYS
AGO	Angola	MDG	Madagascar
BDI	Burundi	MLI	Mali
BEN	Bénin	MOZ	Mozambique
BFA	Burkina Faso	MRT	Mauritanie
BWA	Botswana	MWI	Malawi
CAF	Rép. centrafricaine	NAM	Namibie
CIV	Côte d'Ivoire	NER	Niger
CMR	Cameroun	NGA	Nigeria
COD	Congo, Rép. Dém.	RWA	Rwanda
COG	Congo, Rép.	SDN	Soudan
CPV	Cabo Verde	SEN	Sénégal
DZA	Algérie	SLE	Sierra Leone
ERI	Érythrée	SOM	Somalie
ETH	Éthiopie	SSD	Soudan du Sud
GAB	Gabon	STP	São Tomé-et-Príncipe
GHA	Ghana	SYC	Seychelles
GIN	Guinée	TCD	Tchad
GMB	Gambie	TGO	Togo
GNB	Guinée-Bissau	TZA	Tanzanie
GNQ	Guinée équatoriale	UGA	Ouganda
KEN	Kenya	ZMB	Zambie
LBR	Libéria	ZWE	Zimbabwe
LBY	Libye		

## Notes

- 1 [https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/09/08/the\\_african\\_leaders\\_nairobi\\_declaration\\_on\\_climate\\_change-rev-eng.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/09/08/the_african_leaders_nairobi_declaration_on_climate_change-rev-eng.pdf).
- 2 PNUE, 2023.
- 3 PNUE, 2023.
- 4 Banque mondiale, 2021c.
- 5 Wang, 2021.
- 6 Gbohoui et coll. (2023)
- 7 Vezér et coll., 2019.
- 8 Gratcheva et Wang (2021)
- 9 BAD, 2023.
- 10 Le C-15 est un groupe de pays africains – Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Tanzanie, Togo, et Zambie – constitué par l'Union africaine pour mener la recherche et le plaidoyer du continent sur l'évaluation correcte du capital naturel de l'Afrique et son potentiel pour l'écologisation du PIB. Les résultats des discussions du groupe alimenteront l'engagement mondial de l'Union africaine en faveur d'une obligation pour les pays du monde d'adopter des politiques d'écologisation de leur PIB.
- 11 BAD 2024 – Perspectives économiques en Afrique.
- 12 Réunion 2018 au Canada.
- 13 ONU, 2021, p.34.
- 14 ONU, 2022.
- 15 ONU, 2022.
- 16 ONU, 2022, p. 23.
- 17 ONU, 2022, p. 32.
- 18 Version zéro du Pacte d'avenir. [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-co-facilitators-zero-draft\\_pact-for-the-future.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-co-facilitators-zero-draft_pact-for-the-future.pdf).
- 19 [https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/09/08/the\\_african\\_leaders\\_nairobi\\_declaration\\_on\\_climate\\_change-rev-eng.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/09/08/the_african_leaders_nairobi_declaration_on_climate_change-rev-eng.pdf).
- 20 Le bassin du Congo est un vaste bassin hydrographique d'Afrique centrale qui couvre environ 3,4 millions de kilomètres carrés. Il comprend la majeure partie de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine ainsi que certaines parties de la Zambie, de l'Angola, du Cameroun, de la Tanzanie, du Burundi et du Rwanda (<https://www.appsolutelydigital.com/CongoBasin/chapter1-1.html>). Le bassin versant ne correspond pas parfaitement aux frontières administratives. Dans la littérature, et dans une certaine mesure dans ce rapport, le bassin du Congo fait référence aux six pays suivants : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo.
- 21 BAD et PNUE, 2024.
- 22 Usman et Landry, 2021.
- 23 BAD, 2023.
- 24 BAD, 2023.
- 25 Voir <https://youtu.be/qAt7jW7DxaU> à 3 h 25 min 28 s pour les attentes à ce sujet du président Ruto vis-à-vis de la BAD.
- 26 <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/HistoricSNA.asp#:~:text=The%202008%20SNA%20is%20an,and%20the%20needs%20of%20users>.
- 27 Banque mondiale, 2021a.
- 28 ONU, 2022.
- 29 ONU, 2023.
- 30 Voir la note technique 1 à l'adresse suivante : [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ar/PNUDArgent-TechnicalNotesHDI2018\\_0.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/ar/PNUDArgent-TechnicalNotesHDI2018_0.pdf).
- 31 PNUE, 2023.
- 32 Arrow et coll., 2012.
- 33 Banque mondiale, 2021b.
- 34 Banque mondiale, 2021b.
- 35 Banque mondiale, 2021b.
- 36 <https://teebweb.org/about/timeline/>.
- 37 Nations unies et Système de comptabilité économique et environnementale 2014.
- 38 Nations unies et Système de comptabilité économique et environnementale, 2021; Brandon et coll., 2021.
- 39 Nations unies et Système de comptabilité économique et environnementale., 2017.
- 40 Nations unies et Système de comptabilité économique et environnementale, 2017.
- 41 Banque mondiale 2005; Brandon et coll. 2021; Bolt et coll. 2002.
- 42 Bolt et coll., 2002.

- 43 Daly et Posner, 2011; Howarth et Kennedy, 2016.
- 44 Pearce et Atkinson, 1993; Hamilton, 1993; Hamilton, 1994; Hamilton, Pearce et Atkinson, 1997.
- 45 Hamilton et Clemens, 1999.
- 46 Banque mondiale, 2021.
- 47 Arrow et coll., 2012.
- 48 Cohen et coll., 2017.
- 49 Brandon et coll., 2021; Lange et coll., 2018; Managi et Kumar, 2018.
- 50 Banque mondiale, 2021; Hardin, 1968; Ostrom, 1990; Carney, 2015.
- 51 CEE-ONU et coll., 2009; OCDE, 2020; PNUE, 2023.
- 52 IISD, 2021.
- 53 Mekeberiw et Aytenfisu, 2024.
- 54 <https://www.land-links.org/document/land-and-ethiopias-journey-to-self-reliance/>.
- 55 Affiche de l'initiative NCA de l'Éthiopie (septembre 2022 – septembre 2024)
- 56 Ibid.
- 57 Département des forêts et autres, (2023)
- 58 PNUE (2015)
- 59 Département des forêts et autres, (2023)
- 60 PNUE (2015)
- 61 Banque mondiale, 2021b.
- 62 Banque mondiale, 2021a, 2021b.
- 63 Banque mondiale, 2019.
- 64 Banque mondiale, 2023.
- 65 Ibid.
- 66 [https://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/11\\_2019NP-AEEA.pdf](https://www.ubos.org/wp-content/uploads/publications/11_2019NP-AEEA.pdf).
- 67 Banque mondiale, 2021b.
- 68 Banque mondiale, 2024a.
- 69 Banque mondiale, 2021b.
- 70 Banque mondiale, 2022.
- 71 Banque mondiale, 2019.
- 72 Banque mondiale, 2021b, 2022.
- 73 BAD (2023) – Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2023.
- 74 Banque mondiale, 2021c.
- 75 Banque mondiale, 2021c.
- 76 PNUE, 2023.
- 77 PNUE, 2024.
- 78 Banque mondiale, 2021c.
- 79 Banque mondiale, 2021c.
- 80 Cette section s'inspire largement du chapitre « Natural Allies: Wealth and Sovereign Environmental, Social, and Governance Frameworks » rédigé par Gratcheva et Wang dans le rapport Change in Wealth of Nations 2021 (Banque mondiale, 2021) et des références qu'il contient. Nous remercions le Dr Bekele Shiferaw, de la Banque mondiale, d'avoir souligné la pertinence de cette étude pour le présent document.
- 81 Gratcheva et Wang, 2021.
- 82 Gratcheva et coll., 2020; Wang, 2021.
- 83 Wang, 2021.
- 84 Gratcheva et Wang, 2021.
- 85 BAD, 2024. Perspectives économiques en Afrique 2024.
- 86 Gratcheva et Wang, 2021.
- 87 <https://data.integratedmodelling.org/about>.
- 88 [https://github.com/integratedmodelling/im.nca.postprocessing/blob/main/aggregation\\_region/vegetation.carbon.stock/data/vcs-aggregated-country.xlsx](https://github.com/integratedmodelling/im.nca.postprocessing/blob/main/aggregation_region/vegetation.carbon.stock/data/vcs-aggregated-country.xlsx).
- 89 Mostefaoui et coll., 2024.
- 90 Mitchell et Pleeck, 2022.
- 91 BAD, 2024: p. 174 à 177.
- 92 Ce chiffre correspond aux émissions actuelles jusqu'en 2030, comme indiqué dans le rapport sur la feuille de route de l'ACMI (2022). Selon les *Perspectives économiques en Afrique 2022* de la BAD (2022), le total des financements climatiques dus à l'Afrique pour compenser les émissions historiques et futures se situe entre 4,76 billions de dollars US (limite inférieure) et 4,84 billions de dollars US (limite supérieure), avec une moyenne de 4,6 billions de dollars US pour la période 2022-2050. Ces estimations reflètent le crédit carbone de l'Afrique au coût social international moyen actuel du carbone. Ces montants sont très élevés et reflètent les coûts d'opportunité pour l'Afrique des émissions historiques des autres régions du monde entre 1850 et 2021.
- 93 <https://data.integratedmodelling.org/organization/>.
- 94 Dossa et Miassi, 2024; Schwantes et coll., 2024.
- 95 Schwantes et coll., 2024.
- 96 Ibid.
- 97 [im.nca.postprocessing/aggregation\\_region/README.md](https://github.com/integratedmodelling/im.nca.postprocessing/blob/main/aggregation_region/README.md) at main · integratedmodelling/im.nca.postprocessing – GitHub.
- 98 Mitchell et Pleeck, 2022.
- 99 Dargie et coll., 2017; Crezee et coll., 2022.
- 100 Crezee et coll., 2022.
- 101 Gibbs et Harris, 2024.
- 102 Les données du *Global Forest Watch* comprennent des valeurs annuelles pour les émissions de CO<sub>2</sub> par pays, mais uniquement la moyenne annuelle de la période pour les absorptions brutes (séquestration). Par conséquent, les absorptions brutes et le flux net qui en résulte reflètent les moyennes annuelles sur la période de modélisation 2001-2023. C'est l'un des nombreux domaines dans lesquels les sources de données devraient être considérablement

- améliorées avant d'être appliquées au niveau national.
- 103 Les perturbations remplaçant le peuplement correspondent à la mort complète de la biomasse vivante des arbres, qui implique une disparition complète de la couverture arborée ou un changement de la couverture terrestre de forêt à non-forêt (Yu et coll., 2023).
- 104 <https://www.globalforestwatch.org/blog/data/whats-new-carbon-flux-monitoring/>.
- 105 La question importante de l'évaluation de la rétention du carbone en vue de son inclusion dans la comptabilisation de la richesse et le SCEE est examinée de manière beaucoup plus détaillée dans un chapitre à venir du rapport Changing Wealth of Nations 2024 de la Banque mondiale.
- 106 Edens, 2021.
- 107 BAD, 2023.
- 108 <https://www.un-redd.org/sites/default/files/2022-11/Forest%20carbon%20pricing%20brief%20-%20FINAL.pdf>.
- 109 <https://carboncredits.com/carbon-prices-today/> Le prix du SEQE-UE (en euros) est basé sur l'offre et la demande de crédits carbone et change constamment, tout comme le taux de change entre l'euro et le dollar US. Le prix de 70 dollars US par tonne de carbone a été calculé au moment de la rédaction du rapport, en juillet 2024.
- 110 <https://carboncredits.com/carbon-prices-today/>.
- 111 Mitchell et Pleeck, 2022.
- 112 BAD, 2023. Perspectives économiques en Afrique 2023.
- 113 BAD, 2023, p. 137.
- 114 Mitchell et Pleeck, 2022.
- 115 BAD, 2024. Perspectives économiques en Afrique.
- 116 ONU et autres, 2021.
- 117 <https://www.conservation.org/projects/gaborone-declaration-for-sustainability-in-africa>.
- 118 Banque mondiale, 2021a.
- 119 Cette analyse est développée dans la section sur le soutien des capacités dans les institutions internationales et régionales.
- 120 Edens et coll., 2022.
- 121 <https://www.wavespartnership.org/>.
- 122 <https://seea.un.org/home/Natural-Capital-Accounting-Project>.
- 123 <https://www.wavespartnership.org/en/edit-basic-page-africa-natural-capital-accounting-community-practice>.
- 124 Turpie et coll., 2021.
- 125 <https://seea.un.org/content/africa-community-practice>.
- 126 Banque mondiale, 2022.
- 127 BAD, 2024a.
- 128 UNSD, 2024.
- 129 UNSD, 2024.
- 130 UNSD, 2024.
- 131 UNSD, 2023.
- 132 L'Éthiopie met également en œuvre la CE SCEE dans le cadre du GPS, mais pas à temps pour faire l'objet d'un rapport à l'UNSD.
- 133 UNSD, 2023.
- 134 Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, eSwatini, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
- 135 Algérie, Angola, Comores, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, République démocratique du Congo, République du Congo, São Tomé et Príncipe et Sierra Leone.
- 136 UNSD, 2023.
- 137 [https://unstats.un.org/UNSD/nationalaccount/RAdocs/ENDORSED\\_WS1\\_Framework\\_HH\\_Wellbeing\\_Sustainability.pdf](https://unstats.un.org/UNSD/nationalaccount/RAdocs/ENDORSED_WS1_Framework_HH_Wellbeing_Sustainability.pdf).
- 138 Une nouvelle enquête 2024 est actuellement menée par l'ECST pour mettre à jour le statut du rebasage du PIB des PMR, et les résultats sont attendus pour le dernier trimestre de 2024.
- 139 <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/about/>.
- 140 DSNU, 2021.
- 141 Banque mondiale, 2021a.
- 142 Banque mondiale, 2024b.
- 143 Le%20mandat%20du%00est%20de%20trouver,%2C%20et%20la%20pollution%20et%20les%20déchets.
- 144 <https://www.unep.org/who-we-are/about-us>.
- 145 BAD et PNUE, 2024.
- 146 <https://www.unep-wcmc.org/en/nature-economy>.
- 147 PNUE, 2016.
- 148 Harper, 2023.
- 149 <https://www.uneca.org/green-economy-and-blue-economy>.
- 150 <https://www.uneca.org/data-and-statistics>.
- 151 <https://www.uneca.org/acpc>.
- 152 <https://www.iisd.org/>.
- 153 Approche de l'IISD en matière de renforcement des capacités: Travailler avec les pays pour aller au-delà du PIB | Institut

- international du développement durable (iisd.org)
- 154 Département des forêts et autres, 2023.
- 155 <https://www.iisd.org/savi/>.
- 156 Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Mozambique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe.
- 157 2021 Indice de gouvernance des ressources naturelles – [https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/2021\\_resource\\_governance\\_index.pdf](https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/2021_resource_governance_index.pdf).
- 158 Vardon et coll., 2017.
- 159 UNSD, 2024.
- 160 UNSD, 2024.
- 161 La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) est une nomenclature type de toutes les activités économiques productives. La Classification centrale de produits (CPC) consiste en une structure de classification cohérente et uniforme des produits (biens et services) basée sur un ensemble de concepts, de définitions, de principes et de règles de classification convenus au niveau international.
- 162 Les travaux actuels de la BAD sur un plan d'action visant à affiner les fonctions du Centre de gestion et d'investissement des ressources naturelles africaines de la BAD, dont l'un des principaux piliers est ce qui précède, constituent un pas dans la bonne direction.
- 163 UNSD, 2024.
- 164 Banque mondiale, 2021b, p. 10.
- 165 ONU, 2021, p. 131.
- 166 NCAVES et MAIA, 2022.
- 167 NCAVES et MAIA, 2022.
- 168 ONU et autres, 2021.
- 169 BAD 2023- Perspectives économiques en Afrique.
- 170 OCDE 2019.
- 171 Badakhshan et coll., 2023.
- 172 FAO, 2024; Lord, 2023.
- 173 BAD, 2023.
- 174 [https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/09/08/the\\_african\\_leaders\\_nairobi\\_declaration\\_on\\_climate\\_change-rev-eng.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/2023/09/08/the_african_leaders_nairobi_declaration_on_climate_change-rev-eng.pdf).

## Références

- ACMI (Initiative pour les marchés des crédits carbone en Afrique). 2022. « Africa Carbon Markets Initiative: Roadmap Report ». Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD. [https://africacarbonmarkets.org/wp-content/uploads/2023/05/ACMI\\_Roadmap\\_Report\\_English-1.pdf](https://africacarbonmarkets.org/wp-content/uploads/2023/05/ACMI_Roadmap_Report_English-1.pdf).
- Arrow, K. J., P. Dasgupta, L. H. Goulder, K. J. Mumford, et K. Oleson. 2012. « Sustainability and the Measurement of Wealth ». *Environment and Development Economics* 17 (3): 317-353.
- BAD (Banque africaine de développement) et OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2006. *Perspectives économiques en Afrique – République démocratique du Congo*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD. <https://www.oecd.org/dev/36746740.pdf>.
- BAD (Banque africaine de développement) et PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2024. « Draft Natural Capital Atlas of Africa: Catalyzing the Achievement of Africa's Agenda 2063 ».
- BAD (Banque africaine de développement), GGKP (Partenariat pour la connaissance de la croissance verte), et WWF (Fonds mondial pour la nature). 2023a. « Financement de la reprise verte à l'aide d'approches fondées sur le capital naturel en Afrique ». <https://www.afdb.org/fr/documents/financement-de-la-reprise-verte-laide-dapproches-fondees-sur-le-capital-naturel-en-afrique-0>.
- BAD (Banque africaine de développement), GGKP (Partenariat pour la connaissance de la croissance verte), et WWF (Fonds mondial pour la nature). 2023b. « Activating the Green Recovery Action Plans in Africa through Nature-based Solutions and Natural Capital Approaches ». <https://www.afdb.org/en/documents/activating-green-recovery-action-plans-africa-through-nature-based-solutions-and-natural-capital-approaches>.
- BAD (Banque africaine de développement), GGKP (Partenariat pour la connaissance de la croissance verte), et WWF (Fonds mondial pour la nature). 2023c. « Note technique: applications pratiques des approches fondées sur le capital naturel à l'évaluation des projets d'investissement en Afrique ». <https://www.afdb.org/fr/documents/note-technique-applications-pratiques-des-approches-fondees-sur-le-capital-naturel-levaluation-des-projets-dinvestissement-en-afrique>.
- BAD (Banque africaine de développement). 2016. *Africa Natural Resource Center: Catalyzing Growth and Development through Effective Natural Resources Management*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2022. *Perspectives économiques en Afrique 2022*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023. *Perspectives économiques en Afrique 2023*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique 2024*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- Badakhshan, N., K. Shahriar, S. Afraei, et E. Bakh-tavar. 2023. « Determining the Environmental Costs of Mining Projects: A Comprehensive Quantitative Assessment ». *Resources Policy* 82: 103561.
- Banque mondiale. 2005. *Where Is the Wealth of Nations? Measuring Capital for the 21st Century*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2019. « Natural Capital Accounting for Better Policy Decisions: Climate Change and Biodiversity ». Compte rendu et points forts du 3e forum sur la comptabilité du capital naturel pour de meilleures décisions politiques, 26-27 novembre 2018, Paris, France.
- Banque mondiale. 2021a. *From Accounts to Policy: WAVES Closeout Report – Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services Global Partnership (2012-2019)* (anglais). Washington, DC: Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/779351636579119839/From-Accounts-to-Policy-WAVES-Closeout-Report-Wealth-Accounting-and-Valuation-of-Ecosystem-Services-Global-Partnership-2012-2019>.
- Banque mondiale. 2021b. *Global Program on Sustainability: Annual Report 2020-2021*. Washington DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2021c. *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the*

- Future. Washington, DC: Banque mondiale. <http://hdl.handle.net/10986/36400>.
- Banque mondiale. 2022. *Global Program on Sustainability – Annual Report FY22*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2023. *Integrating the Values of Nature into Policy and Investment Decisions: Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services (WAVES) Plus Close-out Report (2016-2022)*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2024a. *Global Program on Sustainability: Annual Report Fiscal Year 2023* (draft). Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2024b. «Project Information Brief: Accounting for Natural Capital in the Congo Basin Forest countries». Washington, DC: Banque mondiale.
- Barbier, E. B. 2019. «The Concept of Natural Capital». *Oxford Review of Economic Policy* 35 (1): 14-36.
- Bolt, K., M. Clemens, et M. Matete. 2002. *Manual for Calculating Adjusted Net Savings*. Washington, DC: Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/436351468320071776/Manual-for-calculating-adjusted-net-savings>.
- Brandon, C., K. Brandon, A. Fairbrass, et R. Neugarten. 2021. «Integrating Natural Capital into National Accounts: Three Decades of Promise and Challenge». *Review of Environmental Economics and Policy* 15 (1): 134-153.
- Bulckaen, A., R. Abad Viñas, B. Bengochea Paz, R. Crespo, et F. Villa. 2023. «Global Estimates of Carbon Stocks in the Vegetation and Soils of Terrestrial Ecosystems». Rapport technique CWON 2024.
- Carney, M. 2015. «Breaking the Tragedy of the Horizon: Climate Change and Financial Stability». Discours prononcé à la Lloyd's of London, 29 septembre.
- CEE-ONU et coll. 2009[add]
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2022. *Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique*. Genève: CNUCED. [https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2022\\_fr.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2022_fr.pdf).
- Cohen, F., K. Hamilton, C. Hepburn, F. Sperling, et A. Teytelboym. 2017. «The Wealth of Nature: Increasing National Wealth and Reducing Risk by Measuring and Managing Natural Capital». Oxford, UK: Institute for New Economic Thinking, Smith School of Enterprise and the Environment, et Green Economy Coalition.
- Cooke, A., R. Ranaivoarison, F. Andriamahefazafy, et M. Fenn. 2022. «The Economic Contribution of Madagascar's Protected Areas: A Review of the Evidence». <https://www.fapbm.org/app/uploads/2022/04/The-economic-contribution-of-Madagascars-protected-areas-%E2%80%93-A-review-of-the-evidence.pdf>.
- Crezee, B., G. C. Dargie, C. E. N. Ewango, E. T. A. Mitchard, O. Emba, J. Kanyama, P. Bola, J.-B. Ndjango, N. T. Girkin, Y. E. Bocko, S. A. Ifo, W. Hubau, D. Seidensticker, R. Batumike, G. Imani, A. Cuni-Sanchez, C. A. Kiahtipes, J. Lebamba, H.-P. Wotzka, H. Bean, T. R. Baker, A. J. Baird, A. Boom, P. J. Morris, S. E. Page, I. T. Lawson, et S. L. Lewis. 2022. «Mapping Peat Thickness and Carbon Stocks of the Central Congo Basin Using Field Data». *Nature Geoscience* 15: 639-644. <https://doi.org/10.1038/s41561-022-00966-7>.
- Daly, H. 2020. «A Note in Defense of the Concept of Natural Capital». *Ecosystem Services* 41: 101051.
- Daly, L., et S. Posner. 2011. *Beyond GDP: New Measures for a New Economy*. Washington, DC: Demos.
- Dargie, G., S. Lewis, I. Lawson, E. Mitchard, S. Page, Y. Bocko, et S. Ifo. 2017. «Age, Extent and Carbon Storage of the Central Congo Basin Peatland Complex». *Nature* 542: 86-90. <https://doi.org/10.1038/nature21048>.
- Dasgupta, P. 2021. *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review*. London: HM Treasury.
- Demisis, F., et D. W. Mulatu. 2024. «Ethiopia's Natural Capital Accounting (NCA) Initiative». <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/f54cbbc7246bffe6573ae56d34177d2d-0320012024/original/Ethiopia.pdf>.
- Département des forêts, ministère de l'Économie verte et de l'Environnement et ministère des Finances et de la Planification du développement national. 2023. «Natural Capital Accounts for Forests, 2016 to 2020». Lusaka, Zambia.
- Dossa, K. F., et Y. E. Miassi. 2024. «Remote Sensing Methods and GIS Approaches for Carbon Sequestration Measurement: A General Review». *International Journal of Environment and Climate Change* 14 (7): 222-233. doi: 10.9734/ijecc/2024/v14i74265.
- Edens, B. 2021 «The Treatment of Global Climate Regulation Service in SEEA EA and its Potential for Informing Climate Policy». Document soumis au 9e Forum statistique du FMI sur la mesure du changement climatique: la dimension économique et financière, Washington, DC, 17 et 18 novembre. <https://www.imf.org/-/media/Files/Conferences/2021/9th-stats-forum/13final-paperbram-edens.ashx>.
- Ethiopian Mapping Agency. 2013. «Land Cover of Ethiopia (Geographical Information System Coverage)». Addis Abeba.

- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2023. *The State of Food and Agriculture 2023: Revealing the True Cost of Food to Transform Agrifood Systems*. Rome: FAO. <https://doi.org/10.4060/cc7724en>.
- Gbohoui, W., R. Ouedraogo, et Y. Some. 2023. «Sub-Saharan Africa's Risk Perception Premium: In the Search of Missing Factors.» Working Paper 23130, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Gibbs, D.A., et N. Harris. 2024. «What's New with GFW's Forest Carbon Monitoring. Global Forest Watch blog, April 26. <https://www.globalforestwatch.org/blog/data/whats-new-carbon-flux-monitoring/>.
- Gratcheva, E. M., T. Emery, et D. Wang. 2020. «Demystifying Sovereign ESG». EFI Insight-Finance, Banque mondiale, Washington, DC.
- Gratcheva, E., et D. Wang. 2021. «Natural Allies: Wealth and Sovereign Environment, Social, and Governance Frameworks.» In *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future*. Washington, DC: Banque mondiale. <http://hdl.handle.net/10986/36400>.
- Hamilton, K. 1993. «Greening the Human Development Index». Manuscrit non publié.
- Hamilton, K. 1994. «Green Adjustment to GDP». *Resources Policy* 20 (3): 155-168.
- Hamilton, K., et M. Clemens. 1999. «Genuine Savings Rates in Developing Countries». *The World Bank Economic Review* 13 (2): 333-356.
- Hamilton, K., G. Atkinson, et D. Pearce. 1997. «Genuine Savings as an Indicator of Sustainability». Document de travail CSERGE GEC 97-03.
- Hansen, M. C., P. V. Potapov, R. Moore, M. Hancher, S. A. Turubanova, A. Tyukavina, D. Thau, S.V. Stehman, S. J. Goetz, T. R. Loveland A. Kommareddy, A. Egorov, L. Chini, C. O. Justice, and J. R. G. Townshend. 2013. «High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change». *Science* 342: 850-53. Données disponibles en ligne à l'adresse: <https://glad.earthengine.app/view/global-forest-change>.
- Hardin, G. 1968. «The Tragedy of the Commons». *Science* 162 (3859): 1243-1248.
- Harper, P. 2023. «Towards the 2025 SNA: SNA 2025 Implementation Overall Approach and Outreach». Présentation à la réunion du Groupe consultatif d'experts (AEG) des comptes nationaux, 16-18 octobre, Paris.
- Harris, N. L., D. A. Gibbs, A. Baccini, R. Birdsey, S. de Bruin, M. Farina, L. Fatoyinbo, M. Hansen, M. Herold, R. Houghton, P. Potapov, D. R. Suarez, R. Roman-Cuesta, S. Saatchi, C. Slay, S. Turubanova, et A. Tyukavina. 2021. «Global Maps of Twenty-first Century Forest Carbon Fluxes. *Nature Climate Change* 11: 234-240. <https://doi.org/10.1038/s41558-020-00976-6>.
- Howarth, R. B., et K. Kennedy. 2016. «Economic Growth, Inequality, and Well-being». *Ecological Economics* 121: 231-236.
- Jones, L., D. Fletcher, A. Fitch, J. Kuyser, et I. Dickie. 2024. «Economic Value of the Hot-day Cooling Provided by Urban Green and Blue Space». *Urban Forestry & Urban Greening* 93: 128212. doi: 10.1016/j.ufug.2024.128212.
- Lange, G. M., Q. Wodon, et K. Carey. 2018. *The Changing Wealth of Nations 2018: Building a Sustainable Future*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Lord, S. 2023. «Hidden Costs of Agrifood Systems and Recent Trends from 2016 to 2023». Document de référence pour *The State of Food and Agriculture 2023*. Étude technique de la FAO sur l'économie du développement agricole 31. Rome: FAO. <https://doi.org/10.4060/cc8581en>.
- Managi, S., et P. Kumar (éd.). 2018. *Inclusive Wealth Report 2018: Measuring Progress towards Sustainability*. Philadelphie, PA: Routledge.
- Mekeberiaiw, A., et S. Aytenfis. 2024. «Using the Investment Prioritization Tool (IPT) and NCA for designing Landscape Programs in Ethiopia». Présentation au 7e Forum politique mondial sur le capital naturel, Kigali, Rwanda.
- Mitchell, I. and S. Pleeck 2022. «How Much Should the World Pay for the Congo Forest's Carbon Removal?» Center for Global Development Note, Washington, DC. <https://www.cgdev.org/sites/default/files/how-much-world-pay-congo-forest-carbon-removal.pdf>.
- Mostefaoui, M., P. Ciais, M. J. McGrath, P. Peylin, P. K. Patra, et Y. Ernst. 2024. «Greenhouse Gas Emissions and Their Trends over the Last 3 Decades across Africa». *Earth System Science Data* 16 (1): 245-275. <https://doi.org/10.5194/essd-16-245-2024>.
- NCAVES (Comptabilisation du capital naturel et valorisation des services écosystémiques) et MAIA (Cartographie et évaluation pour la comptabilité intégrée des écosystèmes). 2022. *Monetary Valuation of Ecosystem Services and Ecosystem Assets for Ecosystem Accounting: Interim Version 1st edition*. New York: Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la statistique.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2019. *Global Material Resources Outlook to 2060: Economic Drivers and Environmental Consequences*. Paris: Éditions de l'OCDE.
- ONU (Organisation des Nations Unies) 2021. *Notre programme commun*. Rapport du

- Secrétaire général. New York: Nations Unies. [https://www.un.org/fr/content/common-agenda-report/assets/pdf/Notre\\_programme\\_commun.pdf](https://www.un.org/fr/content/common-agenda-report/assets/pdf/Notre_programme_commun.pdf).
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2017. *System of Environmental-Economic Accounting 2012: Applications and Extensions*. New York: Nations Unies. [https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seeaRev/ae\\_final\\_en.pdf](https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seeaRev/ae_final_en.pdf).
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2021. *System of Environmental-Economic Accounting: Ecosystem Accounting (SEEA EA)*. Livre blanc, texte préédicté soumis à une révision officielle. Disponible sur: <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2022. *Valuing What Counts: United Nations System-wide Contribution on Progress Beyond Gross Domestic Product (GDP)*. New York: Nations Unies.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2023. « Valoriser ce qui compte – un cadre pour aller au-delà du produit intérieur brut ». Notre Programme commun Note d'orientation no 4, Nations Unies, New York.
- Ostrom, E. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Pearce, D. W., et G. Atkinson. 1993. « Capital Theory and the Measurement of Sustainable Development: An Indicator of Weak Sustainability ». *Ecological Economics* 8: 103-108.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2015. *Benefits of Forest Ecosystems in Zambia and the Role of REDD+ in a Green Economy Transformation*. Nairobi: UNON, Publishing Services Section. [https://www.unclearn.org/wp-content/uploads/library/summary-benefits\\_of\\_forest\\_ecosystem\\_zambia.pdf](https://www.unclearn.org/wp-content/uploads/library/summary-benefits_of_forest_ecosystem_zambia.pdf).
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2016. *The Contribution of Forests to National Income in Ethiopia and Linkages with REDD+*. Nairobi: PNUE.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2023. *Inclusive Wealth Report 2023: Measuring Sustainability and Equity*. Nairobi: PNUE. [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/43131/inclusive\\_wealth\\_report\\_2023.pdf?sequence=3&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/43131/inclusive_wealth_report_2023.pdf?sequence=3&isAllowed=y).
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2024. *Inclusive Wealth Africa 2024: Moving beyond GDP*. Nairobi: PNUE. <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/43651>.
- Schwantes, A. M., C. Rauen Firkowski, P. S. Rodriguez, A. Gonzalez, et M.-J. Fortin. 2024. « A Comparison of Approaches to Quantify Carbon for Ecosystem Service Assessments through Time ». *Facets* 9: 1-13. doi: 10.1139/facets-2023-0053.
- Stiglitz, J., A. K. Sen, and J. P. Fitoussi. 2009. « The Measurement of Economic Performance and Social Progress Revisited: Reflections and Overview. » Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. <https://sciencespo.hal.science/hal-01069384>.
- Sterner, T., G. Köhlin, et K. Seyboth. 2019. « Fiscal Policies for an Inclusive Green Economy ». In D. Eaton et F. Sheng (eds.), *Inclusive Green Economy: Policies and Practice*. Dubai, Shanghai: Fondation internationale Zayed pour l'environnement et Université de Tongji.
- Turpie, J. K., G. Letley, K. Schmidt, J. Weiss, J. O'Farrell et D. Jewitt. 2021. « Towards a Method for Accounting for Ecosystem Services and Asset Value: Pilot Accounts for KwaZulu-Natal, South Africa, 2005-2011 ». Rapport du projet NCAVES. <https://seea.un.org/content/knowledge-base>.
- UNSD (Division de la statistique des Nations Unies). 2021. *Global Assessment of Environmental-Economic Accounting and Supporting Statistics 2020*. New York: UNSD.
- UNSD (Division de la statistique des Nations Unies). 2023. *Global Assessment of Environmental-Economic Accounting and Supporting Statistics 2023*. New York: UNSD.
- Usman, Z., et D. Landry. 2021. « Economic Diversification in Africa: How and Why It Matters. » Washington, DC: Carnegie Endowment for International Peace.
- Vardon, M., S. Bass, S. Ahlroth, et A. Ruijs (eds.). (2017). *Forum on Natural Capital Accounting for Better Policy Decisions: Taking Stock and Moving Forward*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Vezér, M., O. Mayaki, et D. Morrow. 2019. « ESG Spotlight New Frontiers: African Sovereign Debt and ESG Risk ». *Sustainalytics Thematic Research*. <https://connect.sustainalytics.com/>.
- Wang, D. 2021. « Natural Capital and Sovereign Bonds ». Document de travail de recherche sur les politiques 9606, Banque mondiale, Washington, DC.
- Yu, L., L. Fan, P. Ciais, S. Sitch, R. Fensholt, X. Xiao, W. Yuan, J. Chen, Y. Zhang, X. Wu, Y. Qin, M. Ma, Z. Chang, M. Wang, K. Yan, L. Song, et J.- P. Wigneron. 2023. « Carbon Dynamics of Western North American Boreal Forests in Response to Stand-replacing Disturbances ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 122: 103410. doi: 10.1016/j.jag.2023.103410.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT

